

77 Rapports

77	Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers
77	Rapport des comptables agréés inscrits indépendants
77	Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines
78	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
78	Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

79 États financiers consolidés

79	Bilans consolidés
80	États consolidés des résultats
81	États consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres
82	États consolidés des flux de trésorerie

83 Notes complémentaires

83	Note 1	Principales conventions et estimations comptables	123	Note 21	Rémunération à base d'actions
89	Note 2	Juste valeur des instruments financiers	124	Note 22	Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction
98	Note 3	Valeurs mobilières			
101	Note 4	Prêts			
104	Note 5	Titrisations	125	Note 23	Impôts sur les bénéfices
107	Note 6	Entités à détenteurs de droits variables	126	Note 24	Bénéfice par action
108	Note 7	Produits dérivés et activités de couverture	126	Note 25	Garanties, engagements et éventualités
113	Note 8	Locaux et matériel	129	Note 26	Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
113	Note 9	Coentreprise – RBC Dexia Investor Services	129	Note 27	Opérations entre apparentés
113	Note 10	Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	130	Note 28	Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique
114	Note 11	Acquisitions et cessions importantes	131	Note 29	Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
114	Note 12	Autres actifs			
115	Note 13	Dépôts			
115	Note 14	Activités d'assurance	132	Note 30	Gestion du capital
116	Note 15	Autres passifs	132	Note 31	Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis
116	Note 16	Débitures subordonnées			
117	Note 17	Titres de fiducie de capital			
118	Note 18	Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions	151	Note 32	Information sur la société mère
120	Note 19	Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales			
120	Note 20	Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi			

Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (RBC) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôles internes de RBC sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de

revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre vérificateur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant les opérations et activités de RBC qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si RBC respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si RBC est en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de RBC.

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par les actionnaires de RBC sur recommandation du Comité de vérification et du Conseil d'administration, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 2 décembre 2010

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Royale du Canada (Banque) aux 31 octobre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2010 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2010 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 2 décembre 2010 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2010

Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines

Les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis exigent l'ajout d'un paragraphe explicatif (immédiatement après le paragraphe d'énoncé d'opinion) lorsque des modifications des principes comptables ont une incidence importante sur la comparabilité des états financiers de la Banque, comme les modifications décrites aux notes 1, 2, 19, 20 et 31 des états financiers consolidés. Bien que nous ayons fait nos vérifications conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, notre rapport aux actionnaires daté du 2 décembre 2010 est libellé conformément aux normes de rapport du Canada, qui n'exigent pas que le rapport des vérificateurs fasse référence

à des modifications de principes comptables lorsque ces modifications sont convenablement prises en compte et adéquatement présentées dans les états financiers.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2010

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada (RBC) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus élaboré par le président et chef de la direction et par le chef de l'administration et chef des finances, ou sous leur supervision, et il est mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- touchent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de RBC ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de RBC;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de RBC qui pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers est soit évitée, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ni détecter des inexactitudes en temps opportun. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances

ou que le degré de conformité aux conventions ou aux procédures se détériore.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2010, en se fondant sur les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010 est efficace selon les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework*. La direction a également conclu, en se fondant sur les résultats de notre évaluation, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010 ne comportait aucune faiblesse importante.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2010 a fait l'objet d'une vérification par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants, qui ont également procédé à la vérification de nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants et dans lequel ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 2 décembre 2010

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada (Banque) au 31 octobre 2010 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse importante, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont élaborées par les chefs de la direction et des finances ou par les personnes occupant des postes équivalents, ou encore sous la supervision de ces derniers, et sont mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de leur publication selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant les actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états

financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit évitée, soit détectée à temps.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il est possible que des inexactitudes importantes imputables à une erreur ou à une fraude ne soient pas prévenues ni détectées en temps opportun. De plus, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédures se détériore.

À notre avis, la Banque a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2010, selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 2 décembre 2010 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés et fournit un rapport distinct intitulé Commentaires des comptables agréés inscrits indépendants au sujet des différences entre les normes de rapport canadiennes et américaines concernant les changements apportés aux principes comptables.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 2 décembre 2010

Bilans consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2010	2009
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	9 330 \$	8 353 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	13 252	8 923
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres détenus à des fins de transaction	149 555	140 062
Titres disponibles à la vente	43 776	46 210
	193 331	186 272
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	72 698	41 580
Prêts (notes 4 et 5)		
Prêts de détail	221 828	205 224
Prêts de gros	73 375	78 927
	295 203	284 151
Provision pour pertes sur prêts	(2 997)	(3 188)
	292 206	280 963
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 371	9 024
Dérivés (note 7)	106 246	92 173
Locaux et matériel – montant net (note 8)	2 503	2 367
Écart d'acquisition (note 10)	8 064	8 368
Autres actifs incorporels (note 10)	1 930	2 033
Autres actifs (note 12)	19 275	14 933
	145 389	128 898
	726 206 \$	654 989 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 13)		
Particuliers	161 693 \$	152 328 \$
Entreprises et gouvernements	247 197	220 772
Banques	24 143	25 204
	433 033	398 304
Autres		
Acceptations	7 371	9 024
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	46 597	41 359
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	41 582	35 150
Dérivés (note 7)	108 910	84 390
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 14)	10 750	8 922
Autres passifs (note 15)	29 348	31 007
	244 558	209 852
Débiteures subordonnées (note 16)	6 681	6 461
Titres de fiducie de capital (note 17)	727	1 395
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 19)	2 256	2 071
Capitaux propres (note 18)		
Actions privilégiées	4 813	4 813
Actions ordinaires (émises – 1 424 921 817 et 1 417 609 720)	13 378	13 075
Surplus d'apport	236	246
Actions autodétenues – privilégiées (détenues – 86 400 et 64 600)	(2)	(2)
– ordinaires (détenues – 1 719 092 et 2 126 699)	(81)	(95)
Bénéfices non répartis	22 706	20 585
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(2 099)	(1 716)
	38 951	36 906
	726 206 \$	654 989 \$

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Victor L. Young
Administrateur

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2010	2009 (1)	2008 (1)
Revenu d'intérêt			
Prêts	13 370 \$	13 539 \$	14 989 \$
Valeurs mobilières	4 770	5 946	6 662
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	474	931	2 889
Dépôts à des banques	59	162	498
	18 673	20 578	25 038
Frais d'intérêt			
Dépôts	5 091	6 762	12 158
Autres passifs	2 298	1 925	3 472
Débitures subordonnées	307	350	354
	7 696	9 037	15 984
Revenu net d'intérêt	10 977	11 541	9 054
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires	6 174	5 718	2 609
Revenus tirés des activités de négociation	1 315	2 750	(81)
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 778	1 619	1 759
Revenus tirés des fonds communs de placement	1 571	1 400	1 561
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 271	1 358	1 377
Frais bancaires	1 453	1 449	1 367
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 193	1 050	875
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	614	638	646
Revenus sur cartes	524	732	648
Commissions de crédit	627	530	415
Revenus tirés de la titrisation (note 5)	764	1 169	461
Gain net (perte nette) sur les titres disponibles à la vente (note 3)	34	(630)	(617)
Autres	35	(218)	1 508
Revenus autres que d'intérêt	17 353	17 565	12 528
Total des revenus	28 330	29 106	21 582
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	1 861	3 413	1 595
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	5 108	4 609	1 631
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 20 et 21)	8 824	8 978	7 779
Matériel	1 000	1 025	934
Frais d'occupation	1 053	1 045	926
Communications	813	761	749
Honoraires	644	559	562
Impartition de services de traitement	290	301	341
Amortissement des autres actifs incorporels (note 10)	500	462	356
Autres	1 269	1 427	704
	14 393	14 558	12 351
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition (note 10)	–	1 000	–
Bénéfice avant impôts	6 968	5 526	6 005
Impôts sur les bénéfices (note 23)	1 646	1 568	1 369
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	5 322	3 958	4 636
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	99	100	81
Bénéfice net	5 223 \$	3 858 \$	4 555 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(258)	(233)	(101)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 965 \$	3 625 \$	4 454 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) (note 24)	1 420 719	1 398 675	1 305 706
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,49 \$	2,59 \$	3,41 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers) (note 24)	1 433 754	1 412 126	1 319 744
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,46 \$	2,57 \$	3,38 \$
Dividendes par action (en dollars)	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$

(1) Certaines données correspondantes des périodes précédentes ont été reclassées. Se reporter à la note 1.

États consolidés du résultat étendu

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Résultat étendu			
Bénéfice net	5 223 \$	3 858 \$	4 555 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	441	662	(1 376)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur les titres disponibles à la vente	(261)	330	373
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	180	992	(1 003)
(Pertes) gains de change non réalisés	(1 785)	(2 973)	5 080
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(5)	2	(3)
Gains nets (pertes nettes) de change liés aux opérations de couverture	1 479	2 399	(2 672)
Écarts de conversion	(311)	(572)	2 405
(Pertes nettes) gains nets sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(334)	156	(603)
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	82	(38)	49
Variation nette des couvertures des flux de trésorerie	(252)	118	(554)
Autres éléments du résultat étendu	(383)	538	848
Total du résultat étendu	4 840 \$	4 396 \$	5 403 \$

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2010	2009	2008
Actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	4 813 \$	2 663 \$	2 050 \$
Émises	–	2 150	613
Solde à la fin	4 813	4 813	2 663
Actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	13 075	10 384	7 300
Émises	303	2 691	3 090
Rachetées aux fins d'annulation	–	–	(6)
Solde à la fin	13 378	13 075	10 384
Surplus d'apport			
Solde au début	246	242	235
Renonciation aux droits à la plus-value des actions	–	(7)	(5)
Attributions de rémunération à base d'actions	(9)	(11)	14
Autres	(1)	22	(2)
Solde à la fin	236	246	242
Actions autodétenues – privilégiées (note 18)			
Solde au début	(2)	(5)	(6)
Ventes	8	13	23
Achats	(8)	(10)	(22)
Solde à la fin	(2)	(2)	(5)
Actions autodétenues – ordinaires (note 18)			
Solde au début	(95)	(104)	(101)
Ventes	64	59	51
Achats	(50)	(50)	(54)
Solde à la fin	(81)	(95)	(104)
Bénéfices non répartis			
Solde au début	20 585	19 816	18 047
Ajustement transitoire – instruments financiers (1)	–	66	–
Bénéfice net	5 223	3 858	4 555
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(258)	(233)	(101)
Dividendes sur actions ordinaires (note 18)	(2 843)	(2 819)	(2 624)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	–	–	(49)
Frais d'émission et autres	(1)	(103)	(12)
Solde à la fin	22 706	20 585	19 816
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Ajustement transitoire – instruments financiers (1)	59	59	(45)
Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente	104	(76)	(1 068)
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des activités de couverture	(1 685)	(1 374)	(802)
Gains et pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(577)	(325)	(443)
Solde à la fin	(2 099)	(1 716)	(2 358)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	20 607	18 869	17 458
Capitaux propres à la fin	38 951 \$	36 906 \$	30 638 \$

(1) L'ajustement transitoire découle des modifications apportées au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2008. Se reporter à la note 1 de nos états financiers consolidés annuels de 2009 pour plus de détails.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	5 223 \$	3 858 \$	4 555 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 861	3 413	1 595
Amortissement	410	389	318
Impôts futurs	77	(97)	(455)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition et amortissement des autres actifs incorporels	500	1 462	356
Perte (gain) à la vente de locaux et de matériel	125	5	(17)
Gain sur la titrisation	(163)	(934)	(207)
(Gain) perte sur les titres disponibles à la vente	(308)	(17)	1
Réduction de valeur de titres disponibles à la vente	267	657	631
Variations de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	1 828	1 537	102
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(44)	(147)	164
Impôts exigibles	(1 789)	3 546	(2 705)
Actifs dérivés	(14 073)	43 961	(69 527)
Passifs dérivés	24 520	(44 315)	56 685
Titres détenus à des fins de transaction	(4 124)	(11 382)	24 966
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	(2 592)	2 396	(552)
Autres	(424)	3 071	(4 529)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	11 294	7 403	11 381
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	(4 330)	11 118	(8 160)
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(29 345)	(17 854)	(62 725)
Produit de la titrisation	8 473	21 788	10 047
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	11 620	12 515	8 885
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	34 143	18 108	14 804
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(39 863)	(32 268)	(24 864)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et de logiciels	(1 072)	(700)	(1 265)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(31 118)	3 238	19 650
Encaisse affectée aux acquisitions, montant net	(82)	(27)	(974)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement	(51 574)	15 918	(44 602)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	34 729	(40 742)	61 271
Émission de titres de fiducie de capital (RBC TruCS)	–	–	500
Rachat de titres de fiducie de capital (RBC TruCS)	(650)	–	–
Émission de débentures subordonnées	1 500	–	2 000
Remboursement de débentures subordonnées	(1 305)	(1 659)	(500)
Émission d'actions privilégiées	–	2 150	613
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	–	–	(300)
Émission d'actions ordinaires	125	2 439	149
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	–	(55)
Actions autodétenues – ventes	72	72	74
Actions autodétenues – achats	(58)	(60)	(76)
Dividendes versés	(2 934)	(2 744)	(2 688)
Frais d'émission	–	(77)	(11)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(93)	(4)	(33)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	6 432	3 097	(6 172)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	5 238	13 852	(17 192)
Rachat de billets privilégiés de fiducie	–	(140)	–
Variation des emprunts à court terme des filiales	(1 631)	(1 967)	1 618
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	41 425	(25 783)	39 198
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(168)	(271)	883
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	977	(2 733)	6 860
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	8 353	11 086	4 226
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	9 330 \$	8 353 \$	11 086 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	7 790 \$	9 910 \$	15 967 \$
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) payés durant l'exercice	4 654 \$	(102) \$	2 025 \$

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Renseignements généraux

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont comptabilisés à titre de revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des trisations, des provisions pour litiges, des EDDV, des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance et des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, et la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée, du passif au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit, ainsi que des impôts sur les bénéfices, exigent de la direction des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés.

Changement dans la présentation des états financiers

Au cours de l'exercice, nous avons reclassé l'incidence de certains instruments financiers détenus par les Services de soutien généraux à des fins de financement sur l'état des résultats afin de mieux refléter l'intention de la direction quant à ces instruments. Le tableau suivant présente l'augmentation (la diminution) des postes touchés par le reclassement :

	2009	2008
Revenu d'intérêt – Prêts	35 \$	6 \$
Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation	79	15
Revenus autres que d'intérêt – Autres revenus	(114)	(21)

Principales modifications comptables

Aucune modification des principales conventions comptables n'a pris effet en ce qui nous concerne en 2010.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Valeurs mobilières

Les titres sont classés, selon l'intention de la direction, comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance ou au titre des prêts et créances.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme ainsi que les titres désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore

acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités; ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que comme des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux et iii) les prêts et créances pour lesquels nous pourrions ne pas recouvrer la quasi-totalité de notre investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût après amortissement ainsi que les fluctuations des taux de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu déduction faite des impôts. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance affichant des pertes non réalisées afin de déterminer si ces pertes non réalisées sont durables. Pour ce faire, nous prenons en compte plusieurs facteurs, y compris : i) la période pendant laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût après amortissement; ii) l'ampleur de la perte de la valeur; iii) la cause de la perte de valeur et la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur et iv) notre intention et notre capacité de détenir le placement durant une période suffisamment longue pour permettre le recouvrement prévu de la juste valeur. Si notre évaluation indique que la perte de valeur est durable, ou que nous n'avons ni l'intention, ni la capacité de détenir le placement jusqu'au recouvrement prévu de la juste valeur, le titre est ramené à sa juste valeur actuelle et une perte est constatée dans le résultat net.

Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres disponibles à la vente et les pertes liées à des pertes de valeur durables de titres disponibles à la vente sont inclus dans le gain net ou la perte nette sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des titres de créance que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres jusqu'à l'échéance dans le cours normal de nos activités. Tous les titres détenus jusqu'à l'échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente du bilan consolidé. Les pertes de valeur sont évaluées au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts, conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Se reporter à la rubrique intitulée Prêts pour plus de détails.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Cependant, les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Option de la juste valeur

Un instrument financier peut être désigné comme détenu à des fins de transaction (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. L'instrument qui est classé comme détenu à des fins de transaction en

vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaisante à l'un des critères suivants établis par le BSIF :

- i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes;
- ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques ou d'investissement, et l'information est communiquée sur cette base à la haute direction ou
- iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur et tout gain ou toute perte découlant des variations de la juste valeur est inscrit dans les résultats. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « détenus à des fins de transaction » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres de créance désignés comme détenus à des fins de transaction, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon le taux de financement effectif de RBC au début et à la fin de la période, et comptabilisons en résultat net la variation non réalisée de la valeur actualisée.

Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation initiale.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties. En vertu de ces conventions, nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises, et des garanties supplémentaires sont obtenues au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus, respectivement, sauf lorsqu'elles sont désignées comme des instruments détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat comptabilisées à la juste valeur selon l'option de la juste valeur sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Titrisations

Nos diverses opérations de titrisation consistent généralement en un transfert d'actifs financiers à des structures d'accueil ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Les structures d'accueil peuvent être une EDDV au sens de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (NOC-15), ou une structure d'accueil admissible au sens de la NOC-12, intitulée *Cessions de créances*.

Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les actifs cédés sont retirés de notre bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies :

- i) les actifs cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre;
- ii) l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les actifs cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible, ses

investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité et iii) le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les actifs cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti aux fins comptables et les actifs demeurent au bilan consolidé, le produit net étant constaté comme un passif.

En ce qui concerne les titrisations de prêts, nous vendons habituellement des prêts ou des ensembles de titres adossés à des créances hypothécaires à des structures d'accueil ou à des fiducies, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. À l'occasion, nous en vendons à des tiers investisseurs par l'entremise de courtiers.

Lorsque des titres adossés à des créances hypothécaires sont constitués, nous reclassons les prêts à leur valeur comptable dans les titres adossés à des créances hypothécaires et droits conservés du bilan consolidé. Les droits conservés représentent principalement les marges excédentaires de la participation dans les prêts sur le taux de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires. La valeur comptable initiale des titres adossés à des créances hypothécaires et des droits conservés connexes est établie en fonction de leur juste valeur relative à la date de la titrisation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans les titres détenus à des fins de transaction ou dans les titres disponibles à la vente, selon l'intention de la direction. Les droits conservés sont classés dans les titres disponibles à la vente ou dans les titres détenus à des fins de transaction, à l'aide de l'option de la juste valeur. Tant les titres adossés à des créances hypothécaires que les droits conservés classés comme disponibles à la vente font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les gains à la vente de prêts ou de titres adossés à des créances hypothécaires sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires visés par la cession. Pour établir les justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée de vie moyenne pondérée des créances payables par anticipation, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances prévues et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres – Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres – Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

En ce qui concerne les titrisations d'obligations, nous achetons des obligations émises par des gouvernements municipaux, des obligations liées à des gouvernements ou des obligations de sociétés et nous émettons ensuite des titres que nous vendons à des tiers investisseurs. Nous ne conservons aucun droit de bénéficiaire, à moins que nous n'achetions certains des certificats émis.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée au poste Autres – Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres – Engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, les risques de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Les produits dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré,

les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les produits dérivés de crédit. Tous les produits dérivés sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Un dérivé incorporé est un élément d'un instrument hybride qui comprend également un contrat hôte non dérivé ayant pour effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à un dérivé autonome. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparé, le contrat hôte est comptabilisé en vertu des PCGR applicables à un contrat de ce type, sans le dérivé incorporé. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation lorsque les conditions nécessaires à la séparation sont respectées.

Lorsque des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les produits dérivés sont constatés dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les produits dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les produits dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler les actifs et les passifs liés aux produits dérivés simultanément avec une contrepartie, la juste valeur nette des produits dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

Comptabilité de couverture

Nous utilisons des produits dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. L'instrument de couverture doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture sur une base prospective lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture est liquidé ou vendu ou lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Veuillez vous reporter à la note 7 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'instrument couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulatifs à la juste valeur sont amortis dans le résultat net sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Nous utilisons également, dans des circonstances particulières, certains instruments de trésorerie afin de couvrir le risque lié aux variations de la juste valeur des actifs monétaires attribuables aux fluctuations des taux de change.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite des impôts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres

que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les gains et les pertes sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation des flux de trésorerie liés à un actif ou passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, la tranche efficace des gains et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite des impôts applicables, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Les montants accumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constatés dans le résultat net lorsque se produit une réduction de l'investissement net couvert en raison de la dilution ou de la vente de l'investissement net ou une réduction des capitaux propres de l'établissement étranger découlant de la distribution de dividendes. Nous utilisons des passifs libellés en devises et des contrats de change pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements étrangers autonomes qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Prêts

Les prêts sont habituellement comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, lesquels comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties. Les prêts pour lesquels nous avons choisi l'option de la juste valeur ou que nous comptons vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur. Les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent aussi être classés au titre des prêts et créances.

Les prêts comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, gouvernement canadien), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être comptabilisés et l'ensemble des intérêts précédemment comptabilisés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Lorsque le prêt est complètement radié, les paiements subséquents sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. La juste valeur est évaluée en fonction soit de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances estimatives désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais qui ne peuvent encore être déterminées à la date du bilan. La provision est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par la dotation à la provision pour pertes sur créances et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

La provision est établie en fonction de la détermination et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes à l'égard des pertes estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique et commerciale. La provision pour pertes sur créances est composée des provisions spécifiques et de la provision générale.

Provisions spécifiques

Des provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives sur les prêts de détail et de gros classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement, sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts de détail, y compris les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision générale

La provision générale est établie afin de couvrir les pertes sur créances estimatives subies à l'égard de nos portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été précisément désignés comme douteux. Dans le cas des prêts hétérogènes (prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement), la détermination de la provision générale est fondée sur l'application d'une probabilité de défaillance estimative, sur le montant brut assujéti aux défaillances et sur les facteurs de perte, lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont définis selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes (prêts de détail), y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, la provision générale est déterminée en fonction des taux de pertes historiques. Pour déterminer le niveau de la provision générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme d'espèces, d'autres actifs, de l'émission de nos propres actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite : i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Aucune évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière satisfait également à la définition de dérivé. Si elle satisfait à la définition de dérivé, la garantie financière est évaluée à la juste valeur à chaque date du bilan et présentée comme un dérivé au poste Autres actifs ou au poste Autres passifs, selon le cas.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Nous présentons le solde net des actifs financiers et des passifs financiers lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Assurance

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de notre état consolidé des résultats au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance attribuables à nos activités d'assurance vie sont inclus dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits

d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des honoraires liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires. Les honoraires comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Prestations de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et rémunération à base d'actions

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Se reporter à la note 20. Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et en des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur de marché. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur de marché ajustée en vertu de laquelle les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie, respectivement.

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur les obligations, au rendement des placements prévu sur la valeur de marché ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains de nos régimes à prestations déterminées, y compris les principaux régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels nets cumulés dépassant 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant au régime.

Les gains et les pertes à la liquidation des régimes à prestations déterminées sont comptabilisés dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines lorsque ces liquidations ont lieu. Les gains et les pertes liés à la compression de régimes sont constatés au cours de la période où la compression devient probable et où l'incidence peut être raisonnablement évaluée.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge sur les cotisations est constaté comme charge à

payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, dans le poste Autres passifs.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines au cours de la période où les services connexes sont rendus.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, comme il est décrit à la note 21.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable, et une hausse équivalente du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme surplus d'apport sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les droits à la plus-value des actions qui sont entièrement acquis entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération, déduction faite des couvertures connexes, est comptabilisée sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes d'attribution d'actions différées sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces, tandis que celles en vertu des régimes d'unités d'actions différées sont réglées en espèces. Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les attributions réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et les dividendes courus. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur. Notre état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires et de reports de pertes fiscales en avant est inclus dans le poste Autres actifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôts futurs afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est plus probable qu'improbable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives. Nous constituons une provision pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant auquel, à notre avis, il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables. Selon les PCGR, elle s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation. L'écart d'acquisition attribué à la partie de l'unité d'exploitation à conserver est soumis à un test de dépréciation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuelle, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Nous évaluons l'écart d'acquisition en déterminant d'abord la juste valeur de chaque unité d'exploitation et en la comparant avec sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition attribué. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation doit être déterminée et comparée à sa valeur comptable. La juste valeur de l'écart d'acquisition est attribuée en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. La dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, et toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

La juste valeur de chacune des unités d'exploitation a essentiellement été établie selon une méthode axée sur le bénéfice qui tient compte des prévisions internes de chaque unité d'exploitation à l'égard des produits et des charges. Cette méthode repose sur des estimations et des hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, des taux de croissance et des taux finaux de croissance. Les variations de ces estimations ou hypothèses pourraient avoir une incidence sur le calcul de la juste valeur de nos unités d'exploitation et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Outre la méthode axée sur le bénéfice, nous utilisons, dans la mesure du possible, une approche fondée sur le marché en vue d'évaluer la juste valeur de chaque unité d'exploitation en fonction de la conjoncture et de sociétés comparables.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Autres

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. L'actif et le passif non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôts à titre de composantes des autres éléments du résultat étendu. Au moment de la cession de notre participation dans ces placements ou de la dilution de cette dernière, une tranche appropriée du montant net des

gains ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si la période de renouvellement est raisonnablement assurée, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits au poste Revenus autres que d'intérêt. Les locaux et le matériel sont soumis à un test de recouvrabilité chaque fois que des changements de situation indiquent une possible perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus liés à l'utilisation des locaux et du matériel est inférieure à la valeur comptable des locaux et du matériel.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, déduction faite des actions autodétenues. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés et de tout gain (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite des impôts connexes. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités qui ne se sont pas encore produites. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le bénéfice dilué par action est déterminé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle les options sur actions dont le prix de levée est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires sont présumées être levées, et le produit de la levée est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de la levée des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Modifications comptables futures

Option de remboursement anticipé incorporée dans un titre – modifications au chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

En juin 2009, l'ICCA a fourni des précisions à l'égard de la comptabilisation de l'option de remboursement anticipé incorporée dans un titre dans le chapitre 3855. Une option de remboursement anticipé qui est incorporée dans un titre représentatif des intérêts seulement (coupon détaché) ou du principal seulement (obligation coupons détachés) est étroitement liée au contrat hôte pour autant que le contrat hôte ait résulté initialement de la séparation du droit de percevoir les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier qui, en soi, ne comportait pas de dérivé incorporé, et qu'il ne contienne aucune condition non stipulée dans le contrat d'emprunt hôte d'origine. Cette nouvelle norme sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2011 en ce qui nous concerne. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de cette modification sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Normes internationales d'information financière

L'ICCA a annoncé que les PCGR du Canada qui s'appliquent aux sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS) sur une période de transition qui devrait s'étendre jusqu'en 2011. Nous commencerons à publier nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des instruments identiques négociés sur un marché actif est fondée sur les cours de clôture dans le marché actif le plus avantageux pour cet instrument. En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers comptabilisés aux bilans consolidés, le cours du marché correspond au cours acheteur et au cours vendeur les plus récents, respectivement. Pour ce qui est des actifs et des passifs financiers à acquérir, nous les évaluons en fonction du cours vendeur et du cours acheteur les plus récents, respectivement. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, nous déterminons la juste valeur selon les cours du marché pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables ou au moyen d'un modèle d'évaluation, selon le cas. Lorsque la juste valeur des instruments financiers est établie à partir de modèles d'évaluation, il est nécessaire d'avoir recours à des données. Pour déterminer ces données, nous nous basons principalement sur des facteurs de marché externes facilement observables et disponibles, tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux. Dans certains cas, nous utilisons des données qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables. Dans ces cas, nous pouvons ajuster les données prises en compte dans le modèle afin de refléter l'incertitude de l'évaluation (ajustements de l'évaluation en fonction du modèle et des paramètres) de façon à déterminer la juste valeur en fonction des hypothèses qui seraient prises en compte par les participants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers.

Des ajustements de l'évaluation sont parfois nécessaires pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier. Dans le cas de certains titres, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité liée à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif si nous croyons que ces instruments pourraient être cédés pour un montant moindre que leur juste valeur estimative par suite d'un manque de liquidité du marché pendant une courte période.

Nous apportons des ajustements à l'évaluation du risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Ces ajustements tiennent compte de la capacité financière de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des opérations ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions accessoires. Nous mettons à jour régulièrement les ajustements de l'évaluation du crédit afin de tenir compte de la variation de la valeur des dérivés et du risque lié au rendement des contreparties. Des changements des ajustements de l'évaluation du crédit sont comptabilisés dans le résultat de la période considérée.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées de façon uniforme et font périodiquement l'objet d'un examen par la Gestion des risques du Groupe et par le groupe Finance.

Techniques d'évaluation et données

Les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les actifs liés aux dérivés représentent 84 % du total des actifs évalués à la juste valeur, tandis que les dépôts désignés comme détenus à des fins de transaction et les passifs liés aux dérivés représentent 72 % du total des passifs évalués à la juste valeur.

La plupart de nos instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction (autres que les dérivés) et comme disponibles à la vente comportent des titres de créance et des titres de participation.

Pour ce qui est des titres de créance, des titres de participation et des dérivés négociés en Bourse, la juste valeur est fondée sur les cours du marché fournis par une Bourse, un contrepartiste, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de fixation des prix, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est établie en fonction des cours de marché d'instruments similaires, ajustés au besoin pour tenir compte des caractéristiques particulières de ces instruments.

Lorsque le cours de marché d'aucun instrument identique ou similaire n'est disponible, la juste valeur de l'instrument est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de l'instrument. Les données utilisées dans ces modèles d'évaluation proviennent de facteurs de marché observables et, lorsque c'est pertinent, des hypothèses relatives aux facteurs non observables.

Toutes nos opérations sur dérivés sont comptabilisées à la juste valeur. Les dérivés hors cote (qui ne sont pas négociés en Bourse) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation. Les modèles d'évaluation permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au moyen d'un principe sans arbitrage. Les démarches de modélisation pour la plupart des produits dérivés classiques sont uniformes dans le secteur. Lorsque cela est possible, les données utilisées dans les modèles d'évaluation proviennent de facteurs de marché observables, notamment des cours fournis par des Bourses, des contrepartistes, des courtiers ou des services de fixation des prix.

Certaines données peuvent ne pas être directement observables, et elles peuvent être calculées à partir de prix observables au moyen de techniques d'ajustement du modèle, de données historiques ou d'autres sources. Au nombre des données observables figurent le cours du change au comptant et le cours du change à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et la volatilité relative aux produits liés aux options fréquemment négociés. Au nombre des données qui peuvent ne pas être observables figurent une partie ou la totalité des aspects des graphiques de surface pour la volatilité relatifs aux produits liés aux options, ainsi que les corrélations entre les facteurs de marché tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Les certificats de dépôt, les dépôts à terme, les billets de dépôt au porteur et les CPG désignés comme détenus à des fins de transaction sont évalués grâce à l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs selon les taux d'actualisation. Les taux d'actualisation sont établis à partir des données observées relatives à l'émission et à la négociation de notre passif, à la négociation de passifs de banques comparables et à des enchères de titres. Les méthodes d'évaluation et les données utilisées aux fins de l'évaluation des fluctuations de la juste valeur attribuables aux variations de nos écarts de taux sont décrites à la section intitulée Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers ci-après.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat net uniquement si la juste valeur de l'instrument : i) est attestée par les cours du marché sur un marché actif ou par comparaison avec d'autres transactions actuellement observables sur le marché et portant sur un instrument essentiellement identique ii) est fondée sur une technique d'évaluation reposant sur l'ensemble des données de marché observables importantes ou iii) lorsque les risques liés au contrat dérivé sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers. Pour les instruments financiers dont la juste valeur n'est pas attestée par les critères ci-dessus ou pour lesquels les risques liés au contrat initial ne sont pas entièrement transférés à un tiers, le gain ou la perte non réalisé au moment de la comptabilisation initiale est reporté et inclus au poste Autres – Dérivés. Le gain ou la perte reporté est constaté uniquement lorsque : i) des données de marché non observables deviennent observables et peuvent attester la juste valeur de la transaction; ii) les risques liés au contrat initial sont presque entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers; iii) le gain ou la perte est réalisé au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces ou iv) la transaction se conclut avant son échéance ou à l'échéance.

Les gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale proviennent principalement des obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt. Le tableau suivant illustre les ajustements apportés au montant global des gains non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale de nos instruments financiers.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

	2010	2009	2008
Gains non réalisés reportés qui ne sont pas encore comptabilisés en résultat net, au début	46 \$	198 \$	186 \$
Déduire : ajustements (1)	–	(130)	–
Solde ajusté, au début	46 \$	68 \$	186 \$
Ajouter : gains (pertes) non réalisés reportés survenus au cours de l'exercice	15	(5)	24
Déduire : gains reportés reclassés en résultat net au cours de l'exercice	5	17	12
Gains non réalisés reportés, à la fin	56 \$	46 \$	198 \$

(1) En 2009, nous avons révisé le modèle d'évaluation que nous utilisons pour établir la juste valeur des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques et des régimes 401(k), en raison des nouvelles données et des nouveaux renseignements disponibles. Le nouveau modèle d'évaluation élimine les exigences à l'égard des gains et des pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale sur ces instruments, ce qui est reflété dans le tableau ci-dessus. Il n'y a eu aucune incidence importante sur les résultats d'exploitation de 2009 par suite de ce changement d'estimation comptable.

Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Les tableaux suivants illustrent la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier.

	2010							
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction			
Actifs financiers								
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	131 211 \$	18 344 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	149 555 \$	149 555 \$
Titres disponibles à la vente	–	–	42 467	–	–	1 309	43 776	43 776
Total des valeurs mobilières	131 211 \$	18 344 \$	42 467 \$	– \$	– \$	1 309 \$	193 331 \$	193 331 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	51 713 \$	– \$	20 985 \$	20 985 \$	– \$	72 698 \$	72 698 \$
Prêts								
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	220 321 \$	218 477 \$	– \$	220 321 \$	218 477 \$
Prêts de gros	–	2 899	–	68 986	67 544	–	71 885	70 443
Total des prêts	– \$	2 899 \$	– \$	289 307 \$	286 021 \$	– \$	292 206 \$	288 920 \$
Autres								
Dérivés	106 246 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	106 246 \$	106 246 \$
Autres actifs	–	296	–	19 585	19 585	–	19 881	19 881
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	3 237 \$	– \$	158 456 \$	159 255 \$	– \$	161 693 \$	162 492 \$
Entreprises et gouvernements (2)	–	62 654	–	184 543	183 892	–	247 197	246 546
Banques (3)	–	9 479	–	14 664	14 664	–	24 143	24 143
Total des dépôts	– \$	75 370 \$	– \$	357 663 \$	357 811 \$	– \$	433 033 \$	433 181 \$
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	46 597 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	46 597 \$	46 597 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	26 242	–	15 340	15 340	–	41 582	41 582
Dérivés (4)	108 910	–	–	–	–	–	108 910	108 910
Autres passifs	(509)	127	–	30 598	30 833	–	30 216	30 451
Débitures subordonnées	–	119	–	6 562	6 488	–	6 681	6 607
Titres de fiducie de capital	–	–	–	727	753	–	727	753

(1) Comprend une tranche de 225 millions de dollars de nos placements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

(4) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques d'un montant de 170 millions de dollars et des contrats à valeur stable visant des régimes 401(k) d'un montant de 2 millions.

	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable	Juste valeur	Instruments disponibles à la vente évalués au coût (1)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction			
Actifs financiers								
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	127 394 \$	12 668 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	140 062 \$	140 062 \$
Titres disponibles à la vente	–	–	44 850	–	–	1 360	46 210	46 210
Total des valeurs mobilières	127 394 \$	12 668 \$	44 850 \$	– \$	– \$	1 360 \$	186 272 \$	186 272 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	18 911 \$	– \$	22 669 \$	22 669 \$	– \$	41 580 \$	41 580 \$
Prêts								
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	203 856 \$	201 166 \$	– \$	203 856 \$	201 166 \$
Prêts de gros	–	2 818	–	74 289	69 712	–	77 107	72 530
Total des prêts	– \$	2 818 \$	– \$	278 145 \$	270 878 \$	– \$	280 963 \$	273 696 \$
Autres								
Dérivés	92 173 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	92 173 \$	92 173 \$
Autres actifs	–	244	–	18 590	18 590	–	18 834	18 834
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	2 605 \$	– \$	149 723 \$	151 051 \$	– \$	152 328 \$	153 656 \$
Entreprises et gouvernements (2)	–	40 335	–	180 437	180 354	–	220 772	220 689
Banques (3)	–	10 880	–	14 324	14 324	–	25 204	25 204
Total des dépôts	– \$	53 820 \$	– \$	344 484 \$	345 729 \$	– \$	398 304 \$	399 549 \$
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	41 359 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	41 359 \$	41 359 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	21 628	–	13 522	13 522	–	35 150	35 150
Dérivés (4)	84 390	–	–	–	–	–	84 390	84 390
Autres passifs	–	240	–	33 757	33 757	–	33 997	33 997
Débitures subordonnées	–	110	–	6 351	6 262	–	6 461	6 372
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 395	1 482	–	1 395	1 482

(1) Comprend un montant de 156 millions de dollars au titre de nos placements détenus jusqu'à l'échéance, qui sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

(4) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques d'un montant de 257 millions de dollars et des contrats à valeur stable visant des régimes 401(k) d'un montant de 3 millions.

Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et les instruments semblables, ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs. Les

variations de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme détenus à des fins de transaction attribuables aux modifications du risque de crédit se calculent par la différence entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

	2010						
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2009 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2009	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction							
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 193 \$	6 193 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	51 713	51 713	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	2 899	2 899	(51)	(180)	346	(4)	(2)
Total	60 805 \$	60 805 \$	(51)\$	(180)\$	346 \$	(4)\$	(2)\$

(1) La variation cumulative est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

2009							
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2008 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou des instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2008	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables (1)
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	2 773 \$	2 773 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	18 911	18 911	–	–	–	–	–
Prêts – prêts de gros	2 818	2 818	27	(75)	428	(52)	10
Total	24 502 \$	24 502 \$	27 \$	(75)\$	428 \$	(52)\$	10 \$

(1) La variation cumulative est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des dérivés de crédit ou des instruments semblables, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable. La valeur comptable (juste valeur) de ces passifs est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument selon les taux d'intérêt du marché appropriés. Les taux du marché appropriés comprennent les taux d'intérêt de référence observables et nos écarts de taux, qui sont soit observables ou non observables. Pour déterminer les variations de la juste valeur

attribuables aux modifications de nos écarts de taux comme il est présenté dans le tableau ci-dessous, nous calculons d'abord l'écart entre les valeurs actualisées des flux de trésorerie contractuels de l'instrument en incluant notre écart de taux dans le taux d'actualisation au début de l'exercice, puis en l'excluant. Par la suite, nous exécutons de nouveau les mêmes calculs au moyen des taux en fin d'exercice. L'écart entre ces valeurs représente les variations de la juste valeur attribuables aux modifications de nos écarts de taux.

	2010			Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2009 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle		
Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction					
Dépôts à terme					
Particuliers	3 300 \$	3 237 \$	(63)\$	(13)\$	(19)\$
Entreprises et gouvernements (2)	62 597	62 654	57	(20)	(77)
Banques (3)	9 479	9 479	–	1	–
Total des dépôts à terme	75 376 \$	75 370 \$	(6)\$	(32)\$	(96)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	26 243	26 242	(1)	–	–
Autres passifs	127	127	–	–	–
Débitures subordonnées	127	119	(8)	(6)	(18)
Total	101 873 \$	101 858 \$	(15)\$	(38)\$	(114)\$

(1) La variation cumulative attribuable aux modifications de nos écarts de taux est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des passifs désignés comme détenus à des fins de transaction, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

	2009			Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2008 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC (1)
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle		
Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction					
Dépôts à terme					
Particuliers	2 605 \$	2 605 \$	– \$	40 \$	(6)\$
Entreprises et gouvernements (2)	40 167	40 335	168	507	(57)
Banques (3)	10 880	10 880	–	3	(1)
Total des dépôts à terme	53 652 \$	53 820 \$	168 \$	550 \$	(64)\$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	21 626	21 628	2	–	–
Autres passifs	240	240	–	–	–
Débitures subordonnées	120	110	(10)	36	(12)
Total	75 638 \$	75 798 \$	160 \$	586 \$	(76)\$

(1) La variation cumulative attribuable aux modifications de nos écarts de taux est évaluée à partir du 1^{er} novembre 2006 ou à partir de la date de la comptabilisation initiale des passifs désignés comme détenus à des fins de transaction, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

(2) Le poste Entreprises et gouvernements inclut les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les banques désignent les banques réglementées.

Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur selon la hiérarchie définie au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ». Le chapitre 3862 exige que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous aux fins de la présentation d'informations. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 – Les données correspondent à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.

- Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Une ou plusieurs données importantes utilisées dans la technique d'évaluation sont non observables aux fins du calcul de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2010						Au 31 octobre 2009					
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Actifs financiers												
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	– \$	6 193 \$	– \$	6 193 \$	– \$	6 193 \$	– \$	2 773 \$	– \$	2 773 \$	– \$	2 773 \$
Valeurs mobilières												
Titres détenus à des fins de transaction												
Créances du gouvernement canadien (3)												
Gouvernement fédéral	–	29 337	14	29 351	–	29 351	–	25 269	5	25 274	–	25 274
Provinces et municipalités	–	7 243	5	7 248	–	7 248	–	5 073	54	5 127	–	5 127
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	–	13 637	41	13 678	–	13 678	–	13 289	9	13 298	–	13 298
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (4)	–	12 114	42	12 156	–	12 156	–	8 033	–	8 033	–	8 033
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	10	975	985	–	985	–	20	1 052	1 072	–	1 072
Titres adossés à des actifs TGC (5)	–	–	2 460	2 460	–	2 460	–	–	3 074	3 074	–	3 074
Titres non garantis par des créances	–	276	541	817	–	817	–	211	321	532	–	532
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	30	43 529	771	44 330	–	44 330	–	46 015	303	46 318	–	46 318
Titres de participation	35 767	221	2 542	38 530	–	38 530	34 313	119	2 902	37 334	–	37 334
	35 797 \$	106 367 \$	7 391 \$	149 555 \$	– \$	149 555 \$	34 313 \$	98 029 \$	7 720 \$	140 062 \$	– \$	140 062 \$
Titres disponibles à la vente (6)												
Créances du gouvernement canadien (3)												
Gouvernement fédéral	–	14 685	–	14 685	–	14 685	–	12 161	–	12 161	–	12 161
Provinces et municipalités	–	1 536	–	1 536	–	1 536	237	897	–	1 134	–	1 134
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	–	3 246	1 697	4 943	–	4 943	–	3 435	2 358	5 793	–	5 793
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (4)	1 450	3 630	–	5 080	–	5 080	908	2 622	–	3 530	–	3 530
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	–	–	1 027	1 027	–	1 027	–	4	1 848	1 852	–	1 852
Titres adossés à des actifs TGC (5)	–	9	215	224	–	224	–	–	222	222	–	222
Titres non garantis par des créances	–	2 379	896	3 275	–	3 275	–	3 050	1 155	4 205	–	4 205
Titres de créance de sociétés et autres créances	378	7 776	2 635	10 789	–	10 789	177	10 802	3 580	14 559	–	14 559
Titres de participation	173	144	399	716	–	716	537	147	560	1 244	–	1 244
Titres de substitut de prêt	–	192	–	192	–	192	–	150	–	150	–	150
	2 001 \$	33 597 \$	6 869 \$	42 467 \$	– \$	42 467 \$	1 859 \$	33 268 \$	9 723 \$	44 850 \$	– \$	44 850 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés												
Prêts	–	51 713	–	51 713	–	51 713	–	18 911	–	18 911	–	18 911
	–	2 307	592	2 899	–	2 899	–	2 441	377	2 818	–	2 818
Autres												
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	3	66 803	780	67 586	–	67 586	24	53 070	842	53 936	–	53 936
Contrats de change	–	29 619	101	29 720	–	29 720	1	25 331	236	25 568	–	25 568
Dérivés de crédit	–	965	1 038	2 003	–	2 003	–	2 865	2 455	5 320	–	5 320
Autres contrats	1 960	2 207	3 743	7 910	–	7 910	3 394	2 869	1 987	8 250	–	8 250
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement	(1)	(228)	(490)	(719)	–	(719)	(6)	(396)	(231)	(633)	–	(633)
Total des dérivés, montant brut	1 962	99 366	5 172	106 500	–	106 500	3 413	83 739	5 289	92 441	–	92 441
Ajustements de compensation (2)	–	–	–	–	(254)	–	–	–	–	–	(268)	–
Total des dérivés	1 962	99 366	5 172	106 500	(254)	106 246	3 413	83 739	5 289	92 441	(268)	92 173
Autres actifs	286	10	–	296	–	296	244	–	–	244	–	244
	40 046 \$	299 553 \$	20 024 \$	359 623 \$	(254) \$	359 369 \$	39 829 \$	239 161 \$	23 109 \$	302 099 \$	(268) \$	301 831 \$

(1) Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

(2) Les ajustements de compensation représentent l'incidence de la compensation des risques de crédit liés aux dérivés lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément. En conséquence, certains des actifs et passifs liés aux dérivés sont comptabilisés sur la base du solde net.

(3) Au 31 octobre 2010, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans les titres détenus à des fins de transaction s'élevaient à 11 995 millions de dollars et à 194 millions, respectivement (12 414 millions et 185 millions en 2009, respectivement), et ceux inclus dans les titres disponibles à la vente se chiffraient à 8 720 millions et à 152 millions, respectivement (8 454 millions et 213 millions en 2009, respectivement).

(4) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(5) TGC signifie « titres garantis par des créances ».

(6) Exclut des titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance d'un montant de 1 309 millions de dollars (1 360 millions en 2009) qui sont comptabilisés au coût.

Note 2 Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2010					Au 31 octobre 2009						
	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluations à la juste valeur selon le (1)			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation (2)	Actifs/passifs à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Passifs financiers												
Dépôts												
Particuliers	– \$	– \$	3 237 \$	3 237 \$	– \$	3 237 \$	– \$	– \$	2 605 \$	2 605 \$	– \$	2 605 \$
Entreprises et gouvernements	–	59 510	3 144	62 654	–	62 654	–	35 994	4 341	40 335	–	40 335
Banques	–	9 479	–	9 479	–	9 479	–	10 880	–	10 880	–	10 880
Autres												
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	14 780	31 577	240	46 597	–	46 597	14 006	27 203	150	41 359	–	41 359
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	26 242	–	26 242	–	26 242	–	21 628	–	21 628	–	21 628
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	1	61 683	415	62 099			18	47 688	423	48 129		
Contrats de change	–	34 960	27	34 987			–	23 983	16	23 999		
Dérivés de crédit	–	1 112	606	1 718			–	2 863	1 555	4 418		
Autres contrats	1 203	3 742	5 415	10 360			1 350	3 290	3 472	8 112		
Total des dérivés, montant brut	1 204	101 497	6 463	109 164			1 368	77 824	5 466	84 658		
Ajustements de compensation (2)					(254)						(268)	
Total des dérivés	1 204	101 497	6 463	109 164	(254)	108 910	1 368	77 824	5 466	84 658	(268)	84 390
Autres passifs	–	–	(382)	(382)	–	(382)	–	–	240	240	–	240
Débitures subordonnées	–	–	119	119	–	119	–	–	110	110	–	110
	15 984 \$	228 305 \$	12 821 \$	257 110 \$	(254)\$	256 856 \$	15 374 \$	173 529 \$	12 912 \$	201 815 \$	(268)\$	201 547 \$

(1) Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

(2) Les ajustements de compensation représentent l'incidence de la compensation des risques de crédit liés aux dérivés lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément. En conséquence, certains des actifs et passifs liés aux dérivés sont comptabilisés sur la base du solde net.

Variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3

Le tableau suivant présente les variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie définie au chapitre 3862 :

	2010								Variations des gains (pertes) non réalisés compris dans les résultats relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2009	Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés compris dans les résultats (1)	Total des gains (pertes) non réalisés autres éléments du résultat étendu (2)	Achats d'actifs/Émissions de passifs	Ventes d'actifs/Règlements de passifs et autres (3)	Transferts d'instruments dans le niveau 3 (1)	Sorties d'instruments du niveau 3 (1)	Juste valeur au 31 octobre 2010	
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances du gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral	5 \$	– \$	– \$	24 \$	(1)\$	4 \$	(18)\$	14 \$	– \$
Provinces et municipalités	54	1	–	12	5	–	(67)	5	–
Créances d'États, de municipalités et d'organisme américains	9	15	(8)	70	(32)	–	(13)	41	8
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	–	–	–	42	–	–	–	42	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 052	199	(59)	2 253	(2 458)	21	(33)	975	91
Titres adossés à des actifs TGC	3 074	(467)	(166)	36	(67)	50	–	2 460	(24)
Titres non garantis par des créances	321	22	(9)	4 838	(4 618)	–	(13)	541	6
Titres de créance de sociétés et autres créances	303	269	(33)	3 639	(3 757)	512	(162)	771	336
Titres de participation	2 902	182	(137)	714	(1 114)	–	(5)	2 542	124
	7 720 \$	221 \$	(412)\$	11 628 \$	(12 042)\$	587 \$	(311)\$	7 391 \$	541 \$
Titres disponibles à la vente									
Créances d'États, de municipalités et d'organisme américains	2 358 \$	(9)\$	(75)\$	191 \$	(768)\$	– \$	– \$	1 697 \$	– \$
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	1	112	(113)	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 848	23	66	18	(928)	–	–	1 027	–
Titres adossés à des actifs TGC	222	–	(6)	–	(1)	–	–	215	–
Titres non garantis par des créances	1 155	(22)	(75)	60	(222)	–	–	896	–
Titres de créance de sociétés et autres créances	3 580	(22)	(122)	486	(970)	218	(535)	2 635	–
Titres de participation	560	–	(31)	45	(179)	4	–	399	–
	9 723 \$	(30)\$	(243)\$	800 \$	(3 067)\$	334 \$	(648)\$	6 869 \$	– \$
Prêts – prêts de gros	377 \$	(32)\$	(17)\$	155 \$	(244)\$	467 \$	(114)\$	592 \$	(33)\$
Autres									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (4)	(177)	(1 057)	78	62	(114)	(35)	(48)	(1 291)	(1 172)
	17 643 \$	(898)\$	(594)\$	12 645 \$	(15 467)\$	1 353 \$	(1 121)\$	13 561 \$	(664)\$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(2 605)\$	(358)\$	61 \$	(3 295)\$	2 960 \$	– \$	– \$	(3 237)\$	(143)\$
Entreprises et gouvernements	(4 341)	207	212	(1 407)	2 185	–	–	(3 144)	50
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(150)	83	2	(1 265)	1 108	(18)	–	(240)	(4)
Autres passifs	(240)	469	13	(1)	141	–	–	382	622
Débitures subordonnées	(110)	(2)	(8)	–	1	–	–	(119)	(2)
	(7 446)\$	399 \$	280 \$	(5 968)\$	6 395 \$	(18)\$	– \$	(6 358)\$	523 \$

- (1) Les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. En ce qui concerne les actifs ou les passifs qui ont été transférés dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne intitulée Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés compris dans les résultats du tableau de rapprochement; pour ce qui est des sorties d'instruments du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est incluse dans cette colonne du tableau de rapprochement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, il n'y a eu aucun transfert important d'instruments dans le niveau 3, ni aucune sortie importante d'instruments de ce niveau.
- (2) Comprend les gains et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3 s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente ont totalisé 253 millions de dollars pour l'exercice, exclusion faite des gains ou des pertes de change.
- (3) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés dans le résultat net.
- (4) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2010 comprend des actifs dérivés de 5 172 millions de dollars et des passifs dérivés de 6 463 millions.

2009

	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2008	Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés dans les résultats (1)	Total des gains (pertes) non réalisés/compris dans les autres éléments du résultat étendu (2)	Achats d'actifs/Émissions de passifs	Ventes d'actifs/Règlements de passifs et autres (3)	Transferts d'instruments dans le niveau 3 (1)	Sorties d'instruments du niveau 3 (1)	Juste valeur au 31 octobre 2009	Variations des gains (pertes) non réalisés compris dans les résultats relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances du gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$
Provinces et municipalités	–	(13)	–	2	16	51	(2)	54	–
Créances d'États, de municipalités et d'organisme américains	206	4	(3)	42	3	–	(243)	9	(2)
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	150	9	7	22	(110)	–	(78)	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 531	110	(191)	2 788	(1 645)	101	(1 642)	1 052	117
Titres adossés à des actifs									
TGC	4 208	256	(308)	337	(1 403)	85	(101)	3 074	153
Titres non garantis par des créances	605	(12)	(4)	3 628	(3 780)	168	(284)	321	–
Titres de créance de sociétés et autres créances	1 482	(150)	(63)	1 384	(2 000)	831	(1 181)	303	(9)
Titres de participation	10 315	(301)	(354)	32	(7 068)	289	(11)	2 902	(256)
	18 497 \$	(97)\$	(916)\$	8 240 \$	(15 987)\$	1 525 \$	(3 542)\$	7 720 \$	3 \$
Titres disponibles à la vente									
Créances d'États, de municipalités et d'organisme américains	2 522 \$	(16)\$	(215)\$	1 104 \$	(1 035)\$	797 \$	(799)\$	2 358 \$	– \$
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	402	–	9	–	(411)	–	–	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 646	(183)	(1)	69	(895)	212	–	1 848	–
Titres adossés à des actifs									
TGC	256	(20)	43	–	(57)	–	–	222	–
Titres non garantis par des créances	1 568	–	(102)	725	(1 045)	9	–	1 155	–
Titres de créance de sociétés et autres créances	3 783	(136)	(306)	569	(343)	44	(31)	3 580	–
Titres de participation	78	–	(67)	626	(60)	1	(18)	560	–
	11 255 \$	(355)\$	(639)\$	3 093 \$	(3 846)\$	1 063 \$	(848)\$	9 723 \$	– \$
Prêts – prêts de gros	651 \$	(202)\$	(45)\$	26 \$	(53)\$	– \$	– \$	377 \$	18 \$
Autres									
Dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés (4)	(1 010)	(52)	(32)	4 275	(3 562)	164	40	(177)	1 159
	29 393 \$	(706)\$	(1 632)\$	15 634 \$	(23 448)\$	2 752 \$	(4 350)\$	17 643 \$	1 180 \$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(2 656)\$	(355)\$	(42)\$	(1 511)\$	1 695 \$	– \$	264 \$	(2 605)\$	(157)\$
Entreprises et gouvernements	(12 214)	1 120	591	18	3 346	(703)	3 501	(4 341)	(1 073)
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(22)	12	(6)	459	(917)	(98)	422	(150)	23
Autres passifs	–	–	–	–	–	(240)	–	(240)	–
Débiteures subordonnées	(81)	(31)	2	–	–	–	–	(110)	(31)
	(14 973)\$	746 \$	545 \$	(1 034)\$	4 124 \$	(1 041)\$	4 187 \$	(7 446)\$	(1 238)\$

- (1) Les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. En ce qui concerne les actifs ou les passifs qui ont été transférés dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne intitulée Total des gains (pertes) réalisés/non réalisés compris dans les résultats du tableau de rapprochement; pour ce qui est des sorties d'instruments du niveau 3 effectués au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est incluse dans cette colonne du tableau de rapprochement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2009, nous avons sorti du niveau 3 des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant environ 1,6 milliard de dollars et des titres de créance de sociétés et autres créances totalisant environ 1,2 milliard, en raison du reclassement de certains titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles d'agences et de l'amélioration de la transparence concernant les cours, respectivement. Un montant supplémentaire de 3,5 milliards de dollars au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements a été sorti du niveau 3 par suite de la diminution des écarts de taux et de l'amélioration de leur caractère observable.
- (2) Comprend les gains et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3 s'il y a lieu. Les gains et les pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente ont totalisé 398 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009, exclusion faite des gains ou des pertes de change.
- (3) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés dans le résultat net.
- (4) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2009 comprend des actifs dérivés de 5 289 millions de dollars et des passifs dérivés de 5 466 millions.

Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les placements dans des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictive, certains titres de créance structurés [titres adossés à des actifs (TAA), y compris des titres adossés à des prêts avec flux groupés et des TGC, titres à enchères et titres adossés à des créances hypothécaires américains non garantis par une agence], ainsi que des titres de créance de gouvernements de pays non membres de l'OCDE et des titres de

créance de sociétés assortis d'échéances à long terme et présentant des écarts non observables importants, les dérivés liés au rendement de certains TGC, les produits dérivés sur marchandises, les obligations structurées liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt et les billets de dépôt assortis d'échéances à long terme et présentant des écarts non observables importants.

Variation de la juste valeur positive et négative des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Il pourrait y avoir des incertitudes quant à l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 au moyen de techniques d'évaluation fondées sur

des hypothèses qui ne reposent pas sur des cours ou des taux observables sur un marché. Le tableau suivant résume l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles :

	2010			2009 (1)		
	Juste valeur des instruments financiers de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Juste valeur des instruments financiers de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
Valeurs mobilières (2)						
Titres détenus à des fins de transaction						
Titres adossés à des créances hypothécaires	975 \$	37 \$	(33)\$	1 052 \$	31 \$	(38)\$
Titres adossés à des actifs (3)	3 001	20	(31)	3 395	18	(21)
Titres de créance de sociétés et autres créances (3)	771	16	(11)	303	13	(6)
Titres de participation (4)	2 542	–	–	2 902	–	–
Titres disponibles à la vente						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 697	25	(49)	2 358	25	(106)
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 027	38	(39)	1 848	79	(101)
Titres adossés à des actifs	1 111	17	(29)	1 377	17	(60)
Titres de créance de sociétés et autres créances	2 635	39	(31)	3 580	33	(96)
Titres de participation (5)	399	–	–	560	–	–
Prêts	592	3	(18)	377	–	(13)
Dérivés (3)	5 172	197	(173)	5 289	280	(252)
Total	19 922 \$	392 \$	(414)\$	23 041 \$	496 \$	(693)\$
Dépôts	(6 381)	10	(10)	(6 946)	–	–
Dérivés	(6 463)	96	(86)	(5 466)	136	(125)
Engagements afférents à des titres vendus à découvert, autres passifs et débetures subordonnées (5)	23	–	–	(500)	–	–
Total	(12 821)\$	106 \$	(96)\$	(12 912)\$	136 \$	(125)\$

- (1) Au cours de l'exercice, nous avons réévalué le champ d'application et les méthodes utilisés pour établir les autres hypothèses raisonnablement possibles. Par conséquent, les chiffres correspondants des périodes précédentes ont été préparés selon cette base et ils diffèrent des chiffres correspondants présentés précédemment.
- (2) Exclut les Valeurs mobilières – Titres détenus à des fins de transaction – Créances du gouvernement canadien, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE, puisque les soldes de ces titres de niveau 3 n'étaient pas importants pour les deux exercices.
- (3) La sensibilité de notre actif lié à MBIA, qui est prise en compte au poste Dérivés (actifs), découle de la variabilité des actifs sous-jacents inscrits aux postes Titres adossés à des actifs et Titres de créance de sociétés et autres créances. Les variations de la juste valeur de ces actifs découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sont présentées sur une base nette au poste Dérivés (actifs).
- (4) Comprend principalement les parts de fonds de couverture pour lesquelles nous n'avons pas utilisé une autre hypothèse raisonnablement possible, car les variations de la juste valeur des parts de fonds de couverture et des couvertures connexes des clients inscrites au poste Dérivés (passif) seraient symétriques.
- (5) La variation positive ou négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'est pas importante.

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 est évaluée, en totalité ou en partie, à l'aide de données non observables. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis en tenant compte des indications actuelles du marché et en fonction du jugement de la direction. L'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 392 millions de dollars et une diminution de 414 millions de la juste valeur des positions d'actif de niveau 3, dont une tranche de 119 millions et une tranche de 148 millions seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, et par une diminution de 106 millions et une augmentation de 96 millions de la juste valeur des positions de passif de niveau 3.

Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que peut avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Toutefois, il est en pratique improbable que l'ensemble des autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent simultanément.

L'approche adoptée pour l'établissement des hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de sensibilité est résumée ci-après. En ce qui a trait aux instruments à revenu fixe évalués au moyen de services de fixation des prix, tels que les titres adossés à des créances hypothécaires, l'analyse de sensibilité positive et négative a été calculée en fonction des valeurs extrêmes comprises dans la fourchette de valeurs fournie par les services de fixation des prix (c.-à-d. en sus des ajustements apportés à l'évaluation des cours acheteur et vendeur). Pour ce qui est de certains placements privés, obligations de sociétés, titres à enchères et créances de gouvernements de pays non membres de l'OCDE, nous avons changé la marge d'escompte pour l'établir entre 0,1 % et 1,0 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier.

Relativement à la sensibilité concernant les ajustements de l'évaluation du crédit à l'égard des instruments dérivés, nous avons changé l'écart lié aux swaps sur défaillance de 0,1 % et tenu compte d'un montant relatif à l'incertitude liée au modèle d'évaluation. En ce qui a trait aux assureurs spécialisés, le taux de recouvrement, l'écart lié aux swaps sur défaillance et la durée de l'actif ont tous été changés pour le calcul des résultats négatifs et positifs. Étant donné que cela influencerait sur certaines évaluations des instruments financiers, les degrés de sensibilité ont été combinés et présentés au poste Dérivés (actifs). Dans le cas de certains dérivés de taux d'intérêt et de change structurés, les incertitudes liées aux données du modèle d'évaluation ont été accentuées pour déterminer les autres hypothèses raisonnablement possibles. En ce qui concerne d'autres dérivés, tels que les swaps sur marchandises, une fourchette de déviation standard des prix des marchandises a été utilisée pour établir le risque net. De la même façon, une fourchette de déviation standard des données prises en compte dans le modèle d'évaluation des dérivés sur actions a été appliquée à la volatilité des taux de change et des titres de participation, aux dividendes et aux corrélations, afin d'évaluer les résultats raisonnablement possibles. Pour ce qui est des contrats d'assurance vie détenus par des banques, la sensibilité de la fourchette de valeurs a été déterminée en fonction d'un ajustement de 10 % des taux de défaillance et de remboursement anticipé et du degré de gravité.

Certains instruments de niveau 3, tels que les parts de fonds de couverture inscrites au poste Valeurs mobilières – Titres de participation détenus à des fins de transaction et les couvertures connexes des clients inscrites au poste Dérivés (passif), sont évalués en fonction des valeurs liquidatives fournies par les gestionnaires des fonds, et nous n'avons appliqué aucune autre hypothèse raisonnablement possible à ces positions, car l'incidence sur la valeur serait symétrique.

Note 3 Valeurs mobilières

Le tableau suivant présente les instruments financiers que nous détenons en fin d'exercice, évalués à la valeur comptable :

	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans échéance précise	2010 Total	2009 Total	2008 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans				
Titres du compte de négociation									
Créances – gouvernement canadien	2 065 \$	5 346 \$	19 296 \$	5 195 \$	4 697 \$	– \$	36 599 \$	30 401 \$	20 911 \$
Créances – gouvernement américain	948	1 193	3 876	2 539	5 122	–	13 678	13 298	8 728
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)	1 055	2 802	4 390	2 271	1 638	–	12 156	8 033	2 488
Titres adossés à des créances hypothécaires (3)	7	20	337	205	617	–	1 186	1 310	2 476
Titres adossés à des actifs (3)	50	203	1 836	565	421	–	3 075	2 994	4 551
Titres de créance de sociétés et autres créances (3)									
Acceptations bancaires	508	249	–	–	–	–	757	428	13
Certificats de dépôt	1 645	1 906	500	15	43	–	4 109	1 866	2 174
Autres (4), (5)	2 569	5 098	19 860	5 139	6 717	82	39 465	44 398	39 063
Titres de participation	–	–	–	–	–	38 530	38 530	37 334	42 104
	8 847	16 817	50 095	15 929	19 255	38 612	149 555	140 062	122 508
Titres disponibles à la vente (6)									
Créances – gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral									
Coût après amortissement	145	4 331	9 231	534	64	–	14 305	11 764	13 123
Juste valeur	145	4 374	9 562	540	64	–	14 685	12 161	13 544
Rendement (7)	0,8 %	4,4 %	2,5 %	3,1 %	3,9 %	–	3,1 %	3,3 %	3,6 %
Provinces et municipalités									
Coût après amortissement	22	144	1 148	32	147	–	1 493	1 104	674
Juste valeur	22	144	1 179	34	157	–	1 536	1 134	678
Rendement (7)	1,6 %	2,3 %	3,7 %	5,0 %	4,3 %	–	3,6 %	3,7 %	4,8 %
Créances d'États, de municipalités et d'organisme américains									
Coût après amortissement	596	1 011	354	15	2 958	–	4 934	5 781	9 230
Juste valeur	596	1 013	357	15	2 962	–	4 943	5 793	8 890
Rendement (7)	0,7 %	1,0 %	1,7 %	5,0 %	1,0 %	–	1,0 %	2,4 %	3,8 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)									
Coût après amortissement	1 418	1 152	2 311	183	–	–	5 064	3 513	1 267
Juste valeur	1 418	1 152	2 326	184	–	–	5 080	3 530	1 270
Rendement (7)	0,1 %	0,6 %	4,3 %	3,9 %	–	–	2,3 %	1,6 %	1,5 %
Titres adossés à des créances hypothécaires (4)									
Coût après amortissement	3	2	79	75	920	–	1 079	2 057	4 278
Juste valeur	3	3	82	78	861	–	1 027	1 852	3 548
Rendement (7)	6,6 %	5,1 %	4,5 %	4,7 %	3,4 %	–	3,6 %	4,6 %	5,6 %
Titres adossés à des actifs									
Coût après amortissement	5	331	416	1 162	1 685	–	3 599	4 516	5 192
Juste valeur	5	336	424	1 156	1 578	–	3 499	4 427	4 796
Rendement (7)	3,7 %	4,6 %	2,4 %	0,7 %	3,5 %	–	2,5 %	1,9 %	4,5 %
Titres de créance de sociétés et autres créances (4)									
Coût après amortissement	2 325	2 255	3 573	655	1 908	48	10 764	14 566	13 102
Juste valeur	2 328	2 267	3 730	624	1 782	58	10 789	14 559	12 785
Rendement (7)	4,1 %	2,2 %	2,5 %	5,7 %	2,6 %	0,1 %	3,0 %	2,5 %	5,5 %
Titres de participation (8)									
Coût	–	–	–	–	–	1 719	1 719	2 437	3 057
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 764	1 764	2 412	2 683
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	–	256	256	256	256
Juste valeur	–	–	–	–	–	228	228	186	227
Rendement (7)	–	–	–	–	–	3,7 %	3,7 %	3,7 %	5,6 %
Coût après amortissement	4 514	9 226	17 112	2 656	7 682	2 023	42 213	45 994	50 179
Juste valeur	4 517	9 289	17 660	2 631	7 404	2 050	43 551	46 054	48 421
Titres détenus jusqu'à l'échéance (6)									
Coût après amortissement	122	40	34	28	1	–	225	156	205
Juste valeur	122	40	34	28	1	–	225	156	205
Total de la valeur comptable des titres (6)									
	13 486 \$	26 146 \$	67 789 \$	18 588 \$	26 660 \$	40 662 \$	193 331 \$	186 272 \$	171 134 \$

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(3) Comprend les TGC qui sont présentés au poste Titres adossés à des actifs – TGC dans le tableau intitulé Juste valeur des actifs et des passifs classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, figurant à la note 2.

(4) Les soldes de 2008 comprennent certains titres classés comme détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, qui ont par la suite été reclassés dans les prêts le 1^{er} novembre 2008, conformément aux modifications du chapitre 3855 publiées par l'ICCA.

(5) Comprend principalement des titres de créance et des billets à taux variables de sociétés, des titres de créance et des billets à taux variables d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.

(6) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.

(7) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

(8) Comprend la valeur des actions reçues en 2008 à la restructuration de Visa Inc., lesquelles sont comptabilisées au coût.

Reclassement d'instruments financiers

Le tableau suivant présente des données sur certains titres détenus à des fins de transaction qui ont été reclassés dans les titres disponibles à la vente le 1^{er} août 2008, conformément aux modifications apportées par l'ICCA aux chapitres 3855, 3861 et 3862. Se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2009 pour obtenir les détails.

	Au 31 octobre 2010 et pour l'exercice terminé à cette date			Au 31 octobre 2009 et pour l'exercice terminé à cette date		
	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice (1)	Revenu d'intérêt/gains (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (2)	Total de la valeur comptable et de la juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de l'exercice (1)	Revenu d'intérêt/gains (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice (2)
Actifs financiers						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 126 \$	64 \$	(5)\$	1 904 \$	13 \$	54 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	69	47	13	500	67	28
Titres adossés à des actifs	748	(16)	1	1 007	48	29
Titres de créance de sociétés et autres créances	408	32	5	641	(2)	17
	2 351 \$	127 \$	14 \$	4 052 \$	126 \$	128 \$

(1) Ce montant représente la variation de la juste valeur des titres que nous détenions à la fin de la période et comprend tout prélèvement de capital ou rachat de ces titres.

(2) Le montant total comprend un gain net de 4 millions de dollars relativement aux titres et aux créances rachetés ou vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (gain net de 27 millions en 2009).

Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2010				2009			
	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Créances – gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	14 305 \$	381 \$	(1)\$	14 685 \$	11 764 \$	404 \$	(7)\$	12 161 \$
Provinces et municipalités	1 493	43	–	1 536	1 104	31	(1)	1 134
Créances du gouvernement fédéral, d'États, de municipalités et d'organismes américains	4 934	65	(56)	4 943	5 781	129	(117)	5 793
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	5 068	24	(8)	5 084	3 517	18	(1)	3 534
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 079	20	(72)	1 027	2 057	24	(229)	1 852
Titres adossés à des actifs								
TGC	220	12	(17)	215	234	11	(24)	222
Titres non garantis par des créances	3 379	37	(132)	3 284	4 282	67	(143)	4 205
Titres de créance de sociétés et autres créances	10 985	273	(248)	11 010	14 718	382	(389)	14 711
Titres de participation	1 719	58	(13)	1 764	2 437	45	(70)	2 412
Titres de substitut de prêt	256	–	(28)	228	256	–	(70)	186
	43 438 \$	913 \$	(575)\$	43 776 \$	46 150 \$	1 111 \$	(1 051)\$	46 210 \$

(1) Comprend des titres détenus jusqu'à l'échéance de 225 millions de dollars (156 millions en 2009).

(2) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. Le coût après amortissement, les gains bruts non réalisés, les pertes brutes non réalisées et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se sont chiffrés à 148 millions de dollars, à 4 millions, à néant et à 152 millions, respectivement pour 2010 (224 millions, 1 million, (11) millions et 213 millions pour 2009).

Gains et pertes réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2010	2009	2008
Gains réalisés	440 \$	296 \$	99 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(399)	(936)	(731)
Gains nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente	41 \$	(640)\$	(632)\$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : gains réalisés – 12 millions de dollars en 2010, 12 millions en 2009 et 1 million en 2008; pertes réalisées et réductions de valeur – 5 millions en 2010, 22 millions en 2009 et 16 millions en 2008.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2010 (1)					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	510 \$	1 \$	– \$	– \$	510 \$	1 \$
Provinces et municipalités	154	–	–	–	154	–
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	832	13	493	43	1 325	56
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	3 119	8	–	–	3 119	8
Titres adossés à des créances hypothécaires	51	3	637	69	688	72
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	–	–
TGC	–	–	198	17	198	17
Titres non garantis par des créances	1 441	37	843	95	2 284	132
Titres de créance de sociétés et autres créances	2 519	76	1 230	172	3 749	248
Titres de participation	35	8	46	5	81	13
Titres de substitut de prêt	–	–	192	28	192	28
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	8 661 \$	146 \$	3 639 \$	429 \$	12 300 \$	575 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de moins de 12 mois s'établissent à néant et à néant, respectivement, et pour les créances de 12 mois ou plus, elles s'établissent à 20 millions de dollars et à 0,1 million, respectivement.

	2009 (1)					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 108 \$	7 \$	– \$	– \$	1 108 \$	7 \$
Provinces et municipalités	13	1	–	–	13	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	154	7	1 081	110	1 235	117
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	456	1	44	–	500	1
Titres adossés à des créances hypothécaires	83	11	1 475	218	1 558	229
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	–	–
TGC	–	–	205	24	205	24
Titres non garantis par des créances	770	8	721	135	1 491	143
Titres de créance de sociétés et autres créances	924	42	1 321	347	2 245	389
Titres de participation	60	42	103	28	163	70
Titres de substitut de prêt	–	–	150	70	150	70
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	3 568 \$	119 \$	5 100 \$	932 \$	8 668 \$	1 051 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales faisant l'objet d'une perte de valeur depuis moins de 12 mois se sont établies à néant et à néant, respectivement, et à 156 millions de dollars et à 11 millions, respectivement, pour ceux faisant l'objet d'une perte de valeur depuis 12 mois et plus.

Les titres disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie. Notre test de dépréciation est essentiellement fondé sur les facteurs décrits à la note 1. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons une méthode particulière pour évaluer la probabilité de recouvrer le coût après amortissement du titre. Au 31 octobre 2010, les pertes brutes non réalisées sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 575 millions de dollars (1 051 millions en 2009).

Lorsque nous évaluons la perte de valeur durable des titres de créance, nous étudions principalement les cotes des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment les garanties, les cotes externes, la priorité de rang et d'autres facteurs de marché. Pour évaluer les titres de créance complexes, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, les titres adossés à des actifs et d'autres produits structurés, nous utilisons également des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre et d'un certain nombre d'hypothèses et de données fondées sur des facteurs propres à chaque titre. Les données et les hypothèses utilisées, notamment les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement, se fondent sur les données de marché à jour. Pour ce qui est des titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, les taux de recouvrement sont tributaires, dans une large mesure, des prix de l'immobilier anticipés au niveau municipal, fournis par des tiers. En outre, nous tenons compte de la structure des opérations et des rehaussements de crédit en ce qui concerne les titres structurés. Si l'évaluation effectuée au moyen du modèle a prévu que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts courus à l'égard d'un titre était improbable, le titre est soumis à une analyse plus approfondie afin de déterminer si une perte sera ultérieurement réalisée.

Lorsque la direction a jugé que le recouvrement de la somme totale du capital et des intérêts était improbable, les titres de créance ont été

considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

Puisque les titres de participation ne sont pas assortis de flux de trésorerie contractuels, ils sont évalués différemment des titres de créance. En ce qui a trait aux titres de participation détenus au coût et aux titres de participation comportant des pertes non réalisées, nous évaluons s'il existe une indication objective que le titre a subi une perte de valeur durable. Les facteurs pris en compte dans notre évaluation comprennent la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur. Nous tenons également compte de l'estimation de la valeur recouvrable et du délai de recouvrement. Nous analysons plus en profondeur les titres dont la juste valeur a été inférieure au coût pendant plus de 12 mois. Les titres de participation pour lesquels la direction a jugé improbable le recouvrement de leur juste valeur avant qu'ils ne soient cédés et qui affichent une perte non réalisée depuis une période prolongée ou une perte non réalisée importante, sont considérés comme ayant subi une perte de valeur durable et ont été ramenés à leur juste valeur.

La perte non réalisée de 56 millions de dollars (117 millions en 2009) sur les titres de créance d'États, de municipalités et d'organismes aux États-Unis est liée en grande partie aux titres à enchères adossés à des prêts aux étudiants sur le marché américain. Les agences émettrices sont soutenues par le gouvernement américain, et les pertes non réalisées sur ces titres reflètent essentiellement les préoccupations à l'égard de la liquidité sur le marché actuel.

Les titres adossés à des créances hypothécaires se composent essentiellement de titres de catégorie Alt-A et de bonne qualité non garantis par une agence aux États-Unis. Les titres de catégorie Alt-A et de bonne qualité sont des tranches de premier rang supérieur et disposent d'un soutien du crédit important et présentent des subordinations, un surdimensionnement et des écarts de taux excédentaires. Les pertes non

réalisées de 72 millions de dollars (229 millions en 2009) sont principalement liées aux titres de catégorie Alt-A et préférentiels, ce qui reflète l'incidence des écarts de taux actuels. Les pertes sur les titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis ont affiché une baisse considérable par rapport à l'exercice précédent, puisque nous avons cédé certaines positions afin de mieux gérer les risques auxquels nous sommes exposés.

Les titres adossés à des actifs se composent essentiellement de prêts aux étudiants garantis et non garantis aux États-Unis, de titres à enchères sur le marché américain, de TGC et de titres adossés à des créances sur cartes de crédit. La plupart de ces instruments jouissent d'une cote élevée et d'un soutien du crédit important et ont connu des augmentations de valeur importantes au cours de l'exercice. Nous avons comptabilisé des pertes non réalisées de 149 millions de dollars (167 millions en 2009) liées en grande partie à des titres à enchères sur le marché américain et à des prêts aux étudiants non garantis aux États-Unis.

Les titres de créance de sociétés et autres créances se composent essentiellement de certificats de dépôt, de titres de créance et d'obligations de sociétés, de titres de gouvernements de pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'obligations encaissables par anticipation et d'instruments hybrides. Les titres de gouvernements de pays non membres de l'OCDE sont surtout liés à des pays des Antilles où nous exerçons actuellement des activités. Les pertes non réalisées de 248 millions de dollars (389 millions en 2009) sont beaucoup moins élevées que celles enregistrées à l'exercice précédent et reflètent principalement le contexte de la diminution des taux d'intérêt et l'amélioration des écarts de taux.

Les titres de participation se composent pour l'essentiel d'actions ordinaires et privilégiées négociées sur le marché. Dans une moindre mesure, nous détenons également des placements dans des sociétés fermées et de capital-risque. Au 31 octobre 2010, des pertes non réalisées de 13 millions de dollars ont été comptabilisées, comparativement à des pertes non réalisées de 70 millions à l'exercice précédent, en raison des pertes de valeur qui ont été comptabilisées en résultat net en 2010 au titre de certaines actions ordinaires ainsi que de l'amélioration de la juste valeur des titres, principalement pour ce qui est des actions ordinaires et privilégiées cotées. Les titres de substitut de prêt se composent essentiellement d'actions privilégiées perpétuelles émises par des sociétés canadiennes hautement cotées.

La direction est d'avis que les pertes non réalisées sur les titres mentionnés ci-dessus au 31 octobre 2010 sont de nature temporaire, et elle a l'intention de les conserver jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait correspondre à la date d'échéance des titres de créance.

Titres détenus jusqu'à l'échéance

Les titres détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût après amortissement font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés comme ayant subi une perte de valeur lorsque la direction

estime que le plein recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Le test de dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance se fonde principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts, comme il est précisé à la note 1 des états financiers. La direction est d'avis que les placements détenus jusqu'à l'échéance n'avaient subi aucune perte de valeur au 31 octobre 2010.

Gains nets/pertes nettes sur les titres disponibles à la vente

Lorsque nous déterminons qu'un titre a subi une perte de valeur durable, le coût après amortissement du titre est réduit à sa juste valeur, et la perte antérieure au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée en résultat net. Au cours de 2010, des gains nets de 41 millions de dollars liés aux titres disponibles à la vente ont été constatés en résultat net (des pertes nettes de 640 millions en 2009). Les gains nets pour l'exercice considéré reflètent principalement les gains nets de 309 millions de dollars à la vente de certains titres adossés à des créances hypothécaires d'agences aux États-Unis classés comme des titres de gouvernements et d'agences et de certaines actions ordinaires cotées, ainsi que les gains réalisés à la distribution de capitaux liée aux titres de placements privés. Ces gains ont été essentiellement contrebalancés par des pertes nettes de 268 millions de dollars, principalement liées à des titres considérés comme ayant subi une perte de valeur, tels que les billets privilégiés de fiducie, qui sont compris dans les titres de créance de sociétés et autres créances, certaines actions ordinaires cotées, certains titres de placements privés, ainsi que des titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis. Ce montant comprend des réductions de valeur de 3 millions de dollars relatives aux titres disponibles à la vente liés à nos activités d'assurance, lesquelles ont été prises en compte dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats (21 millions en 2009).

Intérêts et dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance (1), (2)

	2010	2009	2008
Revenu d'intérêt imposable	1 602 \$	2 362 \$	2 089 \$
Revenu d'intérêt non imposable	97	110	99
Dividendes	35	82	110
	1 734 \$	2 554 \$	2 298 \$

- (1) Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût après amortissement.
- (2) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires des états consolidés des résultats : revenu d'intérêt imposable – 640 millions de dollars en 2010, 601 millions en 2009 et 452 millions en 2008; revenu d'intérêt non imposable – 39 millions en 2010, 33 millions en 2009 et 29 millions en 2008; dividendes – 14 millions en 2010, 15 millions en 2009 et 17 millions en 2008.

Note 4 Prêts

	2010				2009			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (1)								
Prêts hypothécaires résidentiels	124 064 \$	2 350 \$	2 418 \$	128 832 \$	117 292 \$	2 490 \$	2 348 \$	122 130 \$
Prêts aux particuliers	69 291	8 551	2 332	80 174	60 493	8 975	2 074	71 542
Prêts sur cartes de crédit	9 704	220	186	10 110	8 285	213	203	8 701
Prêts aux petites entreprises (2)	2 712	–	–	2 712	2 851	–	–	2 851
	205 771	11 121	4 936	221 828	188 921	11 678	4 625	205 224
Prêts de gros (1)								
Prêts aux entreprises (3), (4)	39 015	20 616	9 216	68 847	38 624	25 206	10 336	74 166
Prêts aux banques (5)	808	233	875	1 916	1 096	177	1 243	2 516
Prêts aux organismes souverains (6)	1 632	–	980	2 612	860	–	1 385	2 245
	41 455	20 849	11 071	73 375	40 580	25 383	12 964	78 927
Total des prêts (7)	247 226	31 970	16 007	295 203	229 501	37 061	17 589	284 151
Provision pour pertes sur prêts	(1 490)	(1 144)	(363)	(2 997)	(1 474)	(1 460)	(254)	(3 188)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	245 736 \$	30 826 \$	15 644 \$	292 206 \$	228 027 \$	35 601 \$	17 335 \$	280 963 \$

- (1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.
- (2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.
- (4) Pour l'exercice 2010, les colonnes Canada et États-Unis reflètent des prêts totalisant néant (1,0 milliard de dollars en 2009) et 1,5 milliard (1,7 milliard en 2009), respectivement, octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons.
- (5) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.
- (6) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
- (7) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 306 millions de dollars (229 millions en 2009).

Note 4 Prêts (suite)

La garantie principale et les autres rehaussements de crédit que nous détenons à titre de sûreté pour les prêts de détail comprennent i) des assurances hypothécaires, des hypothèques sur des immeubles et des biens résidentiels et ii) des droits de recours sur des biens de particuliers que nous finançons, comme des automobiles, ainsi que sur des garanties

personnelles, des dépôts à terme et des valeurs mobilières. Pour les prêts de gros, ils comprennent i) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks, des créances, des actifs incorporels et des titres et ii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux que nous finançons.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	2010							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	95 579 \$	103 183 \$	23 066 \$	221 828 \$	112 263 \$	106 781 \$	2 784 \$	221 828 \$
Prêts de gros	39 351	20 818	13 206	73 375	40 101	32 778	496	73 375
Total des prêts	134 930 \$	124 001 \$	36 272 \$	295 203 \$	152 364 \$	139 559 \$	3 280 \$	295 203 \$
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	(2 997)	-	-	-	(2 997)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	134 930 \$	124 001 \$	36 272 \$	292 206 \$	152 364 \$	139 559 \$	3 280 \$	292 206 \$
	2009							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2), (3)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	99 558 \$	87 956 \$	17 710 \$	205 224 \$	106 627 \$	96 175 \$	2 422 \$	205 224 \$
Prêts de gros	45 922	23 148	9 857	78 927	47 756	30 497	674	78 927
Total des prêts	145 480 \$	111 104 \$	27 567 \$	284 151 \$	154 383 \$	126 672 \$	3 096 \$	284 151 \$
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	(3 188)	-	-	-	(3 188)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	145 480 \$	111 104 \$	27 567 \$	280 963 \$	154 383 \$	126 672 \$	3 096 \$	280 963 \$

(1) Généralement basé sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les prêts de gros comprennent des prêts totalisant 1,5 milliard de dollars (2,7 milliards en 2009) octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons. Les taux de tous les prêts sont modifiés mensuellement ou trimestriellement.

(3) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, les actifs acquis à l'égard de prêts douteux se sont établis à 336 millions de dollars (1 658 millions en 2009). La réduction connexe de la provision pour pertes sur créances s'est établie à 331 millions de dollars (156 millions en 2009).

Provision pour pertes sur prêts et prêts douteux

	2010					Solde à la fin	2009
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres ajustements (1)		
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	54 \$	(46)\$	2 \$	60 \$	7 \$	77 \$	54 \$
Prêts aux particuliers	197	(690)	91	595	(11)	182	197
Prêts sur cartes de crédit	–	(477)	64	413	–	–	–
Prêts aux petites entreprises (2)	22	(56)	7	45	–	18	22
	273 \$	(1 269)\$	164 \$	1 113 \$	(4)\$	277 \$	273 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3)	976 \$	(949)\$	72 \$	707 \$	(15)\$	791 \$	976 \$
Prêts aux banques (4)	20	–	–	15	(1)	34	20
Prêts aux organismes souverains (5)	10	–	–	–	(1)	9	10
	1 006 \$	(949)\$	72 \$	722 \$	(17)\$	834 \$	1 006 \$
Provisions spécifiques	1 279 \$	(2 218)\$	236 \$	1 835 \$	(21)\$	1 111 \$	1 279 \$
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	50 \$	– \$	– \$	30 \$	(3)\$	77 \$	50 \$
Prêts aux particuliers	671	–	–	49	(11)	709	671
Prêts sur cartes de crédit	327	–	–	7	50	384	327
Prêts aux petites entreprises (2)	47	–	–	–	13	60	47
	1 095 \$	– \$	– \$	86 \$	49 \$	1 230 \$	1 095 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3)	814 \$	– \$	– \$	(58)\$	(100)\$	656 \$	814 \$
Prêts aux banques (4)	–	–	–	–	–	–	–
Prêts aux organismes souverains (5)	–	–	–	–	–	–	–
	814 \$	– \$	– \$	(58)\$	(100)\$	656 \$	814 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (6)	114 \$	– \$	– \$	(2)\$	(13)\$	99 \$	114 \$
Provision générale (6)	2 023 \$	– \$	– \$	26 \$	(64)\$	1 985 \$	2 023 \$
Total de la provision pour pertes sur créances	3 302 \$	(2 218)\$	236 \$	1 861 \$	(85)\$	3 096 \$	3 302 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (7)	(114)	–	–	2	13	(99)	(114)
Total de la provision pour pertes sur prêts	3 188 \$	(2 218)\$	236 \$	1 863 \$	(72)\$	2 997 \$	3 188 \$

- (1) Représente principalement : i) l'incidence de la conversion de la provision pour pertes sur prêts libellée en devises et ii) le reclassement d'un montant de 30 millions de dollars de la provision générale aux provisions spécifiques afin de mieux refléter la nature de ces provisions.
- (2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des provisions de 2 millions de dollars (2 millions en 2009) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevés par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.
- (4) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.
- (5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
- (6) Comprend un montant de 99 millions de dollars lié aux engagements hors bilan et autres (114 millions en 2009).
- (7) La provision pour engagements hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2010	2009	2008
Revenu net d'intérêt	10 977 \$	11 541 \$	9 054 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 861	3 413	1 595
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	9 116 \$	8 128 \$	7 459 \$

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés à titre de prêts douteux puisqu'ils sont i) en souffrance depuis moins de 90 jours ou ii) entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Prêts en souffrance mais non douteux

	2010				2009			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	Plus de 90 jours	Total
Prêts de détail	2 641 \$	1 239 \$	184 \$	4 064 \$	2 841 \$	1 359 \$	323 \$	4 523 \$
Prêts de gros	1 206	496	18	1 720	1 313	563	36	1 912
Total	3 847 \$	1 735 \$	202 \$	5 784 \$	4 154 \$	1 922 \$	359 \$	6 435 \$

Prêts douteux (1)

	2010			2009
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts de détail				
Prêts hypothécaires résidentiels	808 \$	(77)\$	731 \$	587 \$
Prêts aux particuliers	383	(182)	201	212
Prêts aux petites entreprises (2)	49	(18)	31	37
	1 240 \$	(277)\$	963 \$	836 \$
Prêts de gros				
Prêts aux entreprises (3)	3 716 \$	(791)\$	2 925 \$	3 300 \$
Prêts aux organismes souverains (4)	9	(9)	-	-
Prêts aux banques (5)	34	(34)	-	42
	3 759 \$	(834)\$	2 925 \$	3 342 \$
Total	4 999 \$	(1 111)\$	3 888 \$	4 178 \$

(1) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 5,1 milliards de dollars pour l'exercice (4,6 milliards en 2009).

(2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement. Comprend des prêts douteux d'un montant brut de 57 millions de dollars (65 millions en 2009) et d'un montant net de 55 millions (63 millions en 2009) relativement aux prêts consentis en vertu de facilités de liquidités prélevés par des conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

(4) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

(5) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

Note 5 Titrisations

Opérations de titrisation par principal type de produit

Nous procédons périodiquement à la titrisation de créances sur cartes de crédit, de prêts hypothécaires résidentiels et nous participons à des opérations de titrisation d'obligations, principalement afin de diversifier nos sources de financement, d'améliorer notre position de liquidité et aux fins du capital. Nous procédons aussi à la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux dans le cadre de nos activités de vente et de négociation.

Créances sur cartes de crédit

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une structure d'accueil, sur une base renouvelable. Cette structure d'accueil est financée au moyen de l'émission d'effets de premier rang et subordonnés garantis par les créances sur cartes de crédit sous-jacentes. Des cotes sont attribuées aux émissions par au moins deux agences de notation, soit Dominion Bond Rating Service (DBRS), Moody's Investors Service (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P). La structure d'accueil est une structure d'accueil admissible; par conséquent, en notre qualité de cédant des créances sur cartes de crédit, nous ne pouvons pas la consolider.

Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des créances sur cartes de crédit cédées à la structure d'accueil admissible et nous administrons cette dernière. De plus, nous fournissons deux types de protection de premier niveau contre les pertes à la structure d'accueil admissible. Nos droits liés aux marges excédentaires de ladite structure sont subordonnés à l'obligation de cette dernière envers les détenteurs de ses titres adossés à des actifs. Les marges excédentaires représentent le revenu net d'intérêt résiduel après le paiement de toutes les autres charges au titre de la fiducie. Les marges excédentaires servent à absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit avant que ces dernières n'influencent sur les paiements versés aux porteurs d'effets de la structure d'accueil admissible. La valeur actualisée de ces marges excédentaires est inscrite dans nos bilans consolidés à titre de droits conservés dans nos titres disponibles à la vente. Par ailleurs, nous consentons des prêts à la structure d'accueil admissible pour régler les charges initiales. Ces prêts sont de rang inférieur à tous les effets émis par la structure d'accueil admissible.

Nous détenons la totalité des titres de rang inférieur émis par la structure d'accueil admissible et nous les comptabilisons dans les titres disponibles à la vente figurant dans nos bilans consolidés. De même, nous pouvons détenir certains titres de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché et nous conservons

à l'occasion un compte de réserve. Les titres de rang inférieur et de premier rang que nous détenons représentent environ 4,5 % et 5,98 % du total des titres émis par la structure d'accueil admissible au 31 octobre 2010, respectivement. Les titres de rang inférieur fournissent un soutien du crédit pour les titres de premier rang. Nous agissons également à titre de contrepartie relativement à des swaps de taux et à des swaps de devises en vertu desquels nous versons à la structure d'accueil admissible les intérêts payables aux investisseurs.

Prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du Programme des titres hypothécaires LNS et cédonces ces titres à des tiers investisseurs, principalement une fiducie parrainée par le gouvernement, en vertu du Programme Obligations hypothécaires du Canada. La fiducie émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement, et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. La fiducie utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada.

Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons titrisés nous-mêmes ou qu'un gestionnaire indépendant a titrisés. Nous conservons également des droits sous la forme d'écarts excédentaires en ce qui concerne les titres adossés à créances hypothécaires vendus. La valeur actualisée de cet excédent est inscrite dans nos bilans consolidés à titre de droits conservés dans nos titres disponibles à la vente ou dans nos titres détenus à des fins de transaction. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux aux termes du Programme Obligations hypothécaires du Canada, en vertu duquel nous versons à la structure d'accueil le coupon d'intérêt payable aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents que nous avons vendus à la fiducie.

Prêts hypothécaires résidentiels américains

Nous procédons au montage et à la vente de prêts hypothécaires résidentiels américains sur le marché secondaire des prêts hypothécaires

et nous vendons ces prêts à des émetteurs ou à des garants de titres adossés à des créances hypothécaires. Les émetteurs sont habituellement des entités commanditées par le gouvernement qui titrisent ces prêts hypothécaires sous forme de titres adossés à des créances hypothécaires et garantissent le paiement ponctuel du capital et des intérêts. Nous continuons de fournir uniquement des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires sous-jacents que nous avons vendus nous-mêmes ou par l'entremise d'un gestionnaire indépendant, à des fins de financement ou aux fins des besoins de trésorerie.

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous titrisons des prêts hypothécaires commerciaux en vendant à des structures d'accueil sous forme de groupes de biens affectés en garantie qui satisfont à certains critères de diversification, de levier financier et de couverture de la dette. Nous sommes le promoteur d'une de ces structures d'accueil. Les structures d'accueil financent l'achat de ces groupes de biens en émettant des certificats de rangs divers. Les certificats émis par la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur sont assortis de cotes de crédit allant de AAA à B- qui leur ont été attribuées par deux des agences suivantes : DBRS, Moody's et S&P. Aucune cote de crédit n'est attribuée à la plupart des certificats qui sont au rang le plus bas. Les certificats représentent les droits en copropriété dans le groupe de biens affectés en garantie, et la structure d'accueil dont

nous sommes le promoteur, qui a vendu tous les droits en copropriété liés au groupe de biens, n'assume aucun des risques liés aux groupes de biens affectés en garantie.

Nous ne conservons aucun droit de bénéficiaire dans les prêts vendus, sauf si nous achetons certains titres émis par les structures d'accueil pour notre compte. Aux termes d'un contrat conclu avec le tiers gestionnaire cadre, nous sommes le principal gestionnaire des prêts qui sont vendus à la structure d'accueil dont nous sommes le promoteur. Nous ne détenons aucun prêt hypothécaire commercial titrisé depuis 2008.

Titrisation d'obligations

Nous participons à des opérations de titrisation d'obligations lorsque nous achetons des obligations émises par des gouvernements, des obligations liées à des gouvernements ou des obligations de sociétés et que nous montons ces obligations sous forme de certificats de participation. Des honoraires de structuration sont facturés et comptabilisés à l'état des résultats au moment de la vente des certificats de participation à des tiers investisseurs. Nous continuons de fournir uniquement des services de gestion à l'égard des obligations sous-jacentes que nous avons vendues aux tiers investisseurs et nous ne conservons aucun intérêt bénéficiaire à moins que nous n'achetions certains des certificats émis.

Le tableau suivant résume nos opérations de titrisation en 2010, en 2009 et en 2008.

	2010			2009			2008				
	Créances sur cartes de crédit (1), (2)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (3), (5)	Prêts hypothécaires résidentiels américains (4)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (3), (5)	Prêts hypothécaires résidentiels américains (4)	Certificats de participation liés à des obligations (1), (6)	Créances sur cartes de crédit (1), (2)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1), (3), (5)	Prêts hypothécaires résidentiels américains (4)	Prêts hypothécaires commerciaux (1)	Certificats de participation liés à des obligations (1), (6)
Prêts titrisés et vendus (7)	1 283 \$	6 512 \$	754 \$	21 392 \$	568 \$	15 \$	1 470 \$	7 892 \$	516 \$	166 \$	47 \$
Produit net en espèces reçu	1 225	6 427	763	21 202	570	16	1 404	7 846	519	156	48
Titres adossés à des actifs acquis	58	–	–	–	–	–	65	–	–	9	–
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	9	230	–	1 121	–	–	9	242	–	–	–
Gain (la perte) à la vente avant impôts, déduction faite des activités de couverture	9	98	9	770	2	1	8	168	3	(1)	1

- (1) Nous n'avons pas comptabilisé d'actif ni de passif de gestion pour nos droits de gestion relatifs aux opérations titrisées, car nous avons reçu une rémunération adéquate pour nos services.
- (2) Le produit net en espèces reçu à l'égard de la titrisation de créances sur cartes de crédit en 2010 correspond à un produit en espèces brut de 1 283 millions de dollars (1 469 millions en 2008), moins les fonds affectés à l'achat de billets de 58 millions en 2008) émis par la Fiducie carte de crédit Or. La valeur en capital des billets achetés se chiffrait à 58 millions de dollars (65 millions en 2008). Nous n'avons effectué aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit en 2009.
- (3) Les prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés titrisés au cours de l'exercice par la création de titres adossés à des créances hypothécaires et conservés au 31 octobre 2010 s'établissaient à 6 845 millions de dollars (6 456 millions en 2009; 9 464 millions en 2008). Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur.
- (4) Les prêts hypothécaires résidentiels américains titrisés et cédés comprennent des créances hypothécaires assurées et non assurées. Nous avons constaté des montants nominaux liés aux droits de gestion à l'égard des prêts titrisés au cours de la période. Nous n'avons conservé aucun de ces titres.
- (5) Le gain (la perte) à la vente avant impôts reflète les résultats de (47) millions de dollars liés à nos activités de couverture économique [(161) millions en 2009; (28) millions en 2008].
- (6) Comprend les opérations de titrisation d'obligations de RBTT. Nous n'avons conservé aucun des titres vendus. Il n'y a eu aucune opération de titrisation d'obligations au cours de 2010.
- (7) Comprend des prêts hypothécaires résidentiels canadiens titrisés au cours de la période et des périodes précédentes.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2010		2009		2008	
	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (4)	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (4)
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	16 173 \$	6 551 \$	17 157 \$	4 959 \$	17 934 \$	2 228 \$
Flux de trésorerie découlant des marges excédentaires (2)	472	692	270	629	254	179
Autres flux de trésorerie reçus (3)	40	–	42	–	39	–

- (1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux, de prêts hypothécaires résidentiels américains et d'obligations car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.
- (2) Comprend les honoraires de gestion reçus.
- (3) Comprend les flux de trésorerie reçus sur les titres disponibles à la vente que nous détenons, y compris les paiements de capital et d'intérêts reçus.
- (4) Les chiffres correspondants présentés ont été modifiés par rapport à ceux présentés auparavant.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date des activités de titrisation s'établissent comme suit :

Hypothèses clés (1), (2)

	2010		2009 (3)		2008	
	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables par anticipation (en années)	0,25	3,53	2,70	0,25	4,05	
Taux de remboursement	38,00 %	19,28 %	26,76 %	37,02 %	27,55 %	
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	4,66	1,30	2,34	3,86	1,05	
Taux d'actualisation	10,50 %	0,40 % – 3,19 %	0,40 % – 3,07 %	10,00 %	2,22 % – 4,77 %	
Pertes sur créances prévues	3,88	–	–	2,49	–	

- (1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux créances sur cartes de crédit, lequel est mensuel.
- (2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux, de prêts hypothécaires résidentiels américains et d'obligations car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.
- (3) Nous n'avons effectué aucune titrisation de créances sur cartes de crédit au cours de la période.

Sensibilité des hypothèses clés

La détermination de la juste valeur de nos droits conservés se fonde sur des hypothèses clés. Au 31 octobre 2010, les hypothèses clés utilisées et

le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le tableau ci-après.

Augmentation (diminution) de la juste valeur des droits conservés advenant un changement défavorable des hypothèses clés (1), (2)

	2010		2009	
	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	Créances sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens
Juste valeur des droits conservés	15,3 \$	1 090,1 \$	33,5 \$	1 240,6 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qu'il reste à assurer (en années)	0,25	2,57 – 4,49	0,25	2,90 – 3,77
Taux de remboursement	38,81 %	16,07 % – 23,74 %	38,33 %	9,00 % – 28,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,0)\$	(27,4)\$	(2,0)\$	(35,0)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(1,9)	(53,9)	(4,1)	(68,9)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	3,10 %	0,97 % – 1,87 %	5,61 %	0,8 % – 1,98 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(3,8)\$	(123,8)\$	(6,1)\$	(137,8)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(7,6)	(247,4)	(12,2)	(296,1)
Pertes sur créances prévues	3,05 %	– %	3,86 %	– %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,5)\$	– \$	(2,3)\$	– \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,1)	–	(4,6)	–
Taux d'actualisation	10,00 %	1,19 % – 2,04 %	10,50 %	0,4 % – 2,76 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	– \$	(2,1)\$	– \$	(1,8)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	–	(3,9)	(0,1)	(4,2)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux créances sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux, de prêts hypothécaires résidentiels américains et d'obligations car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces opérations de titrisation.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'une modification des hypothèses sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire. L'incidence de la variation d'une hypothèse particulière sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut donner lieu à la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Les pertes sur un groupe statique de créances fournissent une mesure du risque de crédit lié à nos actifs titrisés et correspondent à la somme des pertes sur créances réelles subies et prévues, divisée par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les créances sur cartes de crédit titrisées au 31 octobre 2010 s'établissait à 0,77 % (0,87 % en 2009). Les pertes sur un groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires résidentiels, car la presque totalité de ces prêts hypothécaires est garantie par le gouvernement.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons.

Prêts gérés

	2010			2009		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	262 601 \$	1 782 \$	1 234 \$	245 430 \$	1 746 \$	1 300 \$
Prêts de gros	73 375	3 777	877	78 927	4 384	1 233
Total des prêts gérés (2)	335 976	5 559	2 111	324 357	6 130	2 533
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Créances sur cartes de crédit	3 265	50	129	3 870	57	140
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	28 238	232	–	28 815	204	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	9 270	76	–	7 521	53	–
Total des prêts inscrits aux bilans consolidés	295 203 \$	5 201 \$	1 982 \$	284 151 \$	5 816 \$	2 393 \$

(1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des structures d'accueil.

Le tableau qui suit présente, outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, nos activités de vente de prêts :

Ventes de prêts (1)

	2010 (2)		2009			2008		
	Prêts de gros (3)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts de gros (3)	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts de gros (3)	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux
Prêts vendus	58 \$	129 \$	25 \$	1 021 \$	23 \$	31 \$	237 \$	70 \$

(1) Les gains à la vente de prêts de gros sont négligeables.

(2) Aucun prêt hypothécaire résidentiel n'a été cédé au cours de l'exercice.

(3) Comprend exclusivement les tranches financées par la Banque Royale du Canada.

Note 6 Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le tableau qui suit fournit des renseignements aux 31 octobre 2010 et 2009 sur les EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et sur celles que nous consolidons en vertu de la NOC-15, parce que nous en sommes le principal bénéficiaire.

	2010		2009	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
EDDV non consolidées dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1)				
Conduits multicédants (2)	21 847 \$	22 139 \$	26 181 \$	26 550 \$
EDDV de financement structuré (3)	4 669	2 030	5 907	2 527
EDDV de création de produits de crédit	502	19	930	505
Conduits de tiers	–	–	575	250
Fonds de placement	249	61	84	28
Autres	165	39	340	103
	27 432 \$	24 288 \$	34 017 \$	29 963 \$
EDDV consolidées (4), (5)				
EDDV de financement structuré	2 998 \$		2 620 \$	
Fonds de placement	1 012		588	
Structures de rémunération	53		64	
Autres	3		3	
	4 066 \$		3 275 \$	

- (1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, aux facilités de liquidités ainsi qu'à la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 2 918 millions de dollars (4 020 millions en 2009) de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.
- (2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2010. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2010 se chiffrait à 13 969 millions de dollars (18 908 millions en 2009).
- (3) Nos chiffres correspondants au 31 octobre 2009 ont été modifiés afin de refléter l'information relative à une certaine entité sur une base nette, information qui était auparavant présentée sur une base brute. Au 31 octobre 2009, le montant brut et le montant net du total de l'actif lié à cette entité se chiffraient à 4 177 millions de dollars et à 471 millions, respectivement.
- (4) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans notre bilan consolidé et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 76 millions de dollars (120 millions en 2009), titres détenus à des fins de transaction de 740 millions (272 millions en 2009), titres disponibles à la vente de 1 786 millions (1 234 millions en 2009), prêts de 1 346 millions (1 496 millions en 2009) et autres actifs de 65 millions (91 millions en 2009). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 53 millions de dollars (64 millions en 2009) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions autodétenues. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (5) Les garantis dont disposent les investisseurs d'une EDDV consolidée grèvent uniquement les actifs de cette EDDV et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de cette EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidités ou des rehaussements de crédit à cette EDDV ou que nous ne concluions des opérations sur produits dérivés avec cette dernière.

Conduits multicédants et conduits de tiers

Nous administrons six programmes de papier commercial adossé à des actifs offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants). Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Nos clients utilisent essentiellement ces conduits multicédants afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants (la position de perte de premier niveau des conduits multicédants) avant les détenteurs de titres de créance des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues prend en charge la plus grande part (soit plus de 50 %) des pertes prévues de chaque conduit multicédant; par conséquent, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces conduits multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces conduits multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs principalement grâce à la prestation de concours de trésorerie et de rehaussements de crédit. Toutefois, nous ne consolidons pas ces conduits puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont décrits à la note 25.

EDDV de financement structuré

En 2008, nous avons acheté des titres à enchères américains auprès d'entités qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Certaines de ces entités sont des EDDV (EDDV de titres à enchères américains). Nous pourrions subir des pertes liées à ces EDDV de titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, le capital

et les intérêts courus sur ces prêts sont en grande partie garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. À titre d'agent de revente aux enchères pour certaines de ces entités, nous n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous détenons des droits variables significatifs dans certaines entités non consolidées. Nous consolidons certaines de ces EDDV de titres à enchères américains lorsque nos calculs des pertes prévues indiquent que nous sommes exposés à la majeure partie des pertes prévues par l'intermédiaire des billets que nous détenons dans ces entités.

Par ailleurs, nous avons vendu des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation. Chaque programme d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères est constitué d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. Tous les titres à enchères vendus au programme d'obligations encaissables par anticipation sont soutenus par des lettres de crédit que nous avons émises, en vertu desquelles nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte sur créances liée aux titres à enchères, et sont financés par l'émission de certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et d'un certificat résiduel à l'intention d'un unique tiers investisseur. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons des facilités de liquidités à chaque programme d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères aux fins d'achat des certificats à taux variables qui ont été encaissés mais non revendus avec succès. Nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation des lettres de crédit et des facilités de liquidités. Tant les fiducies de rehaussement de crédit que celles d'obligations encaissables par anticipation sont des EDDV. Nous consolidons certains programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères pour lesquels nos calculs des pertes prévues ont indiqué que nous sommes exposés à la majeure partie des pertes prévues par l'intermédiaire de nos lettres de crédit et de nos facilités de liquidités. Nous continuons de détenir des droits variables significatifs par l'intermédiaire des facilités que nous fournissons dans le cadre d'autres programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères non consolidés pour lesquels le détenteur du certificat résiduel est exposé à la majeure partie des pertes prévues à l'égard de ces fiducies. Les facilités de liquidités et de rehaussement de crédit sont décrites à la note 25.

La structure des autres programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères auxquels nous participons est semblable à la structure des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères décrite ci-dessus. Nous détenons également des certificats résiduels émis par ces programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères, situation en raison de laquelle nous sommes exposés au risque lié aux taux de base, et nous pouvons fournir des facilités de liquidités et des rehaussements de crédit à ces programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères. Nous consolidons les programmes d'obligations encaissables par anticipation non liés à des titres à enchères pour lesquels nous devons prendre en charge la majorité des pertes prévues en raison de notre participation continue dans ces programmes.

Création de produits de crédit

Nous utilisons des EDDV pour transformer habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit sur mesure qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces EDDV (protection liée au crédit) afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les billets émis, mais le transfert d'actifs ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12.

Ces EDDV émettent des billets capitalisés. Dans certains cas, nous investissons dans les billets capitalisés émis par ces EDDV. Certaines des EDDV émettent également des billets non capitalisés sous la forme de dérivés de crédit de premier rang ou d'engagements de financement et nous pourrions être l'un des investisseurs de ces billets non capitalisés. Finalement, les paiements effectués par l'EDDV incombent aux investisseurs des billets capitalisés et non capitalisés en raison de la protection de crédit qui nous est offerte. Nous pouvons détenir des droits variables significatifs dans des EDDV en raison de nos placements dans les billets.

Fonds de placement

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés

de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré d'exposition souhaité aux fonds visés, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans ces fonds visés. Nous consolidons ces fonds lorsque nous assumons la majorité des pertes prévues des fonds.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons les fiducies dont nous sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

La Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) et la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) ont été créées aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur, le produit de l'émission ayant été utilisé pour le rachat de billets de dépôt de premier rang émis par nous. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à ces fiducies, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues et que nous ne détenons pas de droits variables significatifs dans ces fiducies. Pour obtenir des détails sur les billets de dépôt de premier rang et les instruments de capital de type innovateur, se reporter aux notes 13 et 17, respectivement.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'EDDV dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation, et le degré de notre participation dans chacune des EDDV restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. De plus, nous ne détenons pas de droits variables significatifs dans ces EDDV. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

Des informations supplémentaires sur les EDDV sont fournies à la note 31.

Note 7 Produits dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être soit un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance.

Instruments financiers dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous :

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Nous concluons les types de swaps suivants :

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements dans une devise contre réception de paiements dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises peuvent comporter l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une

contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Dérivés non financiers

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

Produits dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue d'un marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue d'un marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

Produits dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les produits dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que le risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la

modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains produits dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie. Quand un instrument de couverture remplit adéquatement son rôle, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'un produit dérivé désigné comme un instrument de couverture principalement en fonction de la variation de sa juste valeur. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture. Nous avons appliqué la comptabilité de couverture aux opérations prévues et aux engagements fermes au cours de l'exercice.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Au 31 octobre 2010, des pertes non réalisées nettes après impôts de 334 millions de dollars (des gains non réalisés nets après impôts de 156 millions en 2009), correspondant à la tranche efficace cumulative de nos couvertures des flux de trésorerie, ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Un montant de 386 millions de dollars au titre des pertes non réalisées après impôts relativement à des couvertures qui ne sont plus désignées comme telles (des pertes non réalisées avant impôts de 269 millions), qui étaient comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2010, devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés

	2010 (1)				2009 (1)			
	Désignés comme instruments de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (2)	Désignés comme instruments de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture (2)
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net		Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	
Actifs								
Instruments dérivés	505 \$	2 059 \$	307 \$	103 375 \$	1 130 \$	2 107 \$	139 \$	88 797 \$
Passifs								
Instruments dérivés	812 \$	60 \$	119 \$	107 919 \$	1 493 \$	82 \$	327 \$	82 488 \$
Instruments non dérivés	—	1 002	8 732	s.o.	—	278	5 233	s.o.

(1) Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et tous les instruments non dérivés sont comptabilisés au coût après amortissement.

(2) Les passifs dérivés comprennent des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 170 millions de dollars (257 millions en 2009) et des régimes 401(k) de 2 millions (3 millions en 2009).

s.o. Sans objet

Résultats des activités de couverture comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat étendu

	2010			2009		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu	Gains nets (pertes nettes) compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur						
Tranche inefficace	(5)\$	s.o.	s.o.	9 \$	s.o.	s.o.
Couvertures des flux de trésorerie						
Tranche inefficace	(20)	s.o.	s.o.	9	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	(334)	s.o.	s.o.	156
Reclassées dans les résultats au cours de l'exercice (1)	s.o.	(118)	s.o.	s.o.	56	s.o.
Couvertures de l'investissement net						
(Pertes) de change	s.o.	s.o.	(1 785)	s.o.	s.o.	(2 973)
Gains (pertes) liés aux couvertures	s.o.	s.o.	1 479	s.o.	s.o.	2 399
	(25)\$	(118)\$	(639)\$	18 \$	56 \$	(418)\$

(1) Des pertes après impôts de 82 millions de dollars ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (gains de 38 millions en 2009).

s.o. Sans objet

Capitaux nominaux des produits dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)

	2010				2009			
	Durée jusqu'à l'échéance				Transaction	Autres que de transaction	Transaction	Autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)	Total				
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	560 552 \$	188 012 \$	– \$	748 564 \$	748 564 \$	– \$	356 064 \$	– \$
Swaps	1 316 860	1 645 185	829 809	3 791 854	3 585 016	206 838	2 467 890	208 104
Options achetées	21 888	32 555	31 801	86 244	86 244	–	113 067	324
Options vendues	23 560	48 037	84 429	156 026	156 026	–	176 826	–
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	860 528	31 738	579	892 845	821 974	70 871	585 913	58 583
Swaps sur devises	6 029	6 881	12 056	24 966	24 789	177	25 198	288
Swaps simultanés de taux et de devises	94 034	241 216	114 243	449 493	414 750	34 743	315 253	36 854
Options achetées	29 947	7 996	2 456	40 399	40 392	7	38 399	3
Options vendues	29 935	7 969	2 004	39 908	39 908	–	37 746	1
Produits dérivés de crédit (2)	8 026	57 273	24 252	89 551	88 072	1 479	127 012	2 173
Autres contrats (3)	41 275	39 962	11 466	92 703	90 946	1 757	85 248	1 216
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	34 281	18 314	42 655	95 250	95 241	9	91 133	48
Contrats à terme standardisés – position vendeur	39 135	18 212	56 372	113 719	113 719	–	98 490	–
Options achetées	32 205	4 557	97	36 859	36 859	–	25 666	–
Options vendues	19 149	3 572	–	22 721	22 721	–	28 602	–
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	140	–	–	140	140	–	14	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	28	–	–	28	28	–	32	–
Autres contrats (3)	92 507	36 990	9 503	139 000	139 000	–	119 625	–
	3 210 079 \$	2 388 469 \$	1 221 722 \$	6 820 270 \$	6 504 389 \$	315 881 \$	4 692 178 \$	307 594 \$

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de dix ans d'une valeur nominale de 337,9 milliards de dollars (287,0 milliards en 2009). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 21,7 milliards de dollars (14,1 milliards en 2009).

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 1,5 milliard de dollars (2,2 milliards en 2009) constituent des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis aux fins de négociation comprennent la protection achetée de 48,0 milliards de dollars (68,6 milliards en 2009) et la protection vendue de 40,1 milliards (58,4 milliards en 2009); les dérivés de crédit émis à des fins autres que de négociation comprennent la protection achetée de 1,5 milliard de dollars (2,2 milliards en 2009) et la protection vendue de néant (10 millions en 2009).

(3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

Juste valeur des produits dérivés

	2010				2009			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	288 \$	245 \$	316 \$	286 \$	336 \$	274 \$	221 \$	196 \$
Swaps	52 912	48 114	62 197	57 351	56 487	51 138	47 660	43 119
Options achetées	1 601	–	2 099	–	1 744	–	1 712	–
Options vendues	–	2 009	–	2 486	–	2 353	–	2 007
	54 801	50 368	64 612	60 123	58 567	53 765	49 593	45 322
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	9 988	9 820	12 201	12 134	17 465	17 631	8 790	8 923
Swaps sur devises	2 001	1 690	1 902	1 540	2 004	1 665	2 219	1 614
Swaps simultanés de taux et de devises	11 128	13 838	12 211	17 797	13 787	12 725	10 846	9 993
Options achetées	1 266	–	1 421	–	1 685	–	1 377	–
Options vendues	–	1 110	–	1 190	–	1 591	–	1 385
	24 383	26 458	27 735	32 661	34 941	33 612	23 232	21 915
Produits dérivés de crédit (2)	2 943	2 500	1 996	1 690	11 739	10 343	5 192	4 398
Autres contrats (3)	7 081	8 400	7 769	10 360	12 298	10 774	8 148	8 112
	89 208 \$	87 726 \$	102 112 \$	104 834 \$	117 545 \$	108 494 \$	86 165 \$	79 747 \$
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			2 974 \$	1 976 \$			4 334 \$	2 807 \$
Options achetées			–	–			9	–
			2 974	1 976			4 343	2 807
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			533	480			466	490
Swaps sur devises			2	3			4	7
Swaps simultanés de taux et de devises			1 450	1 843			1 866	1 587
			1 985	2 326			2 336	2 084
Produits dérivés de crédit (2)			7	28			128	20
Autres contrats (3)			141	–			102	–
			5 107	4 330			6 909	4 911
Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4)			107 219	109 164			93 074	84 658
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement			(719)	–			(633)	–
Incidence des accords généraux de compensation								
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (5)			(254)	(254)			(268)	(268)
			106 246 \$	108 910 \$			92 173 \$	84 390 \$
Incidence des accords généraux de compensation								
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (6)			(76 383)	(76 383)			(62 868)	(62 868)
			29 863 \$	32 527 \$			29 305 \$	21 522 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes mensuels.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

(4) Les justes valeurs brutes totales avant la compensation comprennent les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit déterminés en fonction de l'instrument. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

	2010				2009
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Actifs dérivés (1)	22 213 \$	38 485 \$	45 548 \$	106 246 \$	92 173 \$
Passifs dérivés (2)	23 662	40 635	44 613	108 910	84 390

(1) Tient compte d'ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit, qui ont été déterminés pour certains instruments précis et collectivement.

(2) Comprend des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 170 millions de dollars (257 millions en 2009) et des régimes 401(k) de 2 millions (3 millions en 2009).

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au

moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet de l'accord, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux opérations.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ci-après ne tiennent pas compte de la juste valeur de 2 278 millions de dollars (3 234 millions en 2009) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2010 (1)			2009 (1)		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Solde ajusté en fonction des risques (3)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	41 \$	479 \$	91 \$	152 \$	365 \$	352 \$
Swaps	14 081	17 693	6 577	11 794	15 773	5 485
Options achetées	356	562	269	466	975	316
	14 478	18 734	6 937	12 412	17 113	6 153
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	4 290	8 954	2 024	3 280	6 663	1 214
Swaps	3 709	12 956	3 101	4 697	12 744	2 888
Options achetées	1 035	1 716	583	892	1 504	346
	9 034	23 626	5 708	8 869	20 911	4 448
Produits dérivés de crédit (4)	937	2 379	2 553	2 409	4 140	4 096
Autres contrats (5)	3 849	6 776	5 039	2 886	4 868	2 476
Total	28 298 \$	51 515 \$	20 237 \$	26 576 \$	47 032 \$	17 173 \$

(1) Les montants sont présentés compte non tenu des accords généraux de compensation.

(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des biens affectés en garantie de 7,4 milliards de dollars (7,3 milliards en 2009).

(3) Le solde pondéré en fonction des risques a été calculé conformément à l'accord de Bâle II.

(4) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées et vendues, dont le coût de remplacement se chiffre à 7 millions de dollars (128 millions en 2009). Les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés à des protections vendues, d'un coût de remplacement de néant (néant en 2009), d'un montant d'équivalent-crédit de néant (10 millions de dollars en 2009) et d'un montant de l'actif ajusté en fonction des risques de néant (3 millions en 2009), ont été traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF.

(5) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

	2010								
	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	31 724 \$	49 339 \$	16 544 \$	7 334 \$	104 941 \$	68 475 \$	11 118 \$	25 348 \$	104 941 \$
Incidence des accords généraux de compensation	24 228	38 862	10 889	2 658	76 637	55 638	8 141	12 858	76 637
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	7 496 \$	10 477 \$	5 655 \$	4 676 \$	28 304 \$	12 837 \$	2 977 \$	12 490 \$	28 304 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2009 (3)	9 349 \$	9 991 \$	4 077 \$	3 287 \$	26 704 \$	11 166 \$	2 835 \$	12 703 \$	26 704 \$

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement totalise 7 millions de dollars (128 millions en 2009).

Note 8 Locaux et matériel

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	236 \$	– \$	236 \$	250 \$	– \$	250 \$
Bâtiments	1 002	(498)	504	942	(479)	463
Matériel informatique	2 041	(1 512)	529	2 018	(1 537)	481
Mobilier, agencements et autre matériel	1 485	(993)	492	1 401	(972)	429
Améliorations locatives	1 745	(1 003)	742	1 642	(898)	744
	6 509 \$	(4 006)\$	2 503 \$	6 253 \$	(3 886)\$	2 367 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 410 millions de dollars en 2010 (389 millions en 2009; 318 millions en 2008).

Note 9 Coentreprise – RBC Dexia Investor Services

RBC Dexia Investor Services

Les activités de nos Services aux investisseurs institutionnels sont exercées par notre coentreprise RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS).

Les actifs et les passifs qui représentent notre participation dans RBC Dexia IS et notre quote-part de ses résultats financiers, avant l'ajustement au titre des opérations entre apparentés, sont présentés dans les tableaux suivants :

	2010	2009
Bilans consolidés		
Actifs (1)	15 465 \$	15 502 \$
Passifs	14 213	14 438

(1) Comprend un écart d'acquisition de 107 millions de dollars (73 millions en 2009) et des actifs incorporels de 154 millions (137 millions en 2009).

	2010	2009	2008
États consolidés des résultats			
Revenu net d'intérêt	57 \$	152 \$	162 \$
Revenus autres que d'intérêt	528	496	647
Frais autres que d'intérêt	541	593	602
Bénéfice net	29	34	135
États consolidés des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 916 \$	446 \$	(1 433)\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 594)	2 869	(2 158)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(260)	(3 328)	3 713

Nous fournissons certains services à RBC Dexia IS, notamment des services de soutien administratif et technologique, des services liés aux ressources humaines, ainsi que des facilités de crédit et des facilités bancaires aux fins des activités de RBC Dexia IS. RBC Dexia IS nous fournit également certains services, notamment des services de garde et d'administration fiduciaire, des services d'administration de fonds et de placements, des services d'agent de transfert et des services aux investisseurs. Ces services et ces facilités sont fournis entre les parties respectives dans le cours normal des activités, selon des modalités semblables à celles offertes à des parties non liées. Le tableau ci-contre présente le montant des revenus gagnés et des charges engagées par RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec la Banque Royale du Canada :

	2010	2009	2008
Revenu net d'intérêt	11 \$	49 \$	145 \$
Revenus autres que d'intérêt	28	25	28
Frais autres que d'intérêt	31	37	38

Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Nous avons également effectué notre test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition au sein de toutes les unités d'exploitation et nous avons déterminé qu'il n'avait pas subi d'autre dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (1 milliard de dollars en 2009; néant en 2008).

Les tableaux suivants présentent les variations de l'écart d'acquisition en 2009 et en 2010.

	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances (1)	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2008	1 919 \$	2 246 \$	153 \$	4 606 \$	1 053 \$	9 977 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	15	20	–	–	4	39
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	–	–	–	(1 000)	–	(1 000)
Autres ajustements (2)	2	(121)	(13)	(398)	(118)	(648)
Solde au 31 octobre 2009	1 936 \$	2 145 \$	140 \$	3 208 \$	939 \$	8 368 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	–	–	–	35	2	37
Autres ajustements (2)	(5)	(79)	(14)	(203)	(40)	(341)
Solde au 31 octobre 2010	1 931 \$	2 066 \$	126 \$	3 040 \$	901 \$	8 064 \$

(1) Les autres ajustements en 2010 comprennent un écart d'acquisition de 7 millions de dollars attribuable à la vente de Liberty Life Insurance Company. Se reporter à la note 11.

(2) Les autres ajustements comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Autres actifs incorporels

	2010			2009		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	648 \$	(387)\$	261 \$	738 \$	(378)\$	360 \$
Listes de clients et relations-clients	1 074	(420)	654	1 121	(388)	733
Logiciels	2 482	(1 483)	999	2 136	(1 213)	923
	4 204 \$	(2 290)\$	1 914 \$	3 995 \$	(1 979)\$	2 016 \$

(1) L'amortissement total pour 2010 s'est établi à 500 millions de dollars (462 millions en 2009).

Les autres actifs incorporels présentés au bilan consolidé comprennent des droits de gestion hypothécaire de 16 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur (17 millions en 2009). L'amortissement prévu des autres actifs incorporels pour chacun des exercices se

terminant au cours de la période allant du 31 octobre 2011 au 31 octobre 2015 s'établit à environ 146 millions de dollars. La réduction de valeur des actifs incorporels imputable à la dépréciation s'est chiffrée à 1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (néant en 2009).

Note 11 Acquisitions et cessions importantes
Acquisition en cours

Le 18 octobre 2010, RBC Gestion de patrimoine et BlueBay Asset Management plc (BlueBay) ont annoncé qu'elles s'étaient entendues sur les modalités en vue de l'acquisition recommandée de BlueBay. En vertu des modalités de l'acquisition, les actionnaires de BlueBay auront le droit de recevoir 485 pence en espèces pour chaque action de BlueBay, pour un coût d'acquisition total d'environ 963 millions de livres (1,56 milliard de dollars CA). Cette transaction est assujettie à l'approbation réglementaire et aux conditions de clôture usuelles et elle devrait être conclue d'ici la fin de décembre 2010.

Cessions

Le 22 octobre 2010, nous avons annoncé notre intention de vendre Liberty Life Insurance Company (Liberty Life), notre unité d'assurance vie aux États-Unis, à Athene Holding Ltd. pour un montant de 628 millions de dollars US (641 millions de dollars CA). Cette transaction devrait être conclue au début de 2011 et elle est assujettie aux approbations réglementaires et aux autres conditions de clôture habituelles. Une perte estimative de 116 millions de dollars, avant et après impôts, a été constatée au poste Autres des Revenus autres que d'intérêt. Ce montant comprend la radiation d'une tranche de 7 millions de dollars de l'écart d'acquisition. Se reporter à la note 10.

Nos états financiers consolidés comprennent les résultats de Liberty Life pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Les principales données financières relatives à Liberty Life, compte tenu de la perte découlant de la vente, sont illustrées ci-dessous.

	2010	2009
Revenus autres que d'intérêt	1 581 \$	1 652 \$
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance et charges actuarielles	(1 562)	(1 567)
Intérêts débiteurs nets	(85)	(102)
Perte nette avant impôts	(66)	(17)
Perte nette	(78)\$	(30)\$

	31 octobre 2010	31 octobre 2009
Total de l'actif	5 366 \$	4 591 \$
Total du passif	4 638 \$	3 899 \$

Note 12 Autres actifs

	2010	2009
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	4 263 \$	3 185 \$
Intérêts courus à recevoir	1 685	1 735
Placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées	171	637
Actif lié aux activités d'assurance (1)	1 563	1 297
Actifs d'impôts futurs, montant net (se reporter à la note 23)	1 648	1 726
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2) (se reporter à la note 20)	1 992	1 028
Autres	7 953	5 325
	19 275 \$	14 933 \$

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et aux ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur la charge au titre des prestations constituées.

Note 13 Dépôts

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts.

	2010			2009	
	Dépôts à vue (1)	Dépôts sur préavis (2)	Dépôts à terme (3), (4), (5)	Total	Total
Particuliers	85 774 \$	12 206 \$	63 713 \$	161 693 \$	152 328 \$
Entreprises et gouvernements (4), (5)	111 490	2 394	133 313	247 197	220 772
Banques	3 607	11	20 525	24 143	25 204
	200 871 \$	14 611 \$	217 551 \$	433 033 \$	398 304 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				47 337 \$	41 175 \$
États-Unis				4 988	4 893
Autres pays				3 639	3 041
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4), (5)				185 636	174 345
États-Unis				62 359	47 930
Autres pays				129 074	126 920
				433 033 \$	398 304 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts comprennent des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2010, le solde des dépôts à terme comprenait aussi des billets de dépôts de premier rang que nous avons émis pour fournir un financement à long terme de 60 milliards de dollars (58 milliards en 2009).
- (4) Le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à la Fiducie II (se reporter à la note 17) est inscrit dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est rachetable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être racheté avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de la Fiducie II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. La Fiducie II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 17 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.
- (5) Les dépôts des entreprises et des gouvernements comprennent également un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars émis à l'intention de la Fiducie III (se reporter à la note 17). Ce billet de dépôt de premier rang est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 4,72 % et viendra à échéance le 30 avril 2017. Sous réserve de l'approbation du BSIF, le billet est rachetable, à notre gré, en totalité ou en partie, au prix de rachat à compter du 30 avril 2012 et peut également être racheté plus tôt, à notre gré, au prix de rachat anticipé. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions non versées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada pour la période allant de la date de rachat au 30 avril 2012, majoré de 11 points de base.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs au titre de nos dépôts à vue, sur préavis et à terme. L'échéance Moins de 1 an comprend les dépôts remboursables à vue et les dépôts remboursables sur préavis.

Dépôts (1)

	2010	2009 (2)
Moins de 1 an	340 820 \$	295 910 \$
De 1 an à 2 ans	31 370	42 277
De 2 ans à 3 ans	26 585	27 751
De 3 ans à 4 ans	8 340	15 916
De 4 ans à 5 ans	11 992	6 194
Plus de 5 ans	13 926	10 256
	433 033 \$	398 304 \$

- (1) Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2010 s'établissait à 181 milliards de dollars (167 milliards en 2009).
- (2) Certains montants ont été reclassés par rapport aux résultats présentés auparavant.

Note 14 Activités d'assurance

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

	2010	2009
Assurances vie et maladie	9 842 \$	8 151 \$
Assurance IARD	675	532
Réassurance	233	239
Total	10 750 \$	8 922 \$
Obligations liées aux indemnités d'assurance futures	9 746	8 093
Sinistres	1 004	829
Total	10 750 \$	8 922 \$

L'augmentation nette des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprend :

- i) l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités; ii) l'augmentation résultant des fluctuations des actifs soutenant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD sur le marché, contrebalancées en partie par iii) l'incidence favorable de l'appréciation du dollar canadien sur les obligations libellées en dollars américains.

Le tableau suivant présente le solde moyen des dépôts et le taux d'intérêt moyen en 2010 et en 2009.

Solde moyen des dépôts et taux d'intérêt moyen versé

	Solde moyen		Taux moyen	
	2010	2009 (1)	2010	2009 (1)
Canada	221 555 \$	210 873 \$	1,19 %	1,40 %
États-Unis	59 364	63 507	0,56	1,23
Autres pays	129 760	147 578	1,63	2,06
	410 679 \$	421 958 \$	1,24 %	1,60 %

- (1) Certains des montants qui avaient été comptabilisés précédemment ont été reclassés.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes nettes

	2010	2009	2008
Primes brutes	5 541 \$	4 884 \$	3 760 \$
Primes cédées	(1 057)	(995)	(896)
	4 484 \$	3 889 \$	2 864 \$

Note 15 Autres passifs

	2010	2009
Emprunts à court terme des filiales	1 664 \$	3 295 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 408	4 922
Intérêts courus à payer	1 958	2 052
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (1) (se reporter à la note 20)	1 477	1 436
Passif lié aux activités d'assurance	560	488
Dividendes à payer	778	775
Paie et rémunération connexe	5 357	5 010
Fournisseurs et comptes connexes	1 893	1 500
Impôts à payer	109	1 946
Chèques et autres effets en circulation	2 675	2 099
Autres	9 469	7 484
	29 348 \$	31 007 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Note 16 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré.

Les montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2010	2009
14 novembre 2014		10,00 %		259	264
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (1)	7,10 % (2)		-	506
24 juin 2015	24 juin 2010 (1)	3,70 % (2)		-	809
12 avril 2016	12 avril 2011 (3)	6,30 % (2)		405	403
11 mars 2018	11 mars 2013 (4)	4,84 % (5)		1 050	1 048
6 juin 2018	6 juin 2013 (6)	5,00 % (7)		1 002	1 013
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (8)	5,45 % (2)		1 096	1 106
15 juin 2020	15 juin 2015 (9)	4,35 % (10)		1 562	-
8 juin 2023		9,30 %		110	110
26 juin 2037	26 juin 2017 (11)	2,86 % (12)	10 000 JPY	120	110
1 ^{er} octobre 2083	(13)	(14)		224	224
6 juin 2085	(13)	(15)	184 \$ US	187	205
18 juin 2103	18 juin 2009 (16)	5,95 % (17)		676	673
				6 691 \$	6 471 \$
Frais de financement reportés				(10)	(10)
				6 681 \$	6 461 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Remboursées à la valeur nominale, à la date de rachat la plus rapprochée, au montant du capital majoré des intérêts cumulés à la date de rachat.
- (2) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (3) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 42,5 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,00 %.
- (6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 44 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (7) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,15 %.
- (8) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (9) Remboursables à compter du 15 juin 2015, à la valeur nominale.
- (10) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,41 %.
- (11) Remboursables à compter du 26 juin 2017, à la valeur nominale.
- (12) Portent intérêt au taux fixe de 2,86 % par année, payable semestriellement.
- (13) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (14) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (15) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (16) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (17) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 172 points de base.

Le 1^{er} novembre 2010, nous avons émis des débentures subordonnées de 1,5 milliard de dollars portant intérêt à un taux fixe de 3,18 % par année (payés semestriellement) jusqu'au 2 novembre 2015 et au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,21 % par la suite jusqu'à leur échéance, le 2 novembre 2020 (payés trimestriellement).

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

	2010
Moins de 1 an	- \$
De 1 an à 5 ans	259
De 5 ans à 10 ans	5 115
Par la suite	1 317
	6 691 \$

Au cours des exercices précédents, nous avons émis des instruments de capital innovateur, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires RBC), par l'intermédiaire de trois structures d'accueil, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie II et la Fiducie III.

Nous avons également émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1 (titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1) par l'intermédiaire de la Fiducie. Les titres RBC TruCS de série 2010 ont été rachetés en espèces, au prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un total de 650 millions de dollars au 30 juin 2010. Les titres RBC TruCS de série 2011 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Le produit des titres RBC TruCS de série 2011 a servi à financer l'acquisition d'actifs de fiducie par les fiducies. Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Contrairement aux titres RBC TruCS de série 2011, les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 sont classés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19). Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2015 et 2008-1 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2018, respectivement, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans notre bilan

consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne sera payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur i) nos actions privilégiées ou sur ii) nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

En 2007, nous avons émis un montant de 1 milliard de dollars de débetures subordonnées novatrices, les billets secondaires RBC de série A, par l'intermédiaire de la Fiducie III. La Fiducie III est une fiducie à capital fixe. Le produit a été affecté à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. La Fiducie III est une EDDV en vertu de la NOC-15. Nous ne consolidons pas la Fiducie III puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire (se reporter à la note 6); par conséquent, les billets secondaires RBC de série A émis par la Fiducie III ne sont pas présentés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang que nous avons émis à l'intention de la Fiducie III est présenté dans les passifs au titre des dépôts des entreprises et des gouvernements (se reporter à la note 13).

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC au 31 octobre 2010 et 2009.

Émetteur	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	2010 Montant en capital	2009 Montant en capital
				Au gré de l'émetteur	Au gré du détenteur		
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7)							
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
650 000 titres de fiducie de capital de série 2010 (8)	24 juil. 2000	30 juin, 31 décembre	7,288 %	31 déc. 2005	31 déc. 2010	- \$	650 \$
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011	6 déc. 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 déc. 2005	31 déc. 2011	750	750
						750 \$	1 400 \$
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 oct. 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (9)	31 déc. 2010	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 200	1 200
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,821 % (9)	30 juin 2013	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	500	500
						2 450 \$	3 100 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (6), (7), (10)							
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juil. 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 déc. 2008	En tout temps	900 \$	900 \$
Fiducie de billets secondaires RBC (3), (4), (5), (6), (7), (11), (12)							
1 milliard de dollars de billets secondaires de fiducie de série A à 4,58 %	30 avril 2007	30 avril, 30 octobre	4,584 %	En tout temps	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 000 \$	1 000 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres RBC TruCS et des billets secondaires RBC sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2011 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2008-1, 2011, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018 ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de série 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion indiquée ci-dessus ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Les billets secondaires RBC de série A peuvent être rachetés, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation du BSIF, pour un montant en espèces correspondant i) au prix de rachat anticipé si les billets sont rachetés avant le 30 avril 2012 ou ii) au prix de rachat si les billets sont rachetés le ou après le 30 avril 2012. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour la série RBC TruCS 2008-1, le 30 juin 2011, majoré de 40 points de base pour la série RBC TruCS 2011, le 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement, et le 30 avril 2012, majoré de 11 points de base pour les billets secondaires RBC de série A.

- (4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de série 2008-1 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de série A1 de la Banque, tous les titres RBC TruCS de séries 2011, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries R, T et Z de la Banque, respectivement, et tous les billets secondaires RBC de série A seront automatiquement échangés contre des billets secondaires de série 10 de la Banque d'un montant de capital équivalent advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 % et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de série A1 de la Banque et les actions privilégiées de premier rang de séries T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
- (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateur que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2010, nous ne détenions aucun titre RBC TruCS de série 2008-1 (5 millions de dollars en 2009) ni aucun titre RBC TruCS de série 2010 (2 millions de dollars en 2009) et nous détenions des titres RBC TruCS de série 2011 d'une valeur de 22 millions (2 millions en 2009) et des billets secondaires RBC de série A d'une valeur de 4 millions (10 millions en 2009), sous forme de titres autodétenus, lesquels ont été déduits du capital réglementaire.
- (6) Capital réglementaire : selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateur pourraient être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Les billets secondaires RBC de série A sont admissibles à titre de capital de catégorie 2B. Au 31 octobre 2010, une somme de 3 327 millions de dollars (3 991 millions en 2009) correspondait à du capital de première catégorie, une somme de 1 023 millions (1 017 millions en 2009) correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de 26 millions (19 millions en

Note 17 Titres de fiducie de capital (suite)

- 2009) correspondait aux titres du capital innovateur autodétenus déduits aux fins du capital réglementaire.
- (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2011 peuvent échanger, à toute date de distribution à compter de la date de conversion indiquée ci-dessus, les titres RBC TruCS de série 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série R. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de séries R et U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de séries 2008-1 et 2015 et les billets secondaires RBC de série A ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (8) Le 30 juin 2010, la Fiducie a racheté la totalité de ses titres RBC TruCS de série 2010 émis et en circulation pour une contrepartie en espèces, à un prix de rachat de 1 000 \$ la part, pour un montant total de 650 millions de dollars.
- (9) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre

- 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,821 %, en une tranche de 34,105 \$ le 30 juin et le 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2018 et en distributions variables au taux des acceptations bancaires de six mois majoré de 350 points de base par la suite.
- (10) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (11) Les distributions en espèces sur les billets secondaires RBC de série A seront payables semestriellement au taux de 4,58 % jusqu'au 30 avril 2012 et seront payables trimestriellement au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par la suite, et ce, jusqu'à l'échéance le 30 avril 2017.
- (12) La Banque garantira le paiement du capital, des intérêts, du prix de rachat, le cas échéant, et de tout autre montant lié aux billets secondaires RBC de série A lorsqu'ils seront à payer, que ce soit à la date d'échéance stipulée, au moment de l'appel au rachat, au moment de l'échange automatique ou à tout autre moment conformément aux modalités de la garantie subordonnée de la Banque et de la déclaration de fiducie.

Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des

actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation (1)

	2010			2009			2008		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Passifs liés aux actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série N (2)	–	– \$	– \$	–	– \$	– \$	–	– \$	0,88 \$
Passifs liés aux actions privilégiées, déduction faite des actions autodétenues	–	– \$		–	– \$		–	– \$	
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang (3)									
À dividende non cumulatif, série W	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$
À dividende non cumulatif, série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11
À dividende non cumulatif, série AB	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
À dividende non cumulatif, série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15
À dividende non cumulatif, série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11
À dividende non cumulatif, série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
À dividende non cumulatif, série AH	8 500	213	1,41	8 500	213	1,41	8 500	213	0,81
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	16 000	400	1,25	16 000	400	1,49	16 000	400	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	12 000	300	1,40	12 000	300	1,48	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	9 000	225	1,56	9 000	225	1,50	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	11 000	275	1,56	11 000	275	1,34	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	14 000	350	1,56	14 000	350	1,27	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	11 000	275	1,56	11 000	275	1,11	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	16 000	400	1,56	16 000	400	1,01	–	–	–
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	13 000	325	1,53	13 000	325	0,87	–	–	–
		4 813 \$			4 813 \$			2 663 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	1 417 610	13 075 \$		1 341 260	10 384 \$		1 276 260	7 300 \$	
Émises lors de nouvelles acquisitions	–	–		–	–		59 675	2 937	
Émises à des fins commerciales générales	–	–		65 263	2 301		–	–	
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes	2 862	161		5 279	232		–	–	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (4)	4 450	142		5 808	158		6 445	153	
Achetées aux fins d'annulation	–	–		–	–		(1 120)	(6)	
Solde à la fin	1 424 922	13 378 \$	2,00 \$	1 417 610	13 075 \$	2,00 \$	1 341 260	10 384 \$	2,00 \$
Actions autodétenues – actions privilégiées									
Solde au début	(65)	(2)\$		(260)	(5)\$		(249)	(6)\$	
Ventes	313	8		618	13		1 060	23	
Achats	(334)	(8)		(423)	(10)		(1 071)	(22)	
Solde à la fin	(86)	(2)\$		(65)	(2)\$		(260)	(5)\$	
Actions autodétenues – actions ordinaires									
Solde au début	(2 127)	(95)\$		(2 258)	(104)\$		(2 444)	(101)\$	
Ventes	1 262	64		1 364	59		1 269	51	
Achats	(854)	(50)		(1 233)	(50)		(1 083)	(54)	
Solde à la fin	(1 719)	(81)\$		(2 127)	(95)\$		(2 258)	(104)\$	

- (1) Les 6,75 millions d'actions échangeables d'une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada émises dans le cadre de l'acquisition de Phillips, Hager & North Investment Management Ltd. (PH&N) ne sont pas prises en compte dans ce tableau.
- (2) Le 22 août 2008, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série N à un prix de rachat équivalant à la valeur comptable.
- (3) Des séries d'actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ l'action.
- (4) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 7 millions de dollars (6 millions en 2009), la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions, donnant lieu à une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 17 millions (13 millions en 2009) et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes, dont le montant est minime pour l'exercice considéré (7 millions en 2009).

Conditions à l'égard des passifs liés aux actions privilégiées et des actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Rendement annuel pour la période initiale	Taux de dividende rajusté (6)	Date de rachat (2)	Date d'émission	Prix de rachat (2), (3)	Date de conversion (5)	
							Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur
Actions privilégiées								
Actions privilégiées de premier rang								
À dividende non cumulatif, série W	\$ 0,306250	4,90 %		24 février 2010	31 janvier 2005	26,00 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	4,45 %		24 mai 2011	4 avril 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	4,70 %		24 août 2011	20 juillet 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	4,60 %		24 novembre 2011	1 ^{er} novembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	4,50 %		24 février 2012	13 décembre 2006	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	4,50 %		24 février 2012	19 janvier 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	4,45 %		24 mai 2012	14 mars 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	4,50 %		24 mai 2012	26 avril 2007	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AH	0,353125	5,65 %		24 mai 2013	29 avril 2008	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AJ	0,312500	5,00 %	1,93 %	24 février 2014	16 septembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AL	0,350000	5,60 %	2,67 %	24 février 2014	3 novembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AN	0,390625	6,25 %	3,50 %	24 février 2014	8 décembre 2008	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AP	0,390625	6,25 %	4,19 %	24 février 2014	14 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AR	0,390625	6,25 %	4,50 %	24 février 2014	29 janvier 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AT	0,390625	6,25 %	4,06 %	24 août 2014	9 mars 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AV	0,390625	6,25 %	4,42 %	24 août 2014	1 ^{er} avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif dont le taux est révisé tous les cinq ans, série AX	0,381250	6,10 %	4,13 %	24 novembre 2014	29 avril 2009	25,00	Non convertibles	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2010 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015; dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2015; dans le cas des actions de série AC, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 novembre 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2015; dans le cas des actions de série AD, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AE, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AF, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AG, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016; dans le cas des actions de série AH, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant le 24 mai 2013, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de 12 mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2017; dans le cas des actions de série AJ, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AL, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AN, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AP, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AR, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 février 2014 et le 24 février tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AT, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite; dans le cas des actions de série AV, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 août 2014 et le 24 août tous les cinq ans par la suite et dans le cas des actions de série AX, à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées le 24 novembre 2014 et le 24 novembre tous les cinq ans par la suite.
- (3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AJ, AL, AN, AP, AR, AT, AV et AX, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Correspond à la date de conversion des actions ordinaires.
- (6) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite à un taux équivalent au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La Loi nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ou la Fiducie II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait : i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'eussions déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité

de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés : i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonné à ces effets.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis.

La direction a la possibilité de pourvoir au régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions sur le capital autorisé.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2010, 57,5 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de la levée potentielle d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 40 millions de nouvelles actions ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités en 2010, en 2009 et en 2008 sont présentés ci-dessous.

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités	2010				2009				2008			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant
Du 1 ^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010	20 000	–	– \$	– \$	–	–	– \$	– \$	–	–	– \$	– \$
Du 1 ^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009	–	–	–	–	20 000	–	–	–	–	–	–	–
Du 1 ^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	20 000	1 120	49,50	55

Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

	2010	2009
Titres de fiducie de capital RBC (TruCS)		
– série 2015	1 219 \$	1 219 \$
– série 2008-1	511	506
EDDV consolidées	163	7
Autres	363	339
	2 256 \$	2 071 \$

Nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de

placement et des structures de rémunération, comme il est décrit à la note 6.

Nous avons émis des titres RBC TruCS de série 2015 en 2005 et de série 2008-1 en 2008, qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au moment de la consolidation, comme il est décrit à la note 17. Au 31 octobre 2010, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (20 millions en 2009). Les titres de série 2008-1 comprenaient des intérêts courus de 11 millions de dollars (11 millions en 2009), déduction faite des titres autodétenus de néant (5 millions en 2009).

Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Nos régimes à prestations déterminées fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent notamment une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations déterminées conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages offerts aux employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à nos principaux régimes de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2010. Compte tenu des résultats de cette évaluation, nous avons augmenté nos cotisations aux

régimes de retraite pour 2010 d'un montant supérieur aux exigences minimales de financement établies par les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite.

Au cours de 2010, les cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 1 318 millions de dollars et 43 millions (757 millions et 40 millions en 2009), respectivement. Pour 2011, le total des cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 276 millions de dollars et 51 millions, respectivement. Quant à nos principaux régimes de retraite, la prochaine évaluation actuarielle qui sera effectuée aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2011.

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2010	2009	2010	2009
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	6 343 \$	5 826 \$	26 \$	41 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	644	272	1	1
Cotisations de l'employeur (3)	1 288	610	43	40
Cotisations des participants	33	31	8	7
Prestations versées	(369)	(353)	(66)	(65)
Autres	(3)	7	1	2
Variation des taux de change	(39)	(50)	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	7 897 \$	6 343 \$	13 \$	26 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	6 783 \$	6 214 \$	1 324 \$	1 315 \$
Coût des services rendus	151	141	19	14
Intérêts débiteurs	425	413	83	87
Cotisations des participants	33	31	8	7
(Gain) perte actuariel	1 118	389	60	(27)
Prestations versées	(369)	(353)	(66)	(65)
Modifications et compressions de régimes	1	(1)	–	–
Autres	(7)	9	1	2
Variation des taux de change	(51)	(60)	(5)	(9)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	8 084 \$	6 783 \$	1 424 \$	1 324 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(187)\$	(440)\$	(1 411)\$	(1 298)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	2 082	1 276	237	206
(Actif) obligation transitoire non comptabilisé	(4)	(6)	1	1
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	27	44	(236)	(259)
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre (3)	3	65	3	3
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	1 921 \$	939 \$	(1 406)\$	(1 347)\$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Autres actifs	1 992 \$	1 028 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(71)	(89)	(1 406)	(1 347)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	1 921 \$	939 \$	(1 406)\$	(1 347)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,20 %	6,40 %	5,25 %	6,39 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %

- (1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes totalisaient 7,3 milliards de dollars (6,1 milliards en 2009) et 7,0 milliards (5,4 milliards en 2009), respectivement.
- (2) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages couverts par les régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 5,3 % pour les soins médicaux, diminuant à un taux final de 3,3 % en 2026, et de 4,1 % pour les soins dentaires, diminuant à un taux final de 4,0 % en 2011.
- (3) Comme notre date d'évaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 30 septembre, les cotisations de l'employeur dans le tableau ci-dessus représentent les cotisations versées du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010. Afin d'obtenir le total des cotisations pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, ce montant doit être ajusté pour tenir compte des cotisations versées au mois d'octobre ainsi que de la charge au titre des régimes à cotisations déterminées présentée dans le tableau de la charge au titre des prestations de retraite.

Paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2011	400	70
2012	407	72
2013	418	75
2014	431	79
2015	444	82
2016-2020	2 395	462

Composition de l'actif des régimes à prestations déterminées

L'actif des régimes à prestations déterminées est composé d'une variété de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'autres titres, comme les placements dans des fonds de fonds spéculatifs, dans des fonds de couverture multistratégie et dans l'infrastructure. Les titres de participation comprennent 1,2 million (1,4 million en 2009) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur de 67 millions de dollars (80 millions en 2009). Des dividendes totalisant 3 millions de dollars (2 millions en 2009) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif des régimes selon la catégorie des titres.

Répartition de l'actif des régimes à prestations déterminées (1)

	2010		2009	
	Cible	Réelle	Cible	Réelle
Titres de participation	41 %	44 %	48 %	49 %
Titres d'emprunt	41 %	43 %	47 %	45 %
Autres	18 %	13 %	5 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

- (1) La répartition cible de l'actif des régimes de retraite se fonde sur les régimes principaux canadiens, dont les actifs constituent 88 % de l'actif total de l'ensemble des régimes.

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite est investi prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif a été élaborée dans un cadre actif/passif. Au nombre des facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique de répartition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

- la nature des obligations au titre des prestations constituées sous-jacentes des régimes de retraite, y compris la durée et la structure économique des passifs;

- ii) les données démographiques pertinentes pour les régimes de retraite, y compris l'âge normal de la retraite, les départs, les décès et les nouveaux participants, selon les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle des besoins de capitalisation;
- iii) la situation financière des régimes de retraite;
- iv) les avantages tirés de la diversification par suite de l'inclusion de diverses catégories d'actifs;
- v) le rendement, la volatilité et la corrélation prévus des actifs et des passifs.

Afin de mettre en œuvre notre politique de répartition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres de participation, des titres à revenu fixe, des placements non traditionnels et des instruments dérivés. Notre position liée à certains types de placements, notamment les actions ordinaires, les actions sur les marchés émergents, les titres à revenu fixe assortis d'une cote inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de nos régimes de retraite. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, ou à titre de couverture du risque financier lié au portefeuille sous-jacent. Afin d'assurer une diversification appropriée de notre risque de crédit, les contreparties à nos instruments dérivés doivent satisfaire à certaines exigences relatives aux cotes de crédit minimales.

Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Charge au titre des prestations de retraite

	2010	2009	2008
Coût des services rendus	151 \$	141 \$	174 \$
Intérêts débiteurs	425	413	389
Rendement prévu de l'actif des régimes	(463)	(446)	(438)
Amortissement de l'actif transitoire	(1)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	18	19	22
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	120	47	103
Autres	(1)	-	-
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	249 \$	172 \$	248 \$
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	92	95	82
Charge au titre des prestations constituées	341 \$	267 \$	330 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	6,40 %	6,70 %	5,60 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	6,75 %	7,25 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2010	2009	2008
Coût des services rendus	19 \$	14 \$	16 \$
Intérêts débiteurs	83	87	83
Rendement prévu de l'actif des régimes	(1)	(2)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	29	41	29
Amortissement du coût des services passés	(23)	(23)	(23)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	107 \$	117 \$	102 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	6,39 %	6,72 %	5,62 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des régimes à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu
Le taux de rendement prévu résumé des actifs constitue une estimation prospective du rendement du régime et est établi en fonction du taux d'inflation prévu, du rendement à long terme prévu des obligations gouvernementales et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a donné lieu à un taux de rendement prévu résumé de 6,5 % pour 2011, de 6,75 % pour 2010, de 7,25 % pour 2009 et de 7 % pour 2008 et 2007.

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens et américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les flux de trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de certaines des hypothèses clés sur l'obligation et la charge au titre des prestations de retraite déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilité des hypothèses clés en 2010

<i>Charge au titre des prestations constituées</i>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	273 \$	34 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	22	5
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	19
<i>Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	59 \$	10 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	-	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	117	7
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(97)	(6)

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des régimes à prestations déterminées et de la charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût est calculé en fonction du taux d'actualisation établi au moyen de la méthode décrite à la section intitulée Hypothèses importantes, ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des placements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des écarts qui se créent avec le temps entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles. Le coût des services passés découle des modifications apportées au régime.

Les gains ou les pertes actuariels, le coût des services passés et l'actif ou l'obligation transitoire sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévue des membres actifs qui devraient recevoir des

prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence sur notre charge annuelle au titre des avantages sociaux qu'aurait eue la comptabilisation de tous les coûts et de toutes les charges à mesure qu'ils se produisaient.

Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

	2010	2009	2008
Charge comptabilisée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	249 \$	172 \$	248 \$
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	(181)	175	1 315
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	998	342	(1 035)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(17)	(20)	(34)
Amortissement de l'actif transitoire	1	2	2
Charge engagée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	1 050 \$	671 \$	496 \$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2010	2009	2008
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	107 \$	117 \$	102 \$
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif des régimes	–	1	8
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	32	(67)	(293)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	23	23	24
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	162 \$	74 \$	(159) \$

Note 21 Rémunération à base d'actions

Nous offrons une rémunération à base d'actions à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération à base d'actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos états consolidés des résultats.

Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le Conseil d'administration a mis fin aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs qui ne sont pas des employés. En vertu du régime d'options sur actions offert aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les options sur actions sont généralement octroyées à la fin de l'année civile, à un prix de levée déterminé au moins cinq jours ouvrables après la publication des résultats financiers de fin d'exercice. Les droits des options sont acquis

sur une période de quatre ans pour les employés et les options peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date de levée et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Ces octrois assortis de droits à la plus-value des actions ont donné lieu à une charge au titre de la rémunération de néant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (une charge de 8 millions de dollars en 2009 et un gain de 21 millions en 2008).

Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent

	2010		2009		2008	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	17 877	35,32 \$	21 773	31,66 \$	26 623	27,71 \$
Options octroyées	2 368	55,04	2 659	35,29	2 020	52,87
Levées – Actions ordinaires (1), (2)	(4 450)	26,51	(5 808)	22,69	(6 445)	21,72
– Droits à la plus-value des actions	(74)	18,74	(397)	19,84	(148)	19,30
Options annulées	(62)	28,46	(350)	33,72	(277)	48,36
En cours à la fin	15 659	40,90 \$	17 877	35,32 \$	21 773	31,66 \$
Options pouvant être levées à la fin	10 170	36,86 \$	12 806	31,68 \$	17 247	26,92 \$
Options pouvant être octroyées	15 741		17 999		19 925	

(1) Le montant des espèces reçu par suite de la levée d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 118 millions de dollars (132 millions en 2009; 140 millions en 2008).

(2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options levées en 2010, en 2009 et en 2008. Se reporter à la note 18.

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2010, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 23,21 \$ à 25,00 \$	1 946	24,53 \$	1,0	1 946	24,53 \$
De 29,00 \$ à 35,37 \$	6 226	32,34	4,9	4 486	31,20
De 44,13 \$ à 57,90 \$	7 487	52,28	7,1	3 738	50,06
Total	15 659	40,90 \$	5,5	10 170	36,86 \$

Méthode de la juste valeur

Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les nouvelles attributions octroyées après le 1^{er} novembre 2002. Selon cette méthode, la juste valeur d'une attribution à la date de l'octroi est amortie sur la période d'acquisition des droits applicable et constatée à titre de charge de rémunération. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions s'est chiffrée à 11 millions de dollars (10 millions en 2009; 12 millions en 2008). Au 31 octobre 2010, la charge de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 9 millions de dollars (8 millions en 2009; 11 millions en 2008) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,4 an (1,8 an en 2009; 2,0 ans en 2008).

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2010 a été estimée à 5,06 \$ (2,59 \$ en 2009; 6,57 \$ en 2008) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2010	2009	2008
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,74 %	2,33 %	3,93 %
Rendement prévu des actions	4,71 %	4,15 %	3,27 %
Volatilité prévue du cours des actions	17 %	14 %	14 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionnariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionnariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalant à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 68 millions de dollars en 2010 (68 millions en 2009; 68 millions en 2008) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2010, un total de 35,2 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut encaisser ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion. La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 204 millions de dollars au 31 octobre 2010 (200 millions en 2009; 200 millions en 2008). La charge de rémunération comptabilisée au titre des fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 relativement à ces régimes s'est établie à 5 millions de dollars (une charge de 31 millions et un gain de 37 millions en 2009 et en 2008, respectivement).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2010, la valeur du passif au titre du régime de primes différées s'établissait à 953 millions de dollars (693 millions en 2009; 473 millions en 2008). Le gain au titre de la rémunération liée aux fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 relativement à ce régime s'est établi à 5 millions de dollars (charge de 85 millions et gain de 75 millions en 2009 et en 2008, respectivement).

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquiescent après trois ans. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis ou sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions octroyées peut être augmentée ou diminuée d'au plus 50 % pour les attributions octroyées en décembre 2007 et d'au plus 25 % pour les attributions octroyées en décembre 2008 et 2009, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines homologues pour les attributions octroyées en décembre 2007 et 2008, et par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues pour les attributions octroyées en décembre 2009. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les droits des actions attribuées sont acquis. Au 31 octobre 2010, 1,1 million de nos actions ordinaires étaient détenues en fiducie (1,5 million en 2009; 2,0 millions en 2008). La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 225 millions de dollars au 31 octobre 2010 (211 millions en 2009; 164 millions en 2008). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 à l'égard de ces régimes s'est établie à 116 millions de dollars (140 millions en 2009; 96 millions en 2008).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. Notre passif au titre des unités d'actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2010 était de 304 millions de dollars (304 millions en 2009; 244 millions en 2008). La charge au titre de la rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 s'est chiffrée à 111 millions de dollars (charge de 157 millions en 2009 et gain de 123 millions en 2008).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 13 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (14 millions en 2009; 5 millions en 2008). Le passif au titre des unités d'actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2010 s'établissait à 59 millions de dollars (60 millions en 2009; 35 millions en 2008). Le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,3 million (0,1 million en 2009; 0,2 million en 2008).

Note 22 Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le total des revenus liés aux activités de négociation comprend le revenu net d'intérêt lié aux activités de négociation et les revenus liés aux activités de négociation qui sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu net d'intérêt est tiré du revenu d'intérêt et des dividendes comptabilisés relativement à l'actif et au passif des activités de négociation. Les revenus autres que d'intérêt comprennent une augmentation de 834 millions de dollars des justes valeurs de nos actifs financiers nets classés dans les titres détenus à des fins de transaction pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 (augmentation de 2 099 millions en 2009, augmentation de 548 millions en 2008).

	2010	2009 (1)	2008
Revenu net d'intérêt	1 443 \$	2 316 \$	680 \$
(Perte) revenus autres que d'intérêt	1 315	2 750	(81)
Total	2 758 \$	5 066 \$	599 \$
Par gamme de produits			
Taux d'intérêt et crédit	1 992 \$	3 405 \$	(250) \$
Titres de participation	351	1 008	265
Change, marchandises et métaux précieux	415	653	584
Total	2 758 \$	5 066 \$	599 \$

(1) Certains montants ont été modifiés par rapport aux résultats présentés auparavant. Se reporter à la rubrique Changement dans la présentation des états financiers présentée à la note 1.

Instruments désignés comme détenus à des fins de transaction

Au cours de l'exercice, les gains nets ou les pertes nettes représentant la variation nette de la juste valeur d'actifs et de passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction ont augmenté de 806 millions de dollars (augmentation de 500 millions en 2009, diminution de 340 millions en 2008).

Instruments financiers évalués au coût après amortissement

Les revenus autres que d'intérêt reflètent les instruments financiers suivants qui sont évalués au coût après amortissement :

	2010	2009	2008
Honoraires nets qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers autres que détenus à des fins de transaction	3 628 \$	3 505 \$	3 183 \$
Honoraires nets provenant des activités de fiducie	5 831	5 314	5 405
Gains nets découlant d'instruments financiers évalués au coût après amortissement	8	7	–
Total	9 467 \$	8 826 \$	8 588 \$

Note 23 Impôts sur les bénéfices

	2010	2009	2008
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés des résultats			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	829 \$	590 \$	1 350 \$
– Provinciaux	576	491	664
À l'étranger	456	829	85
	1 861	1 910	2 099
Futurs			
Au Canada – Fédéral	124	153	(533)
– Provinciaux	65	90	(211)
À l'étranger	(404)	(585)	14
	(215)	(342)	(730)
	1 646	1 568	1 369
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres			
Autres éléments du résultat étendu			
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	150	330	(778)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur les titres disponibles à la vente	(55)	165	201
Gains (pertes) de change nets, déduction faite des opérations de couverture	676	1 102	(1 361)
(Pertes nettes) gains nets non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(144)	69	(304)
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	36	(17)	23
Frais d'émission	–	(34)	(6)
Droits à la plus-value des actions	17	7	2
Autres	5	84	(2)
	685	1 706	(2 225)
Total de la charge (l'économie) d'impôts	2 331 \$	3 274 \$	(856) \$

Le montant net des actifs d'impôts futurs est compris dans les Autres actifs (se reporter à la note 12) et découle des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés. Le montant inscrit au titre des reports prospectifs de pertes fiscales compris

dans les actifs d'impôts futurs de 500 millions de dollars (325 millions en 2009) est lié à des pertes dans nos activités au Canada, au Japon et aux États-Unis, qui viendront à échéance au cours de diverses années entre 2011 et 2030. En outre, nous avons des pertes en capital comprises dans le montant des reports prospectifs de pertes fiscales, lesquelles viendront à échéance au cours de diverses années entre 2012 et 2016.

Dans le cadre de notre examen de la capacité de réaliser notre actif d'impôts futurs au 31 octobre 2010, nous avons évalué l'économie d'impôts liée à nos services bancaires aux États-Unis, qui génèrent actuellement des résultats négatifs et contribuent aux éléments probants négatifs relevés. Cet examen nous a permis de conclure qu'il existe suffisamment d'éléments probants positifs à l'appui du fait que l'actif d'impôts futurs lié à nos services bancaires aux États-Unis est réalisable pour neutraliser les éléments probants négatifs. Dans l'ensemble, selon tous les éléments probants disponibles, nous sommes d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs se réaliseront grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Sources d'impôts futurs

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	744 \$	871 \$
Montant lié à la rémunération reportée	864	775
Charges liées au réaligement de l'entreprise	–	4
Reports prospectifs de pertes fiscales	500	325
Produits reportés	67	112
Provision pour litiges liée à Enron	–	26
Autres éléments du résultat étendu	52	112
	426	565
	2 653	2 790
Provision pour moins-value	(130)	(87)
	2 523	2 703
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(187)	(172)
Charges reportées	(61)	(117)
Montant lié aux régimes de retraite	(144)	(48)
Actifs incorporels	(82)	(196)
Autres	(401)	(444)
	(875)	(977)
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 648 \$	1 726 \$

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2010		2009		2008	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 111 \$	30,3 %	1 735 \$	31,4 %	1 952 \$	32,5 %
(Diminution) augmentation des impôts attribuable à ce qui suit : Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(398)	(5,7)	(359)	(6,5)	(450)	(7,5)
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	–	–	314	–	–	–
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(369)	(5,3)	(300)	(5,4)	(326)	(5,4)
Variation du taux d'imposition	–	–	–	–	51	0,8
Autres	302	4,3	178	3,2	142	2,4
Impôts sur les bénéfices présentés dans les états consolidés des résultats et taux d'imposition effectif	1 646 \$	23,6 %	1 568 \$	28,4 %	1 369 \$	22,8 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 763 millions de dollars au 31 octobre 2010 (821 millions en 2009; 920 millions en 2008).

Note 24 Bénéfice par action

	2010	2009	2008
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net	5 223 \$	3 858 \$	4 555 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(258)	(233)	(101)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 965 \$	3 625 \$	4 454 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 420 719	1 398 675	1 305 706
Bénéfice de base par action	3,49 \$	2,59 \$	3,41 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 965 \$	3 625 \$	4 454 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 420 719	1 398 675	1 305 706
Options sur actions (1)	4 829	5 002	8 497
Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	1 793	2 036	2 148
Actions échangeables (2)	6 413	6 413	3 393
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 433 754	1 412 126	1 319 744
Bénéfice dilué par action	3,46 \$	2,57 \$	3,38 \$

- (1) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Lorsque le prix de levée des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Les montants suivants ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action : pour 2010, un nombre moyen d'options en cours de 41 124 ayant un prix de levée de 57,90 \$; pour 2009, un nombre moyen d'options en cours de 5 294 977 ayant un prix de levée de 50,89 \$; pour 2008, un nombre moyen d'options en cours de 3 541 989 ayant un prix de levée de 53,99 \$.
- (2) En 2008, les actions échangeables ont été émises dans le cadre de l'acquisition de PH&N.

Note 25 Garanties, engagements et éventualités

Garanties

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers. Étant donné que la valeur comptable de ces garanties financières ne constitue pas une indication du montant maximal potentiel des paiements futurs, nous continuons de considérer les garanties financières comme des instruments de crédit hors bilan. Le

montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

	2010		2009	
	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable
Dérivés de crédit et options de vente vendues (1)	11 604 \$	365 \$	19 720 \$	1 049 \$
Facilités de garantie de liquidités (2), (3)	20 827	55	24 982	66
Produits à valeur stable (4)	19 683	172	21 777	260
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (3)	17 854	90	18 082	96
Rehaussements de crédit (3)	3 211	66	3 240	45
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	323	–	1 103	–

- (1) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Dérivés de notre bilan consolidé. Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.
- (2) En 2008 et en 2009, certains conduits multicédants administrés par RBC qui offrent des programmes de papier commercial adossé à des actifs ont prélevé des montants en vertu de certaines de nos facilités de garantie de liquidités. Le montant prélevé en 2009 s'est chiffré à moins de 30 p.b. de l'actif total. Aucun prélèvement de liquidités n'a été effectué en 2010 et nous continuons de recevoir des remboursements de capital. Au 31 octobre 2010, les montants empruntés non remboursés liés à ces prélèvements totalisaient 1,5 milliard de dollars US (1,5 milliard de dollars CA) avant la provision pour pertes sur prêts de 2 millions de dollars US (2 millions de dollars CA) et étaient inclus dans le poste Prêts aux entreprises de nos bilans consolidés.
- (3) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Autres passifs de nos bilans consolidés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 1,2 milliard de dollars (0,8 milliard en 2009) lié aux titres à enchères vendus aux programmes d'obligations encaissables par anticipation, qui correspond au montant théorique le plus élevé au titre des lettres de crédit et des facilités de liquidités.
- (4) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs comprend un montant de 7,8 milliards de dollars (8,3 milliards au 31 octobre 2009) au titre des polices d'assurance vie détenues par des banques et un montant de 11,8 milliards (13,5 milliards au 31 octobre 2009) au titre de régimes de retraite aux termes de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis, tels que les régimes 401(k). Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des gains non réalisés d'environ 75 millions de dollars (des pertes non réalisées de 111 millions en 2009) au titre des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par une banque.

Outre les garanties ci-dessus, la presque totalité de nos activités de prêt de titres pour lesquelles nous agissons à titre d'agent pour les porteurs de titres sont exercées par l'intermédiaire de notre coentreprise, RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS). Au 31 octobre 2010, les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres de RBC Dexia IS totalisaient 52,1 milliards de dollars (34,7 milliards en 2009); de ce montant, une tranche de 50 % représente notre risque de perte.

De façon générale, sauf en ce qui concerne les dérivés de crédit et les options de vente vendues, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties dans un délai de un an. Toutefois, ces garanties peuvent être utilisées seulement si certaines conditions sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. De façon générale, nos dérivés de crédit et nos options de vente vendues entrent en vigueur dès la conclusion du contrat. Le règlement de ces instruments dépend du fait que certains événements précis surviennent ou non, lesquels sont aussi décrits aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est

hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties soient utilisées ou réglées dans un délai de un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties aient été utilisées ou réglées.

Dérivés de crédit et options de vente vendues

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options de vente vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 comprend les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option de vente vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et elle est généralement inférieure à dix ans.

Nous utilisons également des options de vente vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options de vente vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats et peut atteindre neuf ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options de vente vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités est généralement de un an à trois ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'Employee Retirement Income Security Act of 1974 (ERISA) des États-Unis comme les régimes 401(k) et les régimes 457, ainsi que des produits liés aux polices d'assurance vie détenues par des banques. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds, le cas où des titulaires de polices résilieraient leurs polices d'assurance vie ou le cas où le contrat serait réglé à la date d'échéance alors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à l'opération ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux

États-Unis et vendus à un investisseur si certaines situations précises, autres que des déclarations et garanties standard, se produisent. Par exemple, ces situations comprennent le défaut d'obtenir de l'assurance gouvernementale ou privée, les défauts de paiement, les remboursements anticipés ou des erreurs importantes dans la documentation. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Nous effectuons généralement nos opérations de prêt de titres par l'entremise de notre coentreprise RBC Dexia IS. Dans ces opérations, RBC Dexia IS agit à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de retour sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont habituellement constitués d'encaisse ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Autres instruments de crédit hors bilan

En plus des garanties financières, nous avons recours à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte non tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes en différentes options d'emprunt, y compris des prêts, des acceptations bancaires ou des lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Exception faite de nos prêts de titres et de nos montants non engagés, tous nos autres instruments de crédit hors bilan peuvent généralement être utilisés en tout temps avant l'échéance et nos clients peuvent avoir recours à ces facilités dans un délai de un an à compter du 31 octobre 2010. Cependant, nombre de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels de nos autres instruments de crédit hors bilan.

Autres instruments de crédit hors bilan

	2010	2009
Engagements de crédit (1)		
Échéance initiale de un an ou moins	24 708 \$	28 989 \$
Échéance initiale supérieure à un an	61 692	52 475
Prêt de titres	14 637	14 984
Montants non engagés (2)	166 980	181 172
Lettres de crédit documentaire	255	481
	268 272 \$	278 101 \$

(1) Comprend les facilités de liquidités.

(2) Les montants non engagés comprennent des facilités de liquidités non engagées de 20,6 milliards de dollars (24,9 milliards en 2009) accordées à des fonds multicédants administrés par RBC. Aux 31 octobre 2010 et 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur ces facilités.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le total des actifs donnés en garantie relativement au STPGV n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010, nous avons donné en moyenne des actifs de 3,6 milliards de dollars (4,5 milliards en 2009) en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour. Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalant aux titres donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise aux 31 octobre 2010 et 2009.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Actifs donnés en garantie

	2010	2009
Encaisse et montants à recevoir de banques	506 \$	665 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 092	2 696
Prêts	12 822	7 422
Valeurs mobilières	45 034	53 276
Biens achetés en vertu de conventions de revente	42 847	27 479
Autres actifs	1 264	205
	108 565 \$	91 743 \$

	2010	2009
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	2 332 \$	2 824 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	2 154	2 574
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	31 359	27 429
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	47 786	44 155
Opérations sur produits dérivés	15 232	8 040
Obligations couvertes	8 557	5 187
Autres	1 145	1 534
	108 565 \$	91 743 \$

Biens affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions accessoires assorties de modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt et d'emprunt comptabilisées dans nos bilans consolidés. La rubrique Actifs donnés en garantie, ci-dessus, présente des exemples de modalités générales liées aux biens nantis que nous pouvons vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

Au 31 octobre 2010, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie se chiffrait à 113,3 milliards de dollars (78,9 milliards en 2009). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts de titres et de prêts et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 41,1 milliards de dollars (26,1 milliards en 2009) a été vendue ou donnée de nouveau en garantie, généralement à titre de biens affectés en garantie en vertu de conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite :

Engagements en vertu de baux (1), (2)

2011	572 \$
2012	518
2013	447
2014	386
2015	314
Par la suite	1 123
	3 360 \$

(1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.

(2) Les paiements minimaux futurs au titre de la location comprennent des intérêts théoriques de 11 millions de dollars sur des contrats de location-acquisition.

Litiges

Litige lié à Enron Corp. (Enron)

La Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées ont été nommées à titre de défenderesses dans le cadre d'un recours collectif intenté par Regents of the University of Southern California, qui a fait l'objet d'un regroupement avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, qui constituait le principal recours collectif d'actionnaires présumés d'Enron. Ce recours collectif contre la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées a été rejeté de façon définitive le 2 décembre 2009. En conséquence, nous avons déterminé, au cours du premier trimestre, que la provision de 60 millions de dollars (50 millions de dollars US, ou 53 millions selon le taux de change en vigueur au 31 janvier 2010) que nous avons constituée au titre de ce litige n'était plus nécessaire. Elle a donc été contrepassée au poste Frais autres que d'intérêt – Autres de l'état consolidé des résultats, où elle avait initialement été comptabilisée.

La Banque Royale du Canada est également citée en tant que défenderesse par un particulier investisseur relativement aux pertes qu'il a subies à titre d'acquéreur de titres de participation et d'emprunt d'Enron. Nous n'avons pas comptabilisé de provision relativement à cette poursuite, car il nous est impossible de prédire son dénouement ni le moment auquel elle sera réglée; nous estimons toutefois que le règlement final de cette poursuite n'aura pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière consolidée. Nous revoyons régulièrement l'évolution de la situation et nous exercerons un jugement de manière à résoudre cette poursuite dans notre intérêt.

Autres

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites ne sera pas important eu égard à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Note 26 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Instruments financiers – informations à fournir. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût après amortissement et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs

lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2010 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (70,4) milliards de dollars à (60,1) milliards [de (70,5) milliards à (67,7) milliards en 2009].

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	16 710 \$	992 \$	2 271 \$	– \$	– \$	2 609 \$	22 582 \$
Taux d'intérêt réel	–	0,83 %	0,34 %	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières								
Titres détenus à des fins de transaction	–	8 846	12 683	4 134	50 095	35 185	38 612	149 555
Taux d'intérêt réel	–	0,41 %	0,21 %	1,68 %	1,81 %	3,48 %	–	–
Titres disponibles à la vente	–	4 640	8 771	557	17 694	10 064	2 050	43 776
Taux d'intérêt réel	–	4,20 %	1,73 %	1,59 %	2,66 %	3,32 %	–	–
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	72 698	–	–	–	–	–	72 698
Taux d'intérêt réel	–	0,82 %	–	–	–	–	–	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts (1)	144 285	32 974	12 493	12 800	77 723	7 331	4 600	292 206
Taux d'intérêt réel	–	2,55 %	2,82 %	4,26 %	4,64 %	4,63 %	–	–
Produits dérivés	76 822	4 424	–	–	–	–	25 000	106 246
Taux d'intérêt réel	–	1,10 %	–	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	39 143	39 143
	221 107 \$	140 292 \$	34 939 \$	19 762 \$	145 512 \$	52 580 \$	112 014 \$	726 206 \$
Passif								
Dépôts	178 904 \$	95 279 \$	41 426 \$	25 211 \$	78 288 \$	13 925 \$	–	433 033 \$
Taux d'intérêt réel	–	0,72 %	1,11 %	1,15 %	2,19 %	4,19 %	–	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	40 344	941	297	–	–	–	41 582
Taux d'intérêt réel	–	0,28 %	0,35 %	0,31 %	–	–	–	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	19 761	757	–	8 596	5 442	12 041	46 597
Taux d'intérêt réel	–	0,33 %	0,40 %	–	1,59 %	6,81 %	–	–
Produits dérivés	78 091	3 818	–	–	–	–	27 001	108 910
Taux d'intérêt réel	–	1,10 %	–	–	–	–	–	–
Autres passifs	–	459	233	–	689	4 775	41 313	47 469
Taux d'intérêt réel	–	2,26 %	2,44 %	–	4,08 %	5,63 %	–	–
Débitures subordonnées	–	–	405	–	4 961	1 315	–	6 681
Taux d'intérêt réel	–	–	6,30 %	–	5,12 %	4,22 %	–	–
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	727	–	–	727
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	7,18 %	–	–	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	1 219	511	526	2 256
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	4,87 %	6,82 %	–	–
Capitaux propres	–	–	–	600	4 213	–	34 138	38 951
	\$256 995	\$159 661	\$43 762	\$26 108	\$98 693	\$25 968	\$115 019	\$726 206
Écart total en fonction des dates contractuelles de modification des taux	(35 888)\$	(19 369)\$	(8 823)\$	(6 346)\$	46 819 \$	26 612 \$	(3 005)\$	– \$
Dollars canadiens	(35 866)	(19 378)	(8 751)	(6 340)	46 692	26 578	(2 982)	(47)
Devises	(22)	9	(72)	(6)	127	34	(23)	47
Écart total	(35 888)\$	(19 369)\$	(8 823)\$	(6 346)\$	46 819 \$	26 612 \$	(3 005)\$	– \$
Dollars canadiens – 2009	(21 117)\$	(51 850)\$	4 741 \$	(2 381) \$	47 003 \$	33 334 \$	(9 741)\$	(11)\$
Devises – 2009	(23)	98	27	37	83	35	(246)	11
Écart total – 2009	(21 140)\$	(51 752)\$	4 768 \$	(2 344)\$	47 086 \$	33 369 \$	(9 987)\$	– \$

(1) Comprend des prêts totalisant 1,5 milliard de dollars octroyés à des entités à détenteurs de droits variables que nous gérons, d'une durée jusqu'à l'échéance de plus de cinq ans.

Note 27 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services liés à l'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées, y compris nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non liées. Pour plus de renseignements sur notre coentreprise RBC Dexia IS, veuillez vous reporter à la note 9.

Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Au 31 octobre 2010, l'encours global des prêts, à l'exclusion des prêts de caractère courant, consentis aux administrateurs et

aux dirigeants actuels de RBC s'élève à environ 1,5 million de dollars (0,2 million en 2009). Les prêts de caractère courant comprennent : i) les prêts consentis à des administrateurs, à des dirigeants ou à des prête-noms proposés de même qu'à leurs partenaires, selon des modalités qui ne sont pas plus favorables que celles des prêts consentis aux employés en général et dont la tranche impayée n'excède pas 50 000 \$, à aucun moment au cours du dernier exercice complété; ii) les prêts consentis aux employés à plein temps entièrement garantis par leur résidence et n'excédant pas leur salaire annuel; iii) les prêts consentis à des employés autres qu'à plein temps selon des modalités presque identiques à celles

Note 27 Opérations entre apparentés (suite)

offertes à d'autres clients dont le crédit est comparable et qui présentent un risque normal lié au recouvrement et iv) les prêts à l'égard d'achats effectués selon les modalités commerciales habituelles ou à l'égard de

déplacements ou d'avances sur frais habituels ou pour d'autres raisons semblables, assortis d'ententes de remboursement normales conformes aux pratiques commerciales habituelles.

Note 28 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Assurances (1)	Services bancaires internationaux	Marchés des Capitaux (2)	Services de soutien généraux (2), (3)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
2010										
Revenu net d'intérêt	7 488 \$	305 \$	– \$	1 367 \$	2 719 \$	(902)\$	10 977 \$	8 405 \$	1 718 \$	854 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 067	3 883	6 062	869	3 168	304	17 353	8 869	4 647	3 837
Total des revenus	10 555	4 188	6 062	2 236	5 887	(598)	28 330	17 274	6 365	4 691
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 191	3	–	743	20	(96)	1 861	1 026	675	160
Indemnités sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	5 108	–	–	–	5 108	2 343	1 582	1 183
Frais autres que d'intérêt	4 995	3 295	552	2 105	3 420	26	14 393	7 944	4 055	2 394
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	4 369	890	402	(612)	2 447	(528)	6 968	5 961	53	954
Charge (économie) d'impôts	1 325	221	(3)	(297)	795	(395)	1 646	1 633	(79)	92
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	2	5	92	99	96	2	1
Bénéfice net (perte nette)	3 044 \$	669 \$	405 \$	(317) \$	1 647 \$	(225)\$	5 223 \$	4 232 \$	130 \$	861 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	258	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	–	–	–	–	–	–	4 965 \$	–	–	–
Total de l'actif (4)	288 600 \$	19 600 \$	15 400 \$	56 700 \$	354 400 \$	(8 500)\$	726 200 \$	404 000 \$	145 600 \$	176 400 \$
2009										
Revenu net d'intérêt	6 947 \$	397 \$	– \$	1 687 \$	3 399 \$	(889)\$	11 541 \$	7 863 \$	2 134 \$	1 544 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 943	3 683	5 715	903	3 524	797	17 565	9 429	5 565	2 571
Total des revenus	9 890	4 080	5 715	2 590	6 923	(92)	29 106	17 292	7 699	4 115
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 275	–	–	980	702	456	3 413	1 479	1 821	113
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	4 609	–	–	–	4 609	2 100	1 571	938
Frais autres que d'intérêt	4 729	3 262	559	2 346	3 628	34	14 558	7 632	4 572	2 354
Charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition	–	–	–	1 000	–	–	1 000	–	1 000	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 886	818	547	(1 736)	2 593	(582)	5 526	6 081	(1 265)	710
Charge (économie) d'impôts	1 223	235	51	(299)	826	(468)	1 568	1 707	(132)	(7)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(1)	92	100	92	(1)	9
Bénéfice net (perte nette)	2 663 \$	583 \$	496 \$	(1 446)\$	1 768 \$	(206)\$	3 858 \$	4 282 \$	(1 132)\$	708 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	233	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	–	–	–	–	–	–	3 625 \$	–	–	–
Total de l'actif (4)	271 000 \$	19 200 \$	13 400 \$	58 200 \$	306 500 \$	(13 300)\$	655 000 \$	368 600 \$	127 000 \$	159 400 \$
2008										
Revenu net d'intérêt	6 718 \$	468 \$	– \$	1 330 \$	1 527 \$	(989)\$	9 054 \$	6 935 \$	1 132 \$	987 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 868	3 519	2 610	771	2 408	352	12 528	8 214	2 521	1 793
Total des revenus	9 586	3 987	2 610	2 101	3 935	(637)	21 582	15 149	3 653	2 780
Dotation à la provision pour pertes sur créances	867	1	–	497	183	47	1 595	924	643	28
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	1 631	–	–	–	1 631	922	30	679
Frais autres que d'intérêt	4 758	3 038	576	1 876	2 121	(18)	12 351	7 490	2 991	1 870
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 961	948	403	(272)	1 631	(666)	6 005	5 813	(11)	203
Charge d'impôts	1 299	283	14	(128)	465	(564)	1 369	1 750	(159)	(222)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	–	9	(4)	76	81	76	(4)	9
Bénéfice net (perte nette)	2 662 \$	665 \$	389 \$	(153)\$	1 170 \$	(178)\$	4 555 \$	3 987 \$	152 \$	416 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	101	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	–	–	–	–	–	–	4 454 \$	–	–	–
Total de l'actif (4)	204 900 \$	34 100 \$	7 800 \$	69 200 \$	324 700 \$	83 200 \$	723 900 \$	435 100 \$	126 600 \$	162 200 \$

(1) Comprend la perte découlant de la vente de Liberty Life. Se reporter aux notes 11 et 31.

(2) Majoration au montant imposable équivalent. Les ajustements liés au montant imposable équivalent font augmenter le revenu net d'intérêt provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes) au montant imposable équivalent, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôts.

(3) Certains montants ont été modifiés par rapport aux résultats présentés auparavant. Se reporter à la rubrique Changement dans la présentation des états financiers présentée à la note 1.

(4) Comprend les soldes au comptant et les montants des prêts hypothécaires titrisés.

Revenus par secteur d'activité

	2010	2009	2008
Services bancaires (1)	12 134 \$	11 770 \$	10 832 \$
Marchés des Capitaux – Ventes et opérations (2)	3 743	5 247	1 824
Services à la grande entreprise et banque d'investissement (2)	2 144	1 676	2 111
Gestion de patrimoine	4 188	4 080	3 987
Assurances	6 062	5 715	2 610
RBC Dexia IS	657	710	855
Autres (3)	(598)	(92)	(637)
Total	28 330 \$	29 106 \$	21 582 \$

(1) Comprend les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Majoration au montant imposable équivalent.

(3) Composé des Crédits mondiaux et de la Recherche et reflète la majoration au montant imposable équivalent.

Composition des secteurs d'exploitation

Services bancaires canadiens : ce secteur regroupe nos services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada, ainsi que certains services de placement s'adressant aux épargnants.

Gestion de patrimoine : ce secteur regroupe une gamme complète de solutions de placement, de services de fiducie et d'autres solutions de gestion de patrimoine qui répondent aux besoins des clients fortunés et des clients disposant d'un avoir net élevé au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie et en Amérique latine. Nous offrons également des produits et services de gestion d'actifs directement aux clients institutionnels et individuels, par l'intermédiaire d'autres réseaux de distribution de la Banque Royale du Canada et de fournisseurs externes.

Le secteur Assurances regroupe les secteurs d'activité Assurances – Canada, Assurances – États-Unis et Assurances et autres activités – International. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux en pleine expansion, notamment les succursales de vente au détail d'assurances, les centres d'appels et notre équipe de vente interne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et des agences de voyages. En dehors de l'Amérique du Nord, nous exerçons des activités de réassurance dans le monde entier.

Services bancaires internationaux : ce secteur regroupe l'unité des Services bancaires et notre coentreprise, RBC Dexia IS. L'unité des Services bancaires comprend nos services bancaires aux États-Unis et dans les Antilles, lesquels offrent une gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises clientes et aux institutions publiques dans leurs marchés respectifs. RBC Dexia IS offre une gamme de produits intégrés aux investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.

Le secteur Marchés des Capitaux se compose de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il fournit un vaste choix de produits et services aux grandes entreprises, aux organismes du secteur public et aux institutions faisant partie de notre clientèle. En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et services. Nos capacités ailleurs dans le monde sont ciblées et diversifiées, et elles comprennent le montage et la distribution de titres à revenu fixe, des services de structuration et de négociation, des opérations de change, des opérations sur marchandises et des services de banque d'investissement.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion permet de mesurer le rendement de chaque secteur d'exploitation comme si ce dernier constituait une entité

autonome et de refléter la manière dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche fait en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à la conduite des affaires de ces secteurs et elle reflète la perception qu'a la direction de ces résultats. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à l'établissement des prix de cession interne des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Note 29 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'illiquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (*), aux pages 41 à 51 du rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de clients exerçant des activités similaires sont situés dans le

même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

Concentration du risque de crédit

	2010								2009									
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	267 945 \$	71 %	51 147 \$	14 %	37 427 \$	10 %	18 753 \$	5 %	375 272 \$	245 193 \$	73 %	50 463 \$	15 %	28 778 \$	9 %	10 321 \$	3 %	334 755 \$
Dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	13 608	13	25 067	24	58 831	56	7 428	7	104 934	14 668	16	19 854	22	48 412	54	6 778	8	89 712
	281 553 \$	13 %	76 214 \$	24 %	96 258 \$	56 %	26 181 \$	7 %	480 206 \$	259 861 \$	61 %	70 317 \$	17 %	77 190 \$	18 %	17 099 \$	4 %	424 467 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)																		
Montants engagés et non engagés (5)	180 894 \$	71 %	50 370 \$	20 %	13 451 \$	5 %	8 665 \$	4 %	253 380 \$	180 369 \$	69 %	47 227 \$	18 %	15 672 \$	6 %	19 368 \$	7 %	262 636 \$
Autres	16 511	50	9 176	28	6 850	21	277	1	32 814	16 137	47	9 490	28	8 175	24	367	1	34 169
	197 405 \$	69 %	59 546 \$	21 %	20 301 \$	7 %	8 942 \$	3 %	286 194 \$	196 506 \$	67 %	56 717 \$	18 %	23 847 \$	8 %	19 735 \$	7 %	296 805 \$

- (1) Comprend les biens achetés en vertu de conventions de revente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 50 % (50 % en 2009), dans les provinces des Prairies, 18 % (18 % en 2009), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 16 % (17 % en 2009), et au Québec, 11 % (11 % en 2009). Aucun type d'industrie ne représente plus de 28 % du total des instruments de crédit au bilan (18 % en 2009).
- (2) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 65 % (67 % en 2009).
- (3) Compte non tenu des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 7 millions de dollars (128 millions en 2009).
- (4) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (5) Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 46 % (39 % en 2009) et 54 % (61 % en 2009) du total de nos engagements. Les concentrations sectorielles les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont les services financiers non bancaires, 14 % (20 % en 2009), les produits de financement, 17 % (16 % en 2009), l'énergie, 14 % (10 % en 2009), le secteur immobilier et les secteurs connexes, 8 % (7 % en 2009), les autres services, 4 % (7 % en 2009), les banques, 2 % (3 % en 2009) et les États souverains, 8 % (6 % en 2009).

Note 30 Gestion du capital

Capital réglementaire et ratios de capital

La suffisance du capital des banques canadiennes est réglementée suivant les lignes directrices établies par le BSIF, fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le capital réglementaire comporte deux catégories : le capital de première catégorie et le capital de deuxième catégorie. Le capital de première catégorie comprend le capital de la plus haute qualité et constitue une mesure principale de la capacité financière d'une banque. Le capital de première catégorie se compose des éléments de capital plus permanents, est exempt des charges fixes obligatoires portées en diminution des bénéfices et est juridiquement subordonné aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Le capital de deuxième catégorie se compose d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le capital total représente la somme du capital de première catégorie et du capital de deuxième catégorie.

Les ratios de capital réglementaire sont calculés au moyen de la division du capital de première catégorie et du capital total par l'actif pondéré en fonction des risques. Le BSIF exige que les banques combinent les besoins de liquidités minimaux axés sur le risque relativement à l'exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles entreprennent des activités de négociation importantes, au risque de marché. L'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun de ces types de risque, et on obtient le total de l'actif pondéré en fonction des risques en additionnant les résultats.

Par ailleurs, le BSIF établit des objectifs formels pour le capital à risque visant les institutions de dépôt au Canada. À l'heure actuelle, cet objectif est supérieur ou égal à 7 % pour le ratio du capital de première catégorie et supérieur ou égal à 10 % pour le ratio du capital total. Outre les ratios du capital de première catégorie et du capital total, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur coefficient actif-capital, qui est calculé au moyen de la division du montant brut de l'actif ajusté par le capital total, n'excède pas le niveau maximal prescrit par le BSIF. Notre coefficient actif/capital n'excède pas le niveau maximal permis par le BSIF.

Capital réglementaire, actif pondéré en fonction des risques et ratios de capital

	2010	2009
Capital		
Capital de première catégorie	33 972 \$	31 774 \$
Capital total	37 625	34 881
Actif pondéré en fonction des risques		
Risque de crédit	197 195 \$	185 051 \$
Risque de marché	24 828	23 321
Risque opérationnel	38 433	36 465
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	260 456 \$	244 837 \$
Ratios de capital		
Capital de première catégorie	13,0 %	13,0 %
Capital total	14,4 %	14,2 %
Coefficient actif/capital	16,5 X	16,3 X

Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément au paragraphe 308 de la Loi, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, nos états financiers consolidés doivent être préparés selon les PCGR du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après.

Certains des titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons classés dans les titres détenus à des fins de transaction selon les PCGR du Canada sont classés dans les titres disponibles à la vente selon les PCGR des États-Unis. Au cours de l'exercice, nous avons constaté que certains des ajustements de rapprochement comptabilisés au cours des périodes précédentes pour tenir compte de la différence entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis étaient erronés. Par ailleurs, nous avons constaté que les ajustements que nous avons apportés à un certain produit d'assurance en vertu des PCGR des États-Unis étaient inappropriés. Le tableau qui suit présente les corrections comptabilisées au cours de la période considérée pour les exercices indiqués. Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 2008 a également été

augmenté de 27 millions de dollars afin de refléter l'incidence sur l'état des résultats des exercices antérieurs. Ces erreurs n'ont pas eu d'incidence cumulative importante sur les résultats des périodes auxquelles ils se rapportent.

	2009	2008
Augmentation (diminution) :		
Valeurs mobilières	136 \$	– \$
Actifs – autres	(24)	(27)
Passifs – autres	(25)	(62)
Capitaux propres de RBC	137	35
Revenus	150	(3)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	(13)	(12)
Bénéfice net	112	6

Bilans consolidés condensés

	2010			2009		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	9 330 \$	(181)\$	9 149 \$	8 353 \$	(119)\$	8 234 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	13 252	(8 676)	4 576	8 923	(6 047)	2 876
Valeurs mobilières	193 331	(7 299)	186 032	186 272	(5 336)	180 936
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	72 698	(1 595)	71 103	41 580	(1 135)	40 445
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	292 206	(551)	291 655	280 963	(978)	279 985
Autres (1), (2)	145 389	(63 564)	81 825	128 898	(47 913)	80 985
	726 206 \$	(81 866)\$	644 340 \$	654 989 \$	(61 528)\$	593 461 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts (2)	433 033 \$	(20 071)\$	412 962 \$	398 304 \$	(16 615)\$	381 689 \$
Autres (2), (3)	244 558	(61 156)	183 402	209 852	(44 415)	165 437
Déventures subordonnées	6 681	–	6 681	6 461	–	6 461
Titres de fiducie de capital	727	(727)	–	1 395	(1 395)	–
Total du passif	684 999	(81 954)	603 045	616 012	(62 425)	553 587
Capitaux propres de RBC (4)	38 951	(654)	38 297	36 906	(530)	36 376
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 256	742	2 998	2 071	1 427	3 498
Total des capitaux propres	41 207	88	41 295	38 977	897	39 874
	726 206 \$	(81 866)\$	644 340 \$	654 989 \$	(61 528)\$	593 461 \$

- (1) Comprend des ajustements de 85 782 millions de dollars liés aux dérivés, attribuables essentiellement aux montants compensatoires qui découlent des accords généraux de compensation conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis – Droit de compensation, plus loin dans cette note.
- (2) Un montant de 3 654 millions de dollars (5 814 millions en 2009) a été reclassé des autres actifs aux autres passifs et dépôts, de façon à refléter adéquatement le traitement comptable en vertu des PCGR des États-Unis.
- (3) Comprend des ajustements de 84 378 millions de dollars liés aux dérivés, attribuables essentiellement aux montants compensatoires qui découlent des accords généraux de compensation conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis – Droit de compensation, plus loin dans cette note.
- (4) Au 31 octobre 2010, notre bénéfice net consolidé comprenait un montant de 583 millions de dollars (582 millions en 2009) tiré des bénéfices non distribués de nos coentreprises et de placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux PCGR des États-Unis.

États consolidés condensés des résultats

	2010	2009	2008
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	5 223 \$	3 858 \$	4 555 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Coentreprises	(60)	(153)	(165)
Passif et capitaux propres	85	101	112
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	(2 219)	(2 000)	289
Produits dérivés et opérations de couverture	(22)	31	(107)
Reclassement de valeurs mobilières, perte de valeur de titres disponibles à la vente et application de l'option de la juste valeur	66	(140)	(509)
Coentreprises	(695)	(646)	(681)
Autres (1)	(298)	–	–
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	1 834	1 930	(356)
Frais autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	57	82	72
Coentreprises	683	719	724
Autres	112	116	(91)
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus	(13)	48	339
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales			
Passif et capitaux propres	(85)	(101)	(101)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 966 \$	3 845 \$	4 081 \$
Bénéfice de base par action (2)			
PCGR du Canada	3,49 \$	2,59 \$	3,41 \$
PCGR des États-Unis	3,41 \$	2,58 \$	3,03 \$
Bénéfice dilué par action (2)			
PCGR du Canada	3,46 \$	2,57 \$	3,38 \$
PCGR des États-Unis	3,38 \$	2,56 \$	3,00 \$

- (1) Montant ayant trait à la perte découlant de la vente de Liberty Life. Se reporter à la rubrique intitulée « Cession de Liberty Life » présentée plus loin dans cette note.
- (2) L'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de moins de un cent pour tous les exercices présentés. Se reporter à la section Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis plus loin dans cette note, pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode des deux catégories.

États consolidés condensés des flux de trésorerie

	2010	2009	2008
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation selon les PCGR du Canada	11 294 \$	7 403 \$	11 381 \$
Ajustements selon les PCGR des États-Unis à l'égard du bénéfice net	(257)	(13)	(474)
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation	4 141	(3 790)	(5 119)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	15 178	3 600	5 788
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement selon les PCGR du Canada	(51 574)	15 918	(44 602)
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(486)	2 009	5 059
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	(52 060)	17 927	(39 543)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement selon les PCGR du Canada	41 425	(25 783)	39 198
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(3 460)	1 808	479
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement selon les PCGR des États-Unis	37 965	(23 975)	39 677
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(168)	(271)	883
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	915 \$	(2 719)\$	6 805 \$
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	8 234	10 953	4 148
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin selon les PCGR des États-Unis	9 149 \$	8 234 \$	10 953 \$

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices

	2010			2009		2008	
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Ajustements transitoires (1)	59 \$	(80)\$	(21)\$	59 \$	(80)\$	(21)\$	- \$
(Pertes) gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente : Ajustement transitoire et gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable (2), (3)	-	83	83	-	(39)	(39)	-
(Pertes) gains non réalisés sur les autres titres, montant net	104	704	808	(76)	432	356	(1 009)
(Pertes) de change non réalisées, déduction faite des opérations de couverture	(1 685)	37	(1 648)	(1 374)	45	(1 329)	(757)
(Pertes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(577)	(56)	(633)	(325)	(56)	(381)	(529)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(1 209)	(1 209)	-	(956)	(956)	(523)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(2 099)\$	(521)\$	(2 620)\$	(1 716)\$	(654)\$	(2 370)\$	(2 818)\$

- (1) Les différences liées aux ajustements transitoires comprennent : i) un montant de (104) millions de dollars lié au reclassement, au 1^{er} novembre 2008, de certains titres disponibles à la vente dans les prêts, conformément aux modifications apportées par l'ICCA au chapitre 3855; ii) un montant de (18) millions de dollars lié à l'adoption de la norme sur l'option de la juste valeur contenue dans l'Accounting Standards Codification (ASC) Topic 825-10 (FAS 159); se reporter à la rubrique Application de l'option de la juste valeur présentée plus loin dans cette note; iii) un montant de (3) millions de dollars lié à la mise en œuvre des exigences en matière de date d'évaluation contenues dans l'ASC Topic 715 (FAS 158); se reporter à la rubrique Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, présentée plus loin dans cette note.
- (2) En ce qui a trait aux titres de créance que nous n'avons pas l'intention de vendre ou qu'il est plus probable qu'improbable que nous n'aurons pas à les vendre avant le recouvrement des coûts après amortissement, la tranche liée au crédit de la perte non réalisée a été constatée dans les résultats et la tranche non liée au crédit a été constatée dans les autres éléments du résultat étendu, conformément aux PCGR des États-Unis.
- (3) L'ajustement de transition à l'adoption du Topic 320 de l'ASC (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2) au 1^{er} mai 2009 s'est traduit par une perte nette non réalisée de 225 millions de dollars après impôts. Se reporter à la rubrique Perte de valeur durable d'un titre présentée plus loin dans cette note.

États consolidés du résultat étendu

	2010			2009		2008	
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Bénéfice net	5 223 \$	(257)\$	4 966 \$	3 858 \$	(13)\$	3 845 \$	4 081 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts							
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des ajustements de reclassement :							
Gains non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable (1)	-	122	122	-	186	186	-
Gains (pertes) non réalisés sur les autres titres, montant net	180	272	452	992	373	1 365	(1 077)
(Pertes) de change non réalisées	(1 785)	(13)	(1 798)	(2 973)	2	(2 971)	5 126
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(5)	5	-	2	(2)	-	-
Gains nets (pertes nettes) de change liés aux opérations de couverture	1 479	-	1 479	2 399	-	2 399	(2 672)
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(334)	-	(334)	156	29	185	(603)
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	82	-	82	(38)	1	(37)	54
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(253)	(253)	-	(433)	(433)	18
Total du résultat étendu	4 840 \$	(124)\$	4 716 \$	4 396 \$	143 \$	4 539 \$	4 927 \$
Charge (économie) d'impôts déduite des éléments ci-dessus :							
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	95 \$	146 \$	241 \$	495 \$	238 \$	733 \$	(512)\$
Gains nets (pertes nettes) de change liés aux opérations de couverture	676	-	676	1 102	-	1 102	(1 361)
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(144)	-	(144)	69	13	82	(304)
Reclassement aux résultats de pertes (gains) liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	36	-	36	(17)	1	(16)	26
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	(110)	(110)	-	(199)	(199)	9
Total de la charge (l'économie) d'impôts	663 \$	36 \$	699 \$	1 649 \$	53 \$	1 702 \$	(2 142)\$

- (1) Représente les gains et pertes non réalisés sur les titres de créance ayant subi une perte de valeur durable depuis le 1^{er} mai 2009, soit la date de l'adoption du Topic 320 de l'ASC (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2); se reporter à la rubrique Perte de valeur durable d'un titre présentée plus loin dans cette note.

Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Le tableau suivant présente les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

2010	PCGR du Canada	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Classement et évaluation de certains instruments financiers	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Différences	PCGR des États-Unis
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	9 330 \$	(181)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(181)	9 149 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	13 252	(4 189)	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 487)	-	(8 676)	4 576
Valeurs mobilières	193 331	(4 468)	-	155	(585)	-	-	-	860	-	(3 261)	-	(7 299)	186 032
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	72 698	(1 595)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 595)	71 103
Prêts	292 206	(624)	-	(629)	-	-	-	-	-	-	682	20	(551)	291 655
Autres actifs	145 389	229	3 013	470	605	(14)	-	249	9 771	7 575	(85 602)	140	(63 564)	81 825
Passif et capitaux propres														
Dépôts	433 033	(10 846)	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 220)	(5)	(20 071)	412 962
Autres passifs	244 558	21	2 651	3	-	(27)	(18)	1 475	10 631	7 575	(83 448)	(19)	(61 156)	183 402
Débitures subordonnées	6 681	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 681
Titres de fiducie de capital	727	-	-	-	-	-	(727)	-	-	-	-	-	(727)	-
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 256	(3)	-	-	-	-	745	-	-	-	-	-	742	2 998
Capitaux propres	38 951	-	362	(7)	20	13	-	(1 226)	-	-	-	184	(654)	38 297
2009														
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	8 353 \$	(119)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(119)	8 234 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	8 923	(4 078)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 969)	-	(6 047)	2 876
Valeurs mobilières	186 272	(3 425)	-	(270)	(233)	-	-	-	189	-	(1 598)	1	(5 336)	180 936
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	41 580	(1 135)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 135)	40 445
Prêts	280 963	(704)	-	(953)	-	-	-	-	-	-	669	10	(978)	279 985
Autres actifs	128 898	642	3 143	1 190	255	(18)	-	71	8 474	8 940	(70 767)	157	(47 913)	80 985
Passif et capitaux propres														
Dépôts	398 304	(8 709)	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 899)	(7)	(16 615)	381 689
Autres passifs	209 852	(108)	2 813	47	-	(42)	(34)	1 044	8 663	8 940	(65 766)	28	(44 415)	165 437
Débitures subordonnées	6 461	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 461
Titres de fiducie de capital	1 395	-	-	-	-	-	(1 395)	-	-	-	-	-	(1 395)	-
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	2 071	(2)	-	-	-	-	1 429	-	-	-	-	-	1 427	3 498
Capitaux propres	36 906	-	330	(80)	22	24	-	(973)	-	-	-	147	(530)	36 376

Références aux PCGR

Les références aux PCGR mentionnées ci-après dans cette note reflètent la codification des normes du Financial Accounting Standards Board (FASB) qui, en ce qui nous concerne, est entrée en vigueur en 2009 (*FAS Statement No. 168, FASB Accounting Standards Codification and the Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles – a replacement of FASB Statement No. 162* (FAS 168 ou Codification)). Dans certains cas, nous avons présenté entre parenthèses les références à la codification antérieure du FASB.

Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

Coentreprises

Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation en vertu des PCGR des États-Unis, et ils sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle en vertu des PCGR du Canada.

Comptabilisation des activités d'assurance

Classement des valeurs mobilières : En vertu des PCGR des États-Unis, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont compris dans les titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans le cumul des

autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres. Les gains et pertes réalisés sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés. En vertu des PCGR du Canada, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont classés comme titres disponibles à la vente, à l'exception des titres soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie et d'une partie des contrats d'assurance IARD, lesquels sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'utilisation de l'option de la juste valeur. Les titres disponibles à la vente et les titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur; cependant, les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, tandis que les placements détenus à des fins de transaction, qui sont désignés au moyen de l'option de la juste valeur, sont présentés dans le résultat. Se reporter à la rubrique Application de l'option de la juste valeur, présentée plus loin dans cette note.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les obligations liées aux contrats d'assurance vie, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats,

au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes à ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées sur une base non actualisée. En vertu des PCGR du Canada, les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont établies au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge pour variations défavorables est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées sur une base actualisée.

Revenus tirés des activités d'assurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. En vertu des PCGR du Canada, les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les variations des obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.

Coûts d'acquisition de polices : En vertu des PCGR des États-Unis, les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs. En vertu des PCGR du Canada, les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Valeur des activités acquises : En vertu des PCGR des États-Unis, la valeur des activités acquises est déterminée à la date d'acquisition et comptabilisée à titre d'actif. L'actif au titre de la valeur des activités acquises est amorti et imputé aux résultats selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des coûts d'acquisition de polices; cependant, les primes ou les marges de profit ne sont reflétées qu'après la date d'acquisition. En vertu des PCGR du Canada, la valeur des polices d'assurance vie en vigueur acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement comptabilisée à titre de réduction des obligations liées aux indemnités d'assurance.

Réassurance : En vertu des PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif de nos bilans consolidés alors qu'en vertu des PCGR du Canada, les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Fonds distincts : Les fonds distincts sont constatés dans nos bilans consolidés en vertu des PCGR des États-Unis. En vertu des PCGR du Canada, les actifs et les passifs de fonds distincts (désignés ainsi au Canada), ne sont pas constatés dans nos bilans consolidés.

Classement et évaluation de certains instruments financiers

Différences relatives à la présentation dans le bilan : Certains placements dans des actions de sociétés fermées évalués au coût sont inclus dans les autres actifs en vertu des PCGR des États-Unis et sont présentés dans les valeurs mobilières en vertu des PCGR du Canada. Par ailleurs, certains titres adossés à des créances hypothécaires que la direction prévoit vendre à court terme sont classés comme disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis et comme détenus à des fins de transaction en vertu des PCGR du Canada.

Différences relatives au reclassement de titres : Comme il est décrit à la note 3, conformément aux modifications apportées par l'ICCA aux chapitres 3855, 3861 et 3862, nous avons reclassé certains titres détenus à des fins de transaction dans les titres disponibles à la vente en date du 1^{er} août 2008, en vertu des PCGR du Canada. En vue de la présentation de nos résultats selon les PCGR des États-Unis, nous avons reclassé ces titres le 1^{er} octobre 2008. Les contrats de placement garantis sur le marché municipal américain et les titres adossés à des créances hypothécaires sur le marché américain ont été exclus du reclassement selon les PCGR des États-Unis parce que les entités qui détiennent ces titres ne sont pas autorisées à désigner des titres comme disponibles à la vente.

En vertu des PCGR du Canada, le 1^{er} novembre 2008, nous avons reclassé certains titres disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction dans les prêts et reclassé certains prêts comme détenus à des fins de transaction. De tels reclassements ne sont pas permis en vertu des PCGR des États-Unis.

Différences relatives à l'évaluation des pertes de valeur durables pour les titres de créance disponibles à la vente : En vertu des PCGR des États-Unis, la perte non réalisée liée à un titre de créance disponible à la vente est durable lorsque : i) l'entité a l'intention de vendre le titre; ii) il est plus probable qu'improbable que l'entité devra vendre le titre avant que le coût après amortissement ne puisse être recouvré ou iii) l'entité ne prévoit pas recouvrer la totalité du coût après amortissement du titre (perte liée au crédit) même si elle ne vendra pas le titre. Si l'une des deux premières conditions est respectée, le montant total de la perte non réalisée comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être constaté dans les résultats. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, mais que l'entité a subi une perte liée au crédit sur le titre, la perte liée au crédit et la perte non liée au crédit sont constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu, respectivement. En vertu des PCGR du Canada, si une perte de valeur liée à un titre disponible à la vente est considérée comme durable, le total des pertes non réalisées est constaté dans les résultats.

En vertu des PCGR des États-Unis, la reprise des pertes de valeur n'est pas permise pour les titres de créance disponibles à la vente. En vertu des PCGR du Canada, une perte de valeur liée à un titre de créance disponible à la vente est reprise lorsque, dans une période ultérieure, la juste valeur de l'instrument augmente et que l'augmentation peut être objectivement rattachée à un événement dont la réalisation est postérieure à la comptabilisation de la perte de valeur.

Application de l'option de la juste valeur

Entre le 1^{er} novembre 2006 et le 1^{er} novembre 2008, en vertu des PCGR des États-Unis, seuls les instruments financiers suivants pouvaient être mesurés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le résultat net : i) tout instrument financier hybride comportant un dérivé intégré nécessitant une comptabilisation séparée à sa juste valeur; ii) les droits de gestion. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, les PCGR des États-Unis ont été révisés de façon à permettre à l'entité de comptabiliser à la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers aux termes du Topic 825-10, intitulé *Financial Instruments* (Topic 825-10). Depuis le 1^{er} novembre 2006, en vertu des PCGR du Canada, tous les instruments financiers peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction au moment de leur constatation initiale (option de la juste valeur) (sous réserve de certaines restrictions imposées par le BSIF), pour autant que la juste valeur de l'instrument puisse être établie de façon fiable. La différence entre les PCGR découle principalement de l'application de l'option de la juste valeur à i) nos

placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie émis par nos services d'assurance en vertu des PCGR du Canada, mais non des PCGR des États-Unis et à ii) certains de nos prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis en vertu des PCGR des États-Unis, mais non des PCGR du Canada.

Sociétés en commandite

En vertu des PCGR des États-Unis, la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si ces placements représentent au moins 3 % de la participation. En vertu des PCGR du Canada, nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour ces placements, si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.

Droits à la plus-value des actions

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options attribuées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. En vertu des PCGR des États-Unis, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes. Le 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté les lignes directrices exposées dans le Topic 718, intitulé *Compensation – Stock Compensation* (Topic 718) (FASB Statement No. 123 [révisé en 2004], intitulé *Share-Based Payment*, ainsi que les FSP s'y rapportant), qui exigent que la charge de rémunération liée à ces attributions soit évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. En vertu des dispositions transitoires des nouvelles lignes directrices, les exigences du Topic 718 sont applicables aux attributions octroyées après leur adoption. Étant donné que ces droits à la plus-value des actions ont été octroyés avant l'adoption des lignes directrices, nous continuons de les comptabiliser en vertu des lignes directrices comptables antérieures. En vertu des PCGR du Canada, en ce qui concerne les options sur actions attribuées qui sont assorties de droits à la plus-value des actions, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.

Passifs et capitaux propres

En vertu des PCGR des États-Unis, les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres. Les actions qui sont obligatoirement rachetables, exigeant le rachat par l'émetteur des instruments à une date précise ou lorsqu'un événement dont la réalisation est certaine se produit, sont classées comme des passifs. En vertu des PCGR du Canada, les instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur sont classés à titre de passifs. Par conséquent, certains montants au titre de nos actions privilégiées et de nos titres RBC TruCS ont été classés à titre de passifs en vertu des PCGR du Canada. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont compris dans la rubrique Frais d'intérêt de nos états consolidés des résultats.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

En vertu du Topic 715, intitulé *Compensation – Retirement Benefits* (Topic 715) (Statement No. 158 publié par le FASB, intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132[R]*), une entité est tenue i) de constater la situation de capitalisation d'un régime d'avantages sociaux dans le bilan et ii) de constater dans les autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes actuariels nets existants non comptabilisés, les coûts et les crédits au titre des services passés existants non comptabilisés de même que le montant net des actifs ou des obligations transitoires existants non comptabilisés. Nous devons également évaluer les actifs et les obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la date de clôture de l'exercice. Nous avons adopté ces exigences en 2009.

Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence analogue au Topic 715. En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées doivent être évalués au plus tard dans les trois mois précédant la fin de l'exercice. Nous évaluons notre obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Comptabilisation à la date de transaction

En vertu des PCGR des États-Unis, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos bilans consolidés et dans nos états consolidés des résultats. En vertu des PCGR du Canada, les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans notre bilan consolidé, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans nos états consolidés des résultats.

Garanties autres qu'en espèces

En vertu des PCGR des États-Unis, les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêt de titres sont comptabilisées dans nos bilans consolidés à titre d'actif et une obligation correspondante de retour est comptabilisée à titre de passif si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner de nouveau en garantie. En vertu des PCGR du Canada, elles ne sont pas comptabilisées dans nos bilans consolidés.

Droit de compensation

Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette en vertu des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada. Par suite de modifications récentes aux PCGR des États-Unis, une entité peut présenter le montant net de la juste valeur de ses contrats dérivés et des garanties en espèces connexes auprès d'une contrepartie avec laquelle elle a conclu un accord général de compensation, qu'il y ait ou non une intention de règlement sur une base nette. Cette permission n'est toutefois pas accordée en vertu des PCGR du Canada. Pour de plus amples renseignements sur cette modification, se reporter à la rubrique Principales modifications comptables – Compensation de montants liés à certains contrats, plus loin dans cette note. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites en vertu des PCGR du Canada.

Gains et pertes non réalisés reportés au moment de la comptabilisation initiale

Les gains et les pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments financiers constituent la différence entre le prix de transaction et la juste valeur de l'instrument à la date de transaction. Les PCGR des États-Unis éliminent le report des gains et des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments dérivés dont la juste valeur est évaluée au moyen de données non observables. En vertu des PCGR du Canada, ces gains et ces pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale sont reportés.

Instruments dérivés et opérations de couverture – instrument de couverture non dérivé

Certains actifs disponibles à la vente libellés en devises ont été couverts par des dépôts libellés en devises. Afin d'être admissible à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR des États-Unis, l'instrument de couverture doit être un dérivé, à moins qu'il ne s'agisse d'une couverture contre le risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome ou qu'il ne soit lié à des conventions de prise ferme non constatées. Par conséquent, la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, y compris le gain ou la perte de change, est constatée dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la variation de l'écart de conversion sur les dépôts libellés en devises est constatée en résultat, ce qui donne lieu à un décalage. En vertu des PCGR du Canada, un instrument de couverture non dérivé peut servir de couverture pour tout risque de change.

Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action

Lors du calcul du bénéfice par action en vertu des PCGR des États-Unis, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non distribués lorsque ce droit est non discrétionnaire et peut être déterminé de façon objective. Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.

Écart de conversion cumulé

En vertu des PCGR des États-Unis, les gains et les pertes au titre de l'écart de conversion liés à nos établissements étrangers autonomes qui ont été cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ne peuvent être constatés en résultat que lorsque l'établissement étranger a été liquidé en totalité ou presque. En vertu des PCGR du Canada, ces gains et pertes peuvent être constatés en résultat lorsque survient une diminution de l'investissement net dans nos établissements étrangers, laquelle peut même être liée à une distribution de dividendes.

Prêts destinés à la vente

En vertu des PCGR des États-Unis, les prêts destinés à la vente sont constatés au moindre du coût et de la juste valeur. En vertu des PCGR du

Canada, les prêts destinés à la vente à court terme sont évalués à la juste valeur.

Cession de Liberty Life

Comme il est mentionné à la note 11, nous avons convenu de vendre Liberty Life à Athene Holding Ltd. le 22 octobre 2010. En vertu des PCGR des États-Unis, nous avons comptabilisé une perte estimative de 414 millions de dollars avant et après impôts au poste Revenus autres que d'intérêt – Autres. Le montant plus élevé de cette perte en vertu des PCGR des États-Unis est essentiellement attribuable aux différences comptables dans l'évaluation des passifs actuariels. Ce montant comprend la radiation d'un écart d'acquisition de 5 millions de dollars. Nos états financiers consolidés selon les PCGR des États-Unis comprennent les résultats de Liberty Life pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010. Les principales données financières relatives à Liberty Life, compte tenu de la perte découlant de la vente, sont illustrées ci-dessous.

	2010	2009
Revenus autres que d'intérêt	35 \$	411 \$
Indemnités et sinistres liés aux polices d'assurance et charges actuarielles	(371)	(366)
Intérêts débiteurs nets	(62)	(76)
Perte nette avant impôts	(398)	(31)
Perte nette	(400)	(39)
	31 octobre 2010	31 octobre 2009
Total de l'actif	6 270 \$	5 426 \$
Total du passif	5 262 \$	4 582 \$

Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2010, l'actif net affecté de ces filiales s'élevait à 15,8 milliards de dollars (15,5 milliards en 2009).

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les renseignements présentés ci-après concernant nos régimes à prestations déterminées s'ajoutent à l'information présentée à la note 20.

En 2009, nous avons modifié notre date d'évaluation, la faisant passer du 30 septembre au 31 octobre, comme il est décrit à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis, précédemment dans cette note. L'incidence de l'adoption de cette exigence sur les bénéfices non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, est présentée dans le tableau suivant :

	2009		
	Solde au début de l'exercice		
	Avant l'adoption des exigences d'évaluation du Topic 715-20	Ajustements	Après l'adoption des exigences d'évaluation du Topic 715-20
Bénéfices non répartis	– \$	(14)\$	(14)\$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	523 \$	3 \$	526 \$

La situation de capitalisation et le taux d'actualisation selon la date d'évaluation du 31 octobre 2010 se présentent comme suit :

	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Autres actifs						
Coût des prestations de retraite payées d'avance	7 901 \$	12 \$	7 913 \$	6 268 \$	25 \$	6 293 \$
Autres passifs						
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués	7 833	1 409	9 242	6 810	1 340	8 150
Capitalisation – excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	68 \$	(1 397)\$	(1 329)\$	(542)\$	(1 315)\$	(1 857)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées						
Taux d'actualisation	5,40 %	5,34 %		6,30 %	6,32 %	

Les situations de surcapitalisation et de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui se chiffrent à (68) millions de dollars et à 1 397 millions (542 millions et 1 315 millions en 2009), respectivement, sont comptabilisées au poste

Autres passifs du bilan consolidé. Les obligations cumulées au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite totalisaient 7 414 millions de dollars au 31 octobre 2010 (6 451 millions en 2009).

Les montants avant impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu se détaillent comme suit :

	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Perte actuarielle nette	1 793 \$	218 \$	2 011 \$	1 436 \$	221 \$	1 657 \$
Coût (économie) au titre des services passés (Actif) obligation transitoire	26	(234)	(208)	42	(258)	(216)
	(5)	1	(4)	(6)	1	(5)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (1)	1 814 \$	(15)\$	1 799 \$	1 472 \$	(36)\$	1 436 \$

(1) Le montant constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, totalise 1,2 milliard de dollars (959 millions en 2009).

La perte actuarielle nette estimative et le coût des services passés liés aux régimes de retraite, qui sont compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amortis, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à 291 millions de dollars et à 10 millions, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 1 million par suite de l'amortissement d'actifs transitoires. La perte actuarielle nette estimative et les obligations transitoires liées aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui sont comprises dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amorties, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à 11 millions de dollars et à néant, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 23 millions par suite de l'amortissement de l'économie au titre des services passés.

Juste valeur de l'actif et du passif des régimes de retraite

L'actif net des régimes de retraite à prestations déterminées est comptabilisé à la juste valeur. Ci-après figure une description des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs de nos régimes de retraite évalués à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie : Les bons du Trésor et les billets à court terme portant intérêt sont évalués à la valeur nominale étant donné la nature à court terme de ces instruments.

Obligations fédérales, provinciales et municipales et obligations et débetures de sociétés : Les obligations nord-américaines sont évaluées selon une moyenne du cours acheteur et du cours vendeur, ou selon le cours acheteur.

Créances hypothécaires : Les créances hypothécaires sont évaluées par des tiers indépendants offrant des services de fixation des prix, en fonction des rendements des taux d'intérêt actuels liés à des prêts hypothécaires semblables.

Actions de sociétés canadiennes et d'autres sociétés : Pour évaluer les titres négociés sur les marchés nord-américains, on utilise le cours de clôture actuel sur la Bourse ayant affiché le volume de transactions le plus élevé à la date d'évaluation. Si aucun cours de clôture n'est actuellement disponible, le cours acheteur actuel ou le dernier cours de clôture ou cours acheteur disponible est utilisé. En ce qui a trait aux titres négociés sur les marchés étrangers, le cours de clôture de la Bourse principale est utilisé. Les justes valeurs des titres et bons de souscription nord-américains non cotés sont fondées sur les cours du marché fournis par des tiers offrant des services de fixation des prix.

Placements non traditionnels et organismes de placement collectif : La juste valeur des organismes de placement collectif, des fonds de couverture ainsi que des fonds de fonds spéculatifs est fondée sur la valeur liquidative des fonds.

Dérivés : Les swaps de taux d'intérêt sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur une courbe des taux établie en fonction des cours moyens. Tous les contrats à terme standardisés, y compris les contrats à terme sur taux d'intérêt, sur indice boursier et sur obligations, sont évalués au prix de règlement ou au dernier prix négocié si le prix de règlement n'est pas disponible. Les options sur actions négociées en Bourse sont évaluées d'après le cours moyen de clôture à la date d'évaluation. Les options sur actions et sur obligations négociées de gré à gré sont évaluées au moyen d'un modèle d'évaluation fondé sur un certain nombre d'hypothèses, telles que le coût historique de l'instrument sous-jacent, la volatilité, les taux de rendement, le taux des mises en pension, le taux du financement à un jour et le taux des dépôts. Les contrats de change à terme sont évalués par Bloomberg et Reuters. La juste valeur des swaps sur défaillance est évaluée en fonction des services de fixation des prix et des valeurs établies au moyen de modèles internes.

Le tableau ci-dessous présente les actifs des régimes évalués à la juste valeur selon la hiérarchie de la juste valeur. Se reporter à la note 2 pour une définition des trois niveaux.

	Régimes de retraite à prestations déterminées			
	Au 31 octobre 2010			
	Évaluations à la juste valeur			Total de la juste valeur
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(26) \$	335 \$	— \$	309 \$
Titres à revenu fixe et prêts hypothécaires (1)				
Obligations fédérales, provinciales et municipales	24 \$	2 007 \$	— \$	2 031 \$
Débetures et obligations de sociétés	53	1 180	—	1 233
Prêts hypothécaires	—	93	53	146
	77 \$	3 280 \$	53 \$	3 410 \$
Titres de participation				
Actions de sociétés canadiennes	1 353 \$	— \$	— \$	1 353 \$
Autres actions de sociétés	2 025	—	—	2 025
	3 378 \$	— \$	— \$	3 378 \$
Placements non traditionnels (2)	— \$	— \$	749 \$	749 \$
Actifs liés aux dérivés	338 \$	43 \$	2 \$	383 \$
Total de l'actif à la juste valeur	3 767 \$	3 658 \$	804 \$	8 229 \$
Passifs liés aux dérivés	222 \$	82 \$	12 \$	316 \$
Total du passif à la juste valeur	222 \$	82 \$	12 \$	316 \$
Actif net des régimes à la juste valeur	3 545 \$	3 576 \$	792 \$	7 913 \$

- (1) Comprend les placements d'organismes de placement collectif qui sont présentés dans les catégories d'actifs en fonction de la nature des placements sous-jacents de ces organismes.
- (2) Les placements non traditionnels comprennent les fonds de fonds spéculatifs s'établissant à 225 millions de dollars, les fonds de couverture multistratégie s'établissant à 477 millions et les fonds d'infrastructure s'établissant à 47 millions. Les fonds de placements non traditionnels utilisent les stratégies de placement suivantes :
- Les fonds de fonds spéculatifs investissent dans un portefeuille composé de fonds de couverture sous-jacents, ce qui assure une vaste exposition à un ensemble de stratégies de fonds de couverture et, par conséquent, permet de diversifier les risques liés à chaque fonds de couverture.
 - Les fonds de couverture multistratégie ont recours à diverses stratégies sous-jacentes, dont habituellement des stratégies sur contrats à terme standardisés gérés (notamment par des conseillers en opérations sur marchandises), des stratégies macroéconomiques mondiales, des stratégies de positions acheteur-vendeur sur actions et des stratégies de positions acheteur-vendeur sur titres de crédit. Les stratégies sur contrats à terme standardisés gérés (notamment par des conseillers en opérations sur marchandises) consistent à investir dans des positions acheteur et vendeur liées à des contrats à terme standardisés ou à des options sur contrats à terme standardisés sur les marchés mondiaux des marchandises, des taux d'intérêt, des actions et des devises. Les fonds macroéconomiques investissent dans des positions liées à des instruments financiers dérivés et à d'autres titres, en fonction des mouvements sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les stratégies de placement utilisées peuvent positionner les portefeuilles en fonction des prévisions et des analyses sur les facteurs systémiques mondiaux. Les stratégies de positions acheteur-vendeur sur actions consistent à acheter et à vendre simultanément des actions lorsque les positions acheteur semblent sous-évaluées et les positions vendeur, surévaluées. De la même façon, les stratégies de positions acheteur-vendeur sur des titres de crédit consistent à investir dans des positions acheteur sur titres de crédit lorsque celles-ci semblent sous-évaluées et à vendre des positions vendeur sur titres de crédit lorsque celles-ci semblent surévaluées.
 - Les fonds d'infrastructure consistent en des placements privés dans des actifs essentiels qui fournissent des services ou des installations essentiels, qui sont nécessaires au fonctionnement de l'économie, y compris les routes, les aqueducs, les égouts, les réseaux d'électricité et de télécommunications.

Le tableau suivant présente les variations de l'évaluation à la juste valeur des instruments compris dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Actif net des régimes à prestations déterminées classé dans le niveau 3

	2010					Juste valeur au 31 octobre 2010
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2009	Rendement réel de l'actif des régimes		Achats, ventes et règlements	Transferts dans le/ sorties du niveau 3 (1)	
		Gains (pertes) réalisés (1)	Gains (pertes) non réalisés (1)			
Titres à revenu fixe et prêts hypothécaires						
Prêts hypothécaires	57 \$	– \$	– \$	(4) \$	– \$	53 \$
Placements non traditionnels	441	(1)	33	276	–	749
Dérivés, déduction faite des passifs liés aux dérivés	(8)	(3)	(7)	8	–	(10)
Actif net des régimes à la juste valeur	490 \$	(4) \$	26 \$	280 \$	– \$	792 \$

(1) Les transferts d'instruments dans le niveau 3 et les sorties d'instruments de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. En ce qui concerne les actifs ou les passifs qui ont été transférés dans le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue des colonnes qui figurent sous Rendement réel de l'actif des régimes dans le tableau de rapprochement; pour ce qui est des sorties d'instruments du niveau 3 effectuées au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est incluse dans ces colonnes du tableau de rapprochement.

Valeurs mobilières

Le tableau suivant illustre la durée des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente. Se reporter à la note 3 pour connaître les raisons pour lesquelles ces titres sont considérés comme ayant subi une perte de valeur temporaire au 31 octobre 2010. Le montant brut des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des

États-Unis est plus élevé que celui calculé en vertu des PCGR du Canada et est présenté à la note 3, la différence tenant principalement au fait que certains de ces titres ont été désignés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés selon l'option de la juste valeur et également au reclassement de certains titres disponibles à la vente dans les prêts et créances en vertu des PCGR du Canada.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente

	2010					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	510 \$	1 \$	– \$	– \$	510 \$	1 \$
Provinces et municipalités	17	1	10	–	27	1
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	748	3	42	1	790	4
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	774	3	16	1	790	4
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	119	7	1 390	186	1 509	193
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	198	17	198	17
Titres non garantis par des créances	1 099	6	508	29	1 607	35
Titres de créance de sociétés et autres créances	2 486	87	774	182	3 260	269
Titres de participation	26	6	45	5	71	11
Titres de substitut de prêt	–	–	–	–	–	–
	5 779 \$	114 \$	2 983 \$	421 \$	8 762 \$	535 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de moins de 12 mois s'établissent à néant et à néant, respectivement, et pour les créances de 12 mois ou plus, elles s'établissent à 58 millions de dollars et à 2 millions, respectivement.

	2009					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances – gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 213 \$	8 \$	– \$	– \$	1 213 \$	8 \$
Provinces et municipalités	148	4	93	2	241	6
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	162	1	487	27	649	28
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	503	2	74	2	577	4
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	496	118	2 113	379	2 609	497
Titres adossés à des actifs						
TGC	–	–	205	24	205	24
Titres non garantis par des créances	724	15	275	68	999	83
Titres de créance de sociétés et autres créances	1 382	42	1 887	305	3 269	347
Titres de participation	59	40	97	23	156	63
Titres de substitut de prêt	–	–	150	70	150	70
	4 687 \$	230 \$	5 381 \$	900 \$	10 068 \$	1 130 \$

(1) La plupart des prêts hypothécaires relatifs à nos titres adossés à des créances hypothécaires sont résidentiels. La juste valeur et les pertes non réalisées liées aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales de moins de 12 mois s'établissent à néant et à néant, respectivement et, pour les créances de 12 mois ou plus, elles s'établissent à 197 millions de dollars et à 23 millions, respectivement.

	2010		2009 (1)		2008 (1)	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
Canada	363 540 \$	59 %	380 065 \$	61 %	371 183 \$	60 %
États-Unis	139 189	22 %	147 722	24 %	147 233	24 %
Autres pays	116 217	19 %	93 918	15 %	100 266	16 %
	618 946 \$	100 %	621 705 \$	100 %	618 682 \$	100 %

(1) L'actif moyen a été révisé par suite des corrections mentionnées au début de la présente note et du reclassement décrit à l'annotation 2 du bilan consolidé condensé présenté dans cette note.

Charge d'impôts

En vertu du Topic 740, intitulé *Income Taxes* (Topic 740), les avantages fiscaux sont constatés et évalués selon un modèle en deux étapes : i) une position fiscale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera maintenue, c'est-à-dire une probabilité supérieure à 50 %, et ii) l'avantage est évalué au montant en dollars qui correspond à la position dont la réalisation au moment du règlement final avec les autorités fiscales est plus probable qu'improbable. L'écart entre l'avantage fiscal constaté conformément au modèle prescrit par ces lignes directrices et l'avantage fiscal réclamé dans une déclaration de revenus correspond à l'avantage fiscal non constaté.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la variation du solde des avantages fiscaux non constatés (compte non tenu du montant des intérêts et des pénalités connexes) du 31 octobre 2009 au 31 octobre 2010 :

Rapprochement de la variation des avantages fiscaux non constatés

Solde au 31 octobre 2009	1 007 \$
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	31
Ajouter : Augmentations liées aux positions prises au cours de l'exercice considéré	201
Déduire : Expiration de la prescription	(74)
Déduire : Règlements	(29)
Déduire : Taux de change et autres	(4)
Déduire : Diminutions liées aux positions prises au cours des exercices antérieurs	(123)
Solde au 31 octobre 2010	1 009 \$

Aux 31 octobre 2010 et 2009, les soldes de nos avantages fiscaux non constatés, déduction faite de tout montant d'intérêts et de pénalités connexes, s'établissaient à 1 009 millions de dollars et à 1 007 millions, respectivement; si ces avantages fiscaux étaient constatés, des tranches de 1 005 millions et de 988 millions, respectivement, auraient une incidence sur notre taux d'imposition effectif. Il est difficile de prévoir les variations des avantages fiscaux non constatés pour les 12 prochains mois.

En vertu du Topic 740, nous continuons de comptabiliser les intérêts et pénalités liés aux impôts sur les bénéfices dans la charge d'impôts. Aux 31 octobre 2010 et 2009, le montant des intérêts et des pénalités liés aux impôts sur les bénéfices, déduction faite des versements en dépôt effectués auprès des administrations fiscales, s'élevait à 53 millions de dollars et à 40 millions, respectivement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2010, une augmentation nette de 13 millions de dollars du montant des intérêts et des pénalités a été enregistrée.

RBC est assujettie à l'impôt sur le revenu des gouvernements provinciaux et fédéral canadiens, des gouvernements fédéral, étatiques et locaux des États-Unis, ainsi que des gouvernements d'autres territoires étrangers. Les principaux territoires fiscaux dans lesquels RBC exerce ses activités, ainsi que l'année d'imposition la plus récente faisant l'objet d'une vérification, sont les suivants : Canada – 2006, États-Unis – 2003 et Royaume-Uni – 2009.

Cadre d'évaluation de la juste valeur

Le Topic 820, intitulé *Fair Value Measurements and Disclosures* (Topic 820) (FASB Statement No. 157, *Fair Value Measurements* et les prises de position connexes), définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction organisée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Le Topic 820 exige qu'une entité utilise le plus possible des données observables et qu'elle réduise au minimum le recours aux données non observables dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur de ses actifs et de ses passifs et exige également que l'entité tienne compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation des dérivés et d'autres passifs évalués à la juste valeur. En outre, il élimine le report des gains ou des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale des instruments dérivés dont la juste valeur est

évaluée au moyen de données non observables et interdit le recours à une décote pour bloc d'actions qui était auparavant appliquée aux titres négociés sur un marché actif que l'entité détenait en grand nombre. Au moment de l'adoption, les gains ou les pertes non réalisés à la comptabilisation initiale et les ajustements liés à une décote pour bloc d'actions, le cas échéant, ont été comptabilisés à titre d'ajustement transitoire dans les bénéfices non répartis.

Par suite de l'adoption du Topic 820, il n'est plus nécessaire de procéder au report des gains et des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale, qui était exigé conformément aux PCGR des États-Unis. Les ajustements de l'évaluation à l'égard des gains et pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale, comptabilisés en vertu des lignes directrices antérieures, ont été reclassés en fonction d'autres catégories d'ajustement d'évaluation. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le montant total des ajustements de l'évaluation. Le solde résiduel de l'ajustement à l'égard des gains et des pertes non réalisés au moment de la comptabilisation initiale, qui s'élevait à 38 millions de dollars après impôts au 31 octobre 2009, a été comptabilisé à titre d'ajustement transitoire et porté en augmentation de notre solde d'ouverture des bénéfices non répartis en vertu des PCGR des États-Unis.

Hiérarchie de la juste valeur

Le Topic 820 établit, aux fins de la présentation d'informations, une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux, selon la transparence des données prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs. Des lignes directrices particulières aux termes du Topic 820, entrées en vigueur le 1^{er} mai 2009 en ce qui nous concerne, fournissent des facteurs additionnels à prendre en compte pour l'évaluation à la juste valeur lorsque le niveau d'activité d'un marché pour un actif ou un passif a subi une baisse importante et pour déterminer si les cours sont liés à des opérations qui ne sont pas jugées ordonnées. Le Topic 820 accroît également les exigences d'informations à fournir concernant la juste valeur des instruments financiers. Des lignes directrices additionnelles en vertu du Topic 820 (ASU 2009-05, *Measuring Fair Value Liabilities*), donnent des précisions sur les techniques d'évaluation qui doivent être appliquées pour évaluer la juste valeur lorsque le cours d'un passif identique sur un marché actif n'est pas disponible.

Se reporter à la note 2 pour obtenir la hiérarchie de la juste valeur et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3 en vertu des PCGR du Canada. Les soldes des instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur en vertu des PCGR des États-Unis diffèrent de ceux établis en vertu des PCGR du Canada, principalement en raison des garanties autres qu'en espèces, de la comptabilisation à la date de la transaction, du choix de l'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada pour les placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie comparativement au classement dans les titres disponibles à la vente en vertu des PCGR des États-Unis, ainsi que de la comptabilisation des contreparties. Pour obtenir les montants de ces écarts de rapprochement, se reporter au tableau des éléments importants du rapprochement pour le bilan présenté précédemment dans cette note.

Modèles d'évaluation et données prises en compte

La juste valeur de certains instruments classés dans le niveau 2 ou 3, selon la hiérarchie de la juste valeur présentée à la note 2, est établie au moyen de modèles d'évaluation. Les principaux instruments financiers ci-après sont évalués au moyen de la méthode par les résultats, et leurs données importantes sont essentiellement des courbes de rendement des taux d'intérêt, des corrélations, des prix à terme de marchandises, des points de majoration appliqués au cours du change, des taux de dividendes et des taux de volatilité à l'égard de leur monnaie et de leur durée à l'échéance respectives. Certaines des données du modèle à court et à long terme que nous avons utilisées sont présentées ci-après :

- Les données sur les taux d'intérêt liés au papier commercial, aux certificats de dépôt, aux acceptations bancaires, aux prêts au TIOL, aux dépôts bancaires, aux prêts bancaires et aux billets de banque

- se présentent comme suit : a) de 0,25 % à 0,27 % (États-Unis) pour les dépôts bancaires d'une durée allant de une semaine à trois mois, b) en ce qui concerne les prêts bancaires et les billets de banque, de 0,91 % à 1,41 % pour les instruments canadiens et de 0,24 % à 0,36 % pour les instruments américains d'une durée allant de moins d'un mois à plus de six mois, c) de 0,98 % à 1,34 % pour les acceptations bancaires d'une durée allant de moins d'un mois à plus de six mois, d) de 0,30 % (franc suisse) et de 0,85 % (euro) pour les certificats de dépôt d'une durée de trois mois, e) de 0,30 % à 0,32 % pour le papier commercial aux États-Unis d'une durée allant de une semaine à trois mois, f) de 1,01 % à 1,18 % pour le papier commercial au Canada d'une durée allant de une semaine à trois mois et g) de 0,24 % à 0,36 % pour les prêts au TIOL aux États-Unis d'une durée allant de moins d'un mois à plus de six mois.
- Les taux d'intérêt à un jour des biens achetés en vertu de convention de revente et des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat (livre sterling, euro, dollar canadien, dollar américain et dollar australien) varient entre 0,23 % et 3,00 %, tandis que les taux à moyen terme (une semaine) et à long terme (un mois) varient entre 0,25 % et 4,51 % et entre 0,25 % et 4,60 %, respectivement.
 - Les données sur les taux d'intérêt liés aux swaps de taux d'intérêt se présentent comme suit : a) de 1,51 % à 3,68 % pour les swaps libellés en dollars canadiens d'une durée allant de deux à 20 ans, b) de 0,45 % à 3,47 % pour les swaps libellés en dollars américains d'une durée allant de deux à 20 ans, c) de 0,38 % à 1,90 % pour les swaps libellés en yens japonais d'une durée allant de deux à 30 ans, d) de 1,28 % à 3,87 % pour les swaps libellés en livres sterling d'une durée allant de deux à 30 ans, e) de 1,59 % à 2,97 % pour les swaps libellés en euros d'une durée allant de deux à 30 ans, f) de 0,53 % à 1,87 % pour les swaps libellés en francs suisses d'une durée allant de deux à 30 ans et g) de 5,15 % à 5,42 % pour les swaps libellés en dollars australiens d'une durée allant de deux à 30 ans.
 - Les données à l'égard de la volatilité pour les options sur taux d'intérêt non classiques se présentent comme suit : a) de 29,67 % à 12,18 % pour les options libellées en dollars canadiens d'une durée allant de un mois à 20 ans, b) de 106,2 % à 17,5 % pour les options libellées en dollars américains d'une durée allant de un mois à 20 ans, c) de 44,2 % à 23,9 % pour les options libellées en yens japonais d'une durée de un mois à 20 ans et d) de 40,6 % à 11,7 % pour les options libellées en livres sterling d'une durée allant de un mois à 20 ans.
 - Les données à l'égard de la volatilité pour les options sur taux d'intérêt classiques se présentent comme suit : a) de 40,5 % à 26,7 % pour les options libellées en euros d'une durée allant de un mois à 20 ans et b) de 134,0 % à 26,0 % pour les options libellées en dollars américains d'une durée allant de un mois à 25 ans.
 - Les données à l'égard de la volatilité pour les options sur swap libellées en dollars canadiens d'une durée allant de un mois à 20 ans varient entre 32 % et 19 %.
 - Les données à l'égard de la volatilité pour les options de change sur les dérivés hors cote sont les suivantes : a) de 12,70 % à 13,45 % pour les options libellées en dollars canadiens d'une durée allant de six mois à cinq ans, b) de 13,60 % à 19,55 % pour les options libellées en yens japonais d'une durée allant de un an à 20 ans, c) de 12,50 % à 14,20 % pour les options libellées en livres sterling d'une durée allant de six mois à cinq ans et d) de 14,02 % à 12,70 % pour les options libellées en euros d'une durée allant de six mois à cinq ans.
 - Le nombre de points de base ajoutés au cours du change au comptant en vue de calculer le cours du change à terme du contrat de change à terme varie entre 0,21 point pour le cours à un jour et 101,5 points pour le cours sur un an.
 - Les taux de dividendes sur les contrats à terme de gré à gré et les swaps sur actions se situent entre 0 % et 3 % pour les contrats d'une durée de 1,5 an et de 3,5 ans.
 - Les cours du change à terme de l'or sont de 0,42 % pour un mois et de 0,82 % pour un an.
 - Les taux de corrélation des TGC libellés en dollars canadiens et américains d'une durée allant de 1,7 an à 7,2 ans se situent entre 45,07 % et 69,10 % et entre 40,00 % et 41,77 %, respectivement.

Évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs non financiers
 Les lignes directrices relatives à l'évaluation à la juste valeur et aux informations à fournir (Topic 820) à l'égard des actifs et des passifs non financiers sont entrées en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2009. En vertu de ces nouvelles lignes directrices, le modèle d'évaluation fondé sur la hiérarchie de la juste valeur, comme il a été décrit précédemment pour les instruments financiers, s'applique également aux actifs et aux passifs évalués à la juste valeur sur une base non récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale. Des informations additionnelles, le cas échéant, doivent également être fournies afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer les données utilisées dans l'élaboration des évaluations relativement à la dépréciation et à d'autres calculs de la juste valeur.

Placements dans certaines entités qui calculent une valeur liquidative par action
 Nos placements non traditionnels comprennent essentiellement les fonds de couverture détenus à des fins de couverture du risque lié aux opérations sur dérivés sur actions conclues avec des tiers en contrepartie de commissions. La juste valeur de ces placements est fondée sur la valeur liquidative des fonds de couverture. Au 31 octobre 2010, la juste valeur de nos placements dans des fonds de couverture établis aux États-Unis et à l'étranger se chiffrait à 553 millions de dollars et à 2 021 millions, respectivement, et il n'y avait aucun engagement non capitalisé lié à ces fonds. Ces fonds de couverture établis aux États-Unis et à l'étranger ont recours à une vaste gamme de stratégies de placement qui visent l'utilisation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'autres instruments financiers. En général, les dispositions de rachat de ces fonds de couverture a) exigent des périodes de préavis allant de cinq jours à plus de 180 jours, b) permettent des rachats hebdomadaires, mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels, c) peuvent inclure des dispositions de blocage qui limitent la capacité de rachat pour une période de trois à 36 mois à compter de la date de placement et d) sont souvent assorties de mécanismes pour bloquer ou autrement limiter les rachats nonobstant les éléments a) à c) ci-dessus.

Option d'évaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur
 Le Topic 825-10, qui permet à l'entité de comptabiliser à la juste valeur certains actifs et passifs financiers et qui établit de nouvelles exigences concernant l'information à fournir sur les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, a pris effet, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2008. L'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des

éléments admissibles pour lesquels l'option de la juste valeur a été choisie au 1^{er} novembre 2008 a été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis à titre d'ajustement de l'incidence cumulative, ce qui a donné lieu à une augmentation de 81 millions de dollars après impôts.

Notre méthode de comptabilisation relative à l'option de la juste valeur est décrite à la note 1 et à la rubrique Principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis figurant dans la présente note. Le tableau suivant présente les catégories d'actifs et de passifs financiers qui étaient évalués selon l'option de la juste valeur conformément aux lignes directrices en vertu du Topic 815-15-25, intitulé *Derivatives and*

Hedging – Embedded Derivatives (FASB Statement No. 155, *Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statements No. 133 and 140*), et du Topic 825-10, ainsi que l'écart entre la juste valeur totale et la valeur totale à l'échéance contractuelle des prêts et des emprunts à long terme qui ont été évalués à la juste valeur en vertu de ces normes :

	2010			2009		
	Juste valeur totale comptabilisée	Valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur totale comptabilisée	Valeur à l'échéance contractuelle	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur à l'échéance contractuelle
Actifs financiers						
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	6 193 \$	6 193 \$	– \$	2 773 \$	2 773 \$	– \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction	6 258	s.o.	s.o.	1 718	s.o.	s.o.
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	51 713	51 747	(34)	18 911	18 914	(3)
Prêts – prêts de détail	179	176	3	214	214	–
Prêts – prêts de gros	2 899	3 000	(101)	2 818	2 934	(116)
Prêts productifs	2 899	3 000	(101)	2 441	2 557	(116)
En souffrance de 90 jours ou plus mais non compris dans les prêts douteux	–	–	–	377	377	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	3 237 \$	3 300 \$	(63)\$	2 605 \$	2 605 \$	– \$
Entreprises et gouvernements	62 654	62 597	57	40 335	40 167	168
Banques	9 479	9 479	–	10 880	10 880	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	26 242	26 243	(1)	21 628	21 626	2
Autres passifs	127	127	–	240	240	–
Débitures subordonnées	119	127	(8)	110	120	(10)

Les gains non réalisés liés à ces actifs et ces passifs imputés aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 se sont établis à 52 millions de dollars (perte non réalisée de 443 millions au 31 octobre 2009). Le montant des variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit lié aux prêts et aux créances et à nos écarts de taux liés à nos instruments financiers et la méthode de détermination de ce montant sont présentés à la note 2. Les variations de la juste valeur depuis le 1^{er} novembre 2009 attribuables aux modifications de nos écarts de taux ont donné lieu à une diminution de la juste valeur de nos passifs liés aux dépôts à terme de 32 millions de dollars (550 millions au 31 octobre 2009). Cette diminution est principalement

attribuable à l'augmentation de nos écarts de taux à l'égard des passifs liés aux dépôts à terme libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Les variations de la juste valeur au cours de la période considérée attribuables aux modifications du risque de crédit ou aux modifications de nos écarts de taux à l'égard des prêts de gros, des autres passifs et des débitures subordonnées se sont établies à (51) millions de dollars, à néant et à (6) millions, respectivement (27 millions, néant et 36 millions en 2009, respectivement).

Les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs liés à ces titres d'emprunt et prêts sont évalués en fonction de leur taux d'intérêt et comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

Produits dérivés et opérations de couverture

Le Topic 815, intitulé *Derivatives and Hedging* (Topic 815), exige qu'une entité explique comment et pourquoi elle utilise les dérivés, comment elle comptabilise ceux-ci et tout élément couvert connexe et quelle est l'incidence des dérivés et des éléments couverts sur sa situation financière, son rendement et ses flux de trésorerie. Cette norme, qui, en ce qui nous concerne, a pris effet le 1^{er} février 2009, n'a pas eu pour effet de modifier la comptabilisation des dérivés et des éléments couverts. Se

reporter aux notes 1 et 7 pour plus de renseignements sur notre utilisation des instruments dérivés et des activités de couverture.

Juste valeur des dérivés selon les principaux types de produits

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

	2010				2009			
	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture (1)	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme des instruments de couverture (1)
Actifs								
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	505 \$	2 059 \$	– \$	65 030 \$	1 130 \$	2 107 \$	– \$	50 732 \$
Contrats de change	–	–	307	29 448	–	–	139	25 598
Dérivés de crédit	–	–	–	2 023	–	–	–	5 320
Autres contrats	–	–	–	3 757	–	–	–	7 359
Total	505 \$	2 059 \$	307 \$	100 258 \$	1 130 \$	2 107 \$	139 \$	89 009 \$
Passifs								
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	812 \$	60 \$	– \$	61 226 \$	1 493 \$	82 \$	– \$	46 551 \$
Contrats de change	–	–	119	34 873	–	–	327	23 832
Dérivés de crédit	–	–	–	1 718	–	–	–	4 418
Autres contrats	–	–	–	5 346	–	–	–	7 844
Total	812 \$	60 \$	119 \$	103 163 \$	1 493 \$	82 \$	327 \$	82 645 \$
Instruments financiers non dérivés	– \$	– \$	8 732 \$	s.o.	– \$	– \$	5 233 \$	s.o.

(1) Les passifs dérivés comprennent des contrats à valeur stable visant des polices d'assurance vie détenues par des banques de 170 millions de dollars (257 millions au 31 octobre 2009) et des régimes 401(k) de 2 millions (3 millions au 31 octobre 2009).

s.o. Sans objet

Activités de couverture selon les principaux types de produits

	2010			2009		
	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu	Gains nets (pertes nettes) compris dans les revenus autres que d'intérêt	Gains nets (pertes nettes) compris dans le revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur						
Tranche inefficace						
Contrats de taux d'intérêt	(4)\$	s.o.	s.o.	9 \$	s.o.	s.o.
Couvertures des flux de trésorerie						
Tranche inefficace						
Contrats de taux d'intérêt	(20)	s.o.	s.o.	9	s.o.	s.o.
Tranche efficace						
Contrats de taux d'intérêt	s.o.	s.o.	(332)	s.o.	s.o.	185
Autres contrats	s.o.	s.o.	(2)	s.o.	s.o.	-
Reclassés dans les résultats au cours de l'exercice (1)						
Contrats de taux d'intérêt	s.o.	(112)	s.o.	s.o.	53	s.o.
Autres contrats	s.o.	(6)	s.o.	s.o.	-	s.o.
Couvertures de l'investissement net						
Pertes de change	s.o.	s.o.	(1 798)	s.o.	s.o.	(2 971)
Gains liés aux couvertures						
Contrats de change	s.o.	s.o.	1 209	s.o.	s.o.	1 982
Instruments financiers non dérivés	s.o.	s.o.	270	s.o.	s.o.	417
	(24)\$	(118)\$	1 146 \$	18 \$	53 \$	(387)\$

(1) Des pertes après impôts de 82 millions de dollars (37 millions au 31 octobre 2009) ont été reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010.
s.o. Sans objet

Revenus liés aux activités de négociation et à certains instruments financiers autres que détenus à des fins de transaction

	2010	2009
Revenus autres que d'intérêt		
Produits liés aux taux d'intérêt et produits de crédit	1 114 \$	1 954 \$
Titres de participation	(140)	169
Opérations de change et contrats de négociation de marchandises (1)	407	641
Total	1 381 \$	2 764 \$

(1) Incluant des métaux précieux.

Caractéristiques liées à des situations incertaines

Certains de nos instruments dérivés sont assortis de dispositions qui lient les exigences en matière de garantie aux cotes de crédit qui nous sont attribuées par les principales agences de notation. Si nos cotes de crédit diminuaient, certaines contreparties aux instruments dérivés pourraient demander le paiement immédiat du passif dérivé net ou une garantie à un jour immédiate et continue à l'égard de ce passif. La juste valeur nette totale de l'ensemble des instruments dérivés assortis d'exigences en matière de garantie, qui sont en position de passif net au 31 octobre 2010, s'établit à 18,3 milliards de dollars (10,5 milliards au 31 octobre 2009), montant au titre duquel nous avons donné une garantie de 14,9 milliards (6,4 milliards au 31 octobre 2009) dans le cours normal des activités. Si nos cotes de crédit avaient baissé à BBB au 31 octobre 2010, nous aurions été tenus de donner un montant additionnel de 2,7 milliards de dollars (2,2 milliards au 31 octobre 2009) en garantie aux contreparties de ces contrats. Dans l'éventualité où nos cotes de crédit baisseraient en deçà de BBB, nous ne nous attendons pas à ce que le montant supplémentaire qui devrait être donné en garantie soit important.

Dérivés de crédit et garanties

Le Topic 815 de l'ASC exige la présentation d'informations supplémentaires sur les répercussions défavorables possibles des variations du risque de crédit sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie des entités qui vendent des dérivés de crédit, y compris ceux qui sont incorporés à des instruments hybrides. Cette norme modifie également le Topic 460, intitulé *Guarantees*, en ce sens qu'elle exige la présentation d'informations supplémentaires sur l'état actuel du risque lié au paiement ou à l'exécution d'une garantie. Les informations présentées ci-après sont fournies en vertu du Topic 815 de l'ASC.

Événements ou circonstances qui obligeraient le vendeur à s'acquitter de ses obligations en vertu du dérivé de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Ils offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit précis comme un défaut de paiement ou une faillite.

Dérivés de crédit vendus

Le tableau ci-dessous illustre les dérivés de crédit pour lesquels nous vendons une protection de crédit. Ces dérivés ont été classés comme des titres jouissant d'une cote de première qualité ou d'une cote de qualité inférieure, en fonction de la qualité du crédit de l'actif référencé sous-jacent lié au dérivé de crédit. La valeur nominale de la plupart des dérivés de crédit représente le montant maximal que nous sommes tenus de payer. Cependant, nous ne surveillons pas uniquement le risque lié aux dérivés de crédit auquel nous sommes exposés en nous basant sur la valeur nominale, car cette mesure ne tient pas compte de la probabilité de réalisation. Par conséquent, la valeur nominale ne constitue pas un indicateur fiable du risque lié à ces contrats auquel nous sommes exposés.

Dérivés de crédit – protection vendue selon la cote/l'échéance

	2010						2009					
	Paiement maximal/valeur nominale				Juste valeur		Paiement maximal/valeur nominale				Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
Swaps sur défaillance (1)												
Cote de première qualité (2)	1 718 \$	5 759 \$	1 351 \$	8 828 \$	85 \$	79 \$	6 380 \$	19 864 \$	5 338 \$	31 582 \$	227 \$	1 105 \$
Cote de qualité inférieure (2)	1 906	8 708	2 639	13 253	200	646	1 668	6 880	1 489	10 037	74	1 377
Aucune cote	213	8 071	3 120	11 404	74	90	707	7 279	532	8 518	33	368
	3 837 \$	22 538 \$	7 110 \$	33 485 \$	359 \$	815 \$	8 755 \$	34 023 \$	7 359 \$	50 137 \$	334 \$	2 850 \$
Options panier sur défaillance												
Aucune cote (3)	66 \$	4 320 \$	2 216 \$	6 602 \$	- \$	493 \$	1 161 \$	4 538 \$	2 543 \$	8 242 \$	- \$	1 074 \$
Total (4)	3 903 \$	26 858 \$	9 326 \$	40 087 \$	359 \$	1 308 \$	9 916 \$	38 561 \$	9 902 \$	58 379 \$	334 \$	3 924 \$

(1) Les swaps sur défaillance comprennent les swaps sur rendement total qui représentent une tranche nominale de l'ensemble du portefeuille.
(2) Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure. Ces cotes de crédit reflètent essentiellement les cotes attribuées par des agences de notation externes et elles représentent le risque lié au paiement ou à l'exécution du titre sous-jacent ou de l'actif référencé. Dans les cas où aucune cote externe n'était disponible, nous avons utilisé nos cotes internes.
(3) Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique. Par conséquent, aucune cote n'a été attribuée, car aucune cote ne peut être raisonnablement attribuée aux actifs sous-jacents.
(4) Au 31 octobre 2010, la valeur nominale et la valeur comptable nette de la protection de crédit vendue relativement à laquelle nous détenons une protection achetée assortie d'actifs sous-jacents identiques se chiffraient à 30,5 milliards de dollars et à 0,7 milliard, respectivement (48,7 milliards et 2,5 milliards au 31 octobre 2009, respectivement).

Garanties

Le tableau suivant illustre les principales garanties que nous avons fournies à des tiers, selon la cote de première qualité ou de qualité inférieure.

	2010					2009				
	Montant maximal possible des paiements futurs				Valeur comptable	Montant maximal possible des paiements futurs				Valeur comptable
	Cote de première qualité (1)	Cote de qualité inférieure (1)	Aucune cote	Total		Cote de première qualité (1)	Cote de qualité inférieure (1)	Aucune cote	Total	
Dérivés de crédit et options de vente position vendeur (2)	1 450 \$	2 306 \$	7 848 \$	11 604 \$	365 \$	7 508 \$	3 813 \$	8 399 \$	19 720 \$	1 049 \$
Facilités de garantie de liquidités	20 184	643	–	20 827	55	23 806	1 176	–	24 982	66
Produits à valeur stable	19 683	–	–	19 683	172	21 777	–	–	21 777	260
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (3)	12 505	5 271	78	17 854	90	11 236	6 778	68	18 082	96
Rehaussements de crédit	3 211	–	–	3 211	66	3 240	–	–	3 240	45
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	–	323	–	323	–	1 103	–	–	1 103	–

- (1) Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure. Ces cotes de crédit reflètent essentiellement les cotes attribuées par des agences de notation externes et elles représentent le risque lié au paiement ou à l'exécution du titre sous-jacent ou de l'actif référencé. Dans les cas où aucune cote externe n'était disponible, nous avons utilisé nos cotes internes.
- (2) Aucune cote de crédit ne pouvait être attribuée à des swaps sur défaillance d'un montant de 2,9 milliards de dollars (1,9 milliard au 31 octobre 2009) et à des options de vente position vendeur d'un montant de 4,9 milliards (6,5 milliards au 31 octobre 2009).
- (3) Aucune cote de crédit ne pouvait être attribuée à des lettres de crédit de soutien et garanties de bonne fin pour lesquelles le montant maximal possible des paiements futurs s'élève à 78 millions de dollars, car aucune cote n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'entité sous-jacente liée à ces garanties.

Opérations de titrisation et EDDV

En vertu du Topic 860 de l'ASC, intitulé *Transfers and Servicing*, et du Topic 810 de l'ASC, intitulé *Consolidation*, les sociétés ouvertes doivent fournir des informations supplémentaires sur leur intervention continue dans les actifs financiers transférés et sur le risque connexe conservé, ainsi que sur tout soutien contractuel ou autre fourni et sur tout soutien financier futur aux structures d'accueil. De plus, en vertu des modifications, les sociétés ouvertes, y compris les promoteurs qui détiennent des droits variables dans une entité à détenteurs de droits variables, doivent également fournir des informations supplémentaires sur leur participation à des entités à détenteurs de droits variables.

Opérations de titrisation

Nos opérations de titrisation par principal type de produit, notre intervention continue dans les actifs transférés et le risque connexe conservé sont décrits à la note 5.

Le tableau suivant illustre le total de l'actif de la structure d'accueil admissible que nous utilisons pour les prêts sur cartes de crédit titrisés et le classement des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés qui sont liés aux opérations que nous concluons avec la structure d'accueil admissible et avec des structures d'accueil.

	2010		2009	
	Droits liés aux opérations de titrisation		Droits liés aux opérations de titrisation	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux
Total de l'actif de la structure d'accueil admissible (1)	4 000 \$	s.o.	3 923 \$	s.o.
Actif figurant au bilan				
Titres – détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	436 \$	1 092 \$	1 014 \$	1 479 \$
Prêts – de détail et de gros	9	–	6	–
Dérivés	19	617	–	203
Total	464 \$	1 709 \$	1 020 \$	1 682 \$
Passif figurant au bilan				
Dérivés	– \$	1 407 \$	6 \$	673 \$
Total	– \$	1 407 \$	6 \$	673 \$

- (1) Représente le solde résiduel du capital des actifs détenus par la structure d'accueil admissible, calculé selon les informations les plus à jour disponibles.
s.o. Sans objet

Prêts gérés

	2010			2009		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	263 391 \$	1 786 \$	1 234 \$	246 038 \$	1 752 \$	1 300 \$
Prêts de gros	72 520	2 969	877	77 581	3 246	1 233
Total des prêts gérés (2)	335 911 \$	4 755 \$	2 111 \$	323 619 \$	4 998 \$	2 533 \$
Moins : Prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit	3 265	50	129	3 870	57	140
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	28 238	232	–	28 815	204	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	9 270	76	–	7 521	53	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles américains créés et vendus	667	4	–	429	6	–
Total des prêts inscrits aux bilans consolidés	294 471 \$	4 393 \$	1 982 \$	282 984 \$	4 678 \$	2 393 \$

- (1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.
(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des structures d'accueil.

EDDV

Nous effectuons des analyses qualitatives et, dans certains cas, des analyses quantitatives afin de déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV et nous nous basons pour ce faire sur les faits et circonstances ainsi que sur nos droits dans l'EDDV. Nous pouvons également détenir des droits variables significatifs dans des EDDV et nous ne consolidons pas ces EDDV, mais nous avons comptabilisé, dans nos bilans consolidés, les actifs et les passifs découlant de nos opérations avec ces EDDV et de notre participation à ces dernières. Le tableau suivant illustre ces informations. De plus, le Topic 810 de l'ASC exige la

présentation d'informations sur les EDDV dont nous sommes le promoteur et dans lesquelles nous détenons des droits variables. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une EDDV, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et de facteurs quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'EDDV, notre participation continue dans l'EDDV et le fait de

savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'EDDV. Le tableau illustre également les EDDV dont nous sommes le promoteur et dans lesquelles nous détenons un droit variable, même si ce droit n'est pas important.

	2010					2009					
	Conduits multicédants (1)	EDDV de financement structuré	EDDV de création de produits de crédit (2)	Autres (3)	Total	Conduits multicédants (1)	EDDV de financement structuré (4)	EDDV de création de produits de crédit (2)	Conduits de tiers	Autres (3)	Total
Total de l'actif des EDDV non consolidées	21 847 \$	5 380 \$	1 372 \$	132 239 \$	160 838 \$	26 181 \$	7 160 \$	2 662 \$	575 \$	123 691 \$	160 269 \$
Actif figurant au bilan											
Encaisse et montants à recevoir de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	27
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119	119
Titres – détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	4	834	20	196	1 054	4	1 308	-	-	125	1 437
Prêts – de détail et de gros	1 517	426	-	-	1 943	1 683	1 499	-	119	-	3 301
Dérivés	-	20	79	-	99	-	30	698	-	-	728
Autres actifs	-	-	-	263	263	-	-	-	-	240	240
Total	1 521 \$	1 280 \$	99 \$	459 \$	3 359 \$	1 687 \$	2 837 \$	698 \$	119 \$	511 \$	5 852 \$
Passif figurant au bilan											
Dérivés	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	168 \$	- \$	25 \$	193 \$
Autres passifs	62	-	186	99	347	86	-	904	-	1	991
Total	62 \$	- \$	186 \$	99 \$	347 \$	86 \$	- \$	1 072 \$	- \$	26 \$	1 184 \$
Risque de perte maximal	22 139 \$	3 095 \$	19 \$	244 \$	25 497 \$	26 550 \$	3 577 \$	505 \$	250 \$	228 \$	31 110 \$

- (1) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2010. L'actif réel détenu par ces conduits au 31 octobre 2010 se chiffrait à 14,0 milliards de dollars (18,9 milliards au 31 octobre 2009).
- (2) Sont exclus de ce tableau des titres détenus à des fins de transaction que nous avons transférés à ces EDDV à titre de garantie des effets capitalisés émis par les EDDV au 31 octobre 2010. Les transferts ne satisfont pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu du Topic 860 de l'ASC; par conséquent, ces actifs demeurent inscrits à nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre d'emprunts garantis.
- (3) Comprend les fonds liés aux crédits d'impôt et les fonds communs de placement dont nous sommes le promoteur et qui sont décrits dans l'analyse portant sur les autres structures importantes.
- (4) Les chiffres correspondants au 31 octobre 2009 ont été révisés afin de refléter l'information relative à une certaine entité sur une base nette, information qui était auparavant présentée sur une base brute. Au 31 octobre 2009, le montant brut et le montant net du total de l'actif lié à cette entité se chiffraient à 4 177 millions de dollars et à 471 millions, respectivement.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs des EDDV consolidées que nous inscrivons à nos bilans consolidés.

EDDV

	2010				2009			
	EDDV de financement structuré	Fonds de placement	Autres (1)	Total	EDDV de financement structuré	Fonds de placement	Autres (1)	Total
Actif consolidé (2), (3)								
Trésorerie	29 \$	47 \$	- \$	76 \$	55 \$	65 \$	- \$	120 \$
Titres – détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente	1 615	911	-	2 526	1 025	481	-	1 506
Prêts – de détail et de gros	1 346	-	15 738	17 084	1 496	-	11 356	12 852
Autres actifs	8	55	26	89	44	42	34	120
	2 998 \$	1 013 \$	15 764 \$	19 775 \$	2 620 \$	588 \$	11 390 \$	14 598 \$
Passif consolidé								
Autres passifs (4)	2 989 \$	17 \$	42 \$	3 048 \$	2 445 \$	62 \$	- \$	2 507 \$

- (1) Comprend les actifs de la société en commandite RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (garant).
- (2) Au 31 octobre 2010, nos structures de rémunération détenaient 53 millions de dollars (64 millions au 31 octobre 2009) de nos actions ordinaires, montant qui est comptabilisé à titre d'actions autodétenues et qui représente le total de l'actif de ces structures. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (3) Les garanties dont disposent les investisseurs d'une EDDV consolidée grèvent uniquement les actifs de cette EDDV et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de cette EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidités ou des rehaussements de crédit à cette EDDV ou que nous ne concluons des opérations sur produits dérivés avec cette dernière. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque EDDV consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de l'EDDV. Si certains événements de crédit surviennent, les actifs du garant, qui sont des prêts hypothécaires, seront utilisés pour régler les obligations couvertes émises par la Banque Royale du Canada. Au moment de la consolidation, nous éliminons le prêt que nous fournissons au garant pour l'achat des prêts hypothécaires.
- (4) Les autres passifs représentent généralement les effets émis par les EDDV.

Les informations présentées ci-dessous doivent être lues parallèlement à celles présentées à la note 6.

Conduits multicédants et conduits de tiers

Nous n'avons aucune participation ni aucun droit conservé dans les six programmes de papier commercial adossé à des actifs offerts par des structures multicédantes (conduits multicédants) que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous

touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la signature de documents et la surveillance des opérations. Le papier commercial qu'émet chaque conduit multicédants est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédants et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit. Nous pouvons également acheter du papier commercial émis par nos conduits

multicédants en notre qualité d'agent des placements, afin de faciliter les liquidités générales du programme.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Les facilités de liquidités liées à l'opération constituent des facilités consenties et elles égalent généralement 102 % des plafonds de financement établis par les conduits en vertu des conventions d'achat de créances. Nos facilités de liquidités à l'échelle du programme constituent des facilités non consenties aux termes desquelles nous pouvons, sans toutefois y être tenus, consentir des avances sous forme de prêts aux conduits multicédants. Ces facilités fournissent aux conduits multicédants une autre source de financement advenant le cas où ceux-ci n'auraient pas accès au marché du papier commercial. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de liquidités, pour régler le papier commercial arrivant à échéance. La facilité de rehaussement de crédit représente au moins 10 % de la valeur nominale du papier commercial en circulation. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de liquidités et de crédit. En 2008 et en 2009, certains conduits multicédants ont effectué des prélèvements sur des facilités de garantie de liquidité. Aucun prélèvement de liquidités n'a été effectué en 2010. Se reporter aux notes 4 et 25 pour des renseignements supplémentaires à ce sujet.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir de multiples pertes subies.

Un tiers non lié est exposé à une « position de perte de premier niveau des conduits multicédants », telle que celle-ci est définie à la note 6. En vertu de cette position, il doit prendre en charge les pertes subies, le cas échéant, avant nous en notre qualité de fournisseur de facilités de rehaussement de crédit ou de facilités de liquidités à l'échelle du programme. Pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire des conduits multicédants, nous avons effectué des analyses quantitatives dans le cadre desquelles nous avons calculé les flux de trésorerie liés aux actifs des conduits multicédants et leur probabilité de défaillance ou la révision à la baisse de leurs cotes de crédit au moyen de la méthode de Monte-Carlo, pour laquelle le risque de crédit constitue une variable principale. Nous avons également analysé la variabilité à laquelle nous sommes exposés en raison des frais administratifs engagés par les entités. Nous avons ensuite ajouté le montant de cette perte prévue aux pertes liées au risque de crédit que nous prévoyons subir pour calculer le total des pertes prévues d'un conduit multicédant. Selon notre analyse, nous ne sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces conduits.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des conduits de tiers composés de titres adossés à des actifs (conduits de tiers) principalement grâce à la prestation de facilités de garantie de liquidités. Tout comme les autres institutions financières, nous devons fournir du financement au titre de ces facilités si ces conduits de tiers ne disposent pas de fonds suffisants pour régler le papier commercial en circulation. Comme nos facilités de soutien de liquidités ne nous exposent pas à la majorité des pertes prévues, nous ne consolidons pas ces conduits.

EDDV de financement structuré

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès d'EDDV de titres à enchères américains. Nous vendons également des titres à enchères à des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères. Dans certains cas, nous avons recours à des analyses des pertes prévues pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire des titres à enchères américains sous forme d'EDDV et des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères, lorsque l'analyse qualitative n'est pas suffisante. Les calculs des pertes prévues tiennent compte des cotes de crédit attribuées aux actifs, du taux de recouvrement et des cotes attribuées aux entreprises,

qui servent de paramètres d'entrée aux fins des divers scénarios concernant les flux de trésorerie et les pertes sur créances. Dans le cas des titres à enchères américains sous forme d'EDDV, les analyses des pertes prévues sont fondées sur le risque de crédit lié à la tranche des titres de créance qui ne sont pas garantis par un gouvernement. Nous tenons également compte du risque de taux en déterminant les taux d'intérêt prévus des divers indices. À l'aide de tous ces paramètres d'entrée, nous calculons la variabilité des flux de trésorerie liés aux écarts excédentaires et déterminons si nous sommes exposés à la majeure partie de la variabilité liée aux billets que nous détenons dans les titres à enchères américains sous forme d'EDDV, ou aux lettres de crédit et aux facilités de liquidités dans le cas des programmes d'obligations encaissables par anticipation liés à des titres à enchères.

En 2008, nous avons vendu des titres à enchères à une EDDV non affiliée et non consolidée à leur juste valeur de marché. L'achat de ces titres à enchères par cette entité a été financé grâce à un prêt que nous lui avons consenti, prêt qui est garanti par divers actifs de l'entité. Nous sommes, relativement à ce prêt, exposés à des pertes sur créances liées aux titres à enchères, mais ces pertes sont atténuées par la qualité élevée du crédit des titres à enchères. L'entité conclut également des opérations sur produits dérivés pour lesquels nous pourrions être le garant des obligations de l'EDDV. Le risque de crédit lié à l'EDDV auquel nous sommes exposés en raison de ces garanties n'est pas important, car ces dernières sont soutenues par des nantisements en espèces et car les produits dérivés sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Nous occupons divers rôles administratifs pour l'EDDV, agissons notamment en qualité d'agent de revente pour les titres à enchères et touchons des honoraires en fonction des services fournis. Les contrepartistes aux dérivés de taux d'intérêt sont exposés à la majeure partie de la variabilité à laquelle l'EDDV est exposée; par conséquent, nous ne consolidons pas cette entité.

Création de produits de crédit

Dans certains cas, nous investissons dans les effets capitalisés et non capitalisés émis par les EDDV de création de produits de crédit. Nous pouvons transférer nos actifs aux EDDV à titre de garanties des effets capitalisés et être tenus de racheter ces actifs ultérieurement. Les investisseurs dans les effets capitalisés ne sont pas exposés au risque de crédit ni au risque de marché liés aux actifs donnés en garantie, car nous sommes tenus de racheter les actifs pour un montant égal à leur valeur nominale; cependant, nous atténuons en grande partie le risque de crédit et le risque de marché liés aux actifs donnés en garantie, car nous pouvons remplacer ceux-ci. Les effets non capitalisés sont de rang supérieur aux effets capitalisés. Les investisseurs dans ces effets capitalisés et non capitalisés sont exposés au risque de crédit en raison de la protection de crédit fournie aux EDDV, selon le rang de ces effets. En notre qualité de contrepartiste, nous assumons en outre le risque de crédit connexe de contrepartie des EDDV. À l'heure actuelle, pour certaines EDDV, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus d'être le seul agent payeur et émetteur de la plupart de ces EDDV. D'autres tiers indépendants assurent les autres fonctions exigées pour ce type de produit.

Fonds de placement

Les fonds de placement sont généralement financés au moyen de placements que nous effectuons ou que des tiers investisseurs effectuent. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Par l'intermédiaire de nos placements dans certains fonds, nous pouvons être exposés au risque de marché lié aux placements sous-jacents. Nous pouvons également être exposés à un risque de contrepartie découlant des opérations visant des dérivés sur actions.

Autres structures importantes

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré ou de restauration historique (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les actifs, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous sommes également les promoteurs de nos fonds communs de placement étant donné notre capacité à influencer sur les décisions de placement de ces fonds et notre engagement continu dans la gestion de ces fonds.

Compensation de montants liés à certains contrats

Le FSP FIN 39-1 du FASB, intitulé *Amendment of FASB Interpretation No. 39*, qui modifie certains aspects du Topic 210-20, intitulé *Balance Sheet – Offsetting*, et du Topic 815, intitulé *Derivatives and Hedging (FIN 39, Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts)*, permet à une entité de compenser la juste valeur des instruments dérivés et du droit de

recupérer les garanties en espèces (une créance) ou de l'obligation de rembourser les garanties en espèces (une dette) par la juste valeur des instruments dérivés conclus avec une même contrepartie en vertu d'un même accord général de compensation, peu importe s'il y a intention ou non de procéder à un règlement net. Nous avons compensé la juste valeur dans notre bilan consolidé préparé selon les PCGR des États-Unis de la

façon suivante, qui tient compte des résultats des périodes correspondantes : au 31 octobre 2010, la juste valeur des instruments dérivés déduite des actifs et des passifs dérivés s'établissait à 76,4 milliards de dollars (62,9 milliards au 31 octobre 2009); au 31 octobre 2010, une garantie en espèces de 9,2 milliards et de 7,7 milliards, respectivement (7,9 milliards et 3,5 milliards au

31 octobre 2009, respectivement) a été portée en déduction des actifs et des passifs dérivés; au 31 octobre 2010, nous détenions 10,7 milliards de dollars (9,1 milliards au 31 octobre 2009) de garanties liées aux dérivés, dont une tranche de 7,4 milliards (7,3 milliards au 31 octobre 2009) pouvait être portée en déduction du risque de crédit.

Perte de valeur durable d'un titre

Le Topic 320 de l'ASC, intitulé *Investments – Debt and Equity Securities*, fournit les directives en matière d'évaluation d'une perte de valeur et les principes de constatation de la perte de valeur durable pour les titres de créance et accroît les exigences de présentation et d'informations à fournir pour les titres de créance et de capitaux propres. Conformément à ces lignes directrices, la perte non réalisée liée à un titre de créance disponible à la vente est durable lorsque : i) l'entité a l'intention de vendre le titre; ii) il est plus probable qu'improbable que l'entité devra vendre le titre avant que le coût après amortissement ne puisse être recouvré ou iii) l'entité ne prévoit pas recouvrer la totalité du coût après amortissement du titre (perte liée au crédit) en dépit du fait qu'elle ne vendra pas le titre. Si l'une des deux premières conditions est respectée, le montant total de la perte non réalisée comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être constaté dans les résultats. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, mais que l'entité a subi une perte liée au crédit sur le titre, la perte liée au crédit et la perte non liée au crédit sont constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu, respectivement.

Pertes de valeur durables des titres de créance disponibles à la vente

	2010	2009
Pertes liées au crédit sur les titres que nous n'avons pas l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous ne devrons pas les vendre	99 \$	102 \$
Total des pertes liées aux titres que nous avons l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous devrons les vendre	57	165
Total des réductions de valeur des titres de créance constatées aux résultats	156 \$	267 \$
Ajouter : pertes non liées au crédit sur les titres de créance constatées dans les autres éléments du résultat étendu (avant impôts sur les bénéfices) (1)	37	21
Total des pertes de valeur durables réalisées et non réalisées (2)	193 \$	288 \$

- (1) Le solde présenté exclut un montant brut de 207 millions de dollars (519 millions au 31 octobre 2009) au titre des gains non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu relativement aux titres dont la juste valeur a été recouvrée et a excédé le coût après amortissement depuis les réductions de valeur initiales.
- (2) Représente le total des réductions de valeur et des pertes non liées au crédit découlant des titres de créance ayant subi une perte de valeur durable constatées dans les résultats et dans les autres éléments du résultat étendu depuis le 1^{er} mai 2009, soit la date où nous avons adopté le Topic 320.

Cumul des pertes de valeur durables sur créances comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance disponibles à la vente

	2010	2009
Solde au début	401 \$	- \$
Pertes sur créances liées aux titres de créance ayant subi une perte de valeur durable à l'adoption du Topic 320 (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2) au 1 ^{er} mai 2009	-	322
Pertes sur créances comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance qui n'avaient pas fait l'objet d'une perte de valeur auparavant	38	64
Pertes sur créances comptabilisées dans les résultats relativement aux titres de créance qui avaient fait l'objet d'une perte de valeur auparavant	61	38
Réductions liées aux titres que nous avons l'intention de vendre ou pour lesquels il est plus probable qu'improbable que nous serons tenus de les vendre avant le recouvrement des coûts après amortissement	(6)	(19)
Réductions liées aux titres vendus ou échus au cours de l'exercice	(105)	(4)
Solde à la fin	389 \$	401 \$

Se reporter à la note 3 pour obtenir la méthode et les principales données utilisées pour déterminer les pertes sur créances.

Principales modifications comptables

En ce qui nous concerne, le Topic 820 de l'ASC a pris effet le 1^{er} novembre 2009 en ce qui a trait à certains actifs non financiers et passifs non financiers. En janvier 2010, le FASB a publié l'ASU 2010-06, intitulée *Fair Value Measurements and Disclosures*, qui modifie le

Topic 820 de l'ASC de manière à ajouter de nouvelles exigences au titre des informations à fournir sur les transferts d'instruments dans les niveaux 1 et 2 et les sorties d'instruments de ces niveaux, ainsi que des informations à fournir distinctes sur les achats, les ventes, les émissions et les règlements liés aux instruments financiers de niveau 3. Il précise également les informations à fournir existantes sur la juste valeur liée au niveau de décomposition ainsi qu'aux données et aux techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. En ce qui nous concerne, ces directives ont pris effet le 1^{er} février 2010. Les informations sur les instruments financiers, les actifs non financiers, les passifs non financiers et les transferts d'instruments financiers sont fournies à la rubrique Cadre d'évaluation de la juste valeur, présentée précédemment dans cette note. Ci-après figure une description des autres normes qui, en ce qui nous concerne, ont pris effet en 2010.

Placements dans certaines entités qui calculent une valeur liquidative par action

En septembre 2009, le FASB a publié l'ASU 2009-12, intitulée *Investments in Certain Entities that Calculate Net Asset Value Per Share (or its Equivalent)*. Cette mise à jour donne des directives sur l'évaluation de la juste valeur de certains placements non traditionnels et permet à l'entité d'utiliser la valeur liquidative comme une méthode pratique d'évaluation de la juste valeur de ses placements dans certains fonds de placement. Des informations supplémentaires sont également exigées à l'égard de la nature de tels placements et des risques connexes, lesquelles sont présentées à la rubrique Cadre d'évaluation de la juste valeur. L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Part des actionnaires sans contrôle

En décembre 2007, le FASB a publié des lignes directrices en vertu du Topic 810 de l'ASC, intitulé *Consolidation*, lequel est entré en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2009. Les principales exigences comprennent ce qui suit :

- Toute participation dans les filiales détenue par des parties autres que la société mère doit être reclassée dans les capitaux propres et présentée séparément des capitaux propres de la société mère.
- Le montant du bénéfice net consolidé attribuable à la société mère et la part des actionnaires sans contrôle doivent être indiqués clairement et présentés dans l'état consolidé des résultats.
- La part des actionnaires sans contrôle doit continuer de refléter les pertes qui lui sont attribuées, même si cette attribution se traduit par un solde négatif de la part des actionnaires sans contrôle.
- Après l'obtention d'un contrôle, tout changement dans une participation qui n'entraîne pas une perte de contrôle doit être comptabilisé comme une opération sur capitaux propres.
- Tout changement à l'égard d'une participation dans une filiale consolidée qui entraîne une perte de contrôle et la déconsolidation de cette filiale donnera lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte et toute participation minoritaire restante dans l'ancienne filiale sera initialement évaluée à la juste valeur.

Rémunération – Prestations de retraite – Régimes à prestations déterminées – Dispositions générales

En décembre 2008, le FASB a publié des lignes directrices en vertu du Topic 715-20 de l'ASC (FAS 132(R)-1, *Employers' Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets*) qui a pris effet, en ce qui nous concerne, le 31 octobre 2010. Ces lignes directrices exigent des employeurs qu'ils communiquent l'information relative aux éléments suivants :

- la façon dont les décisions en matière de répartition des placements sont prises, y compris les facteurs qui sont pertinents pour la compréhension des politiques et des stratégies;
- les principales catégories d'actifs des régimes;
- les données d'entrée et les techniques d'évaluation utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs des régimes;
- l'effet des évaluations de la juste valeur à l'aide de données d'entrée non observables importantes (niveau 3) sur les variations des actifs des régimes pour la période;
- la concentration importante du risque à l'égard des actifs des régimes;

- une description des fondements servant à formuler l'hypothèse générale relative au taux de rendement à long terme prévu des actifs.

Des informations supplémentaires sont fournies à la note 20 ainsi qu'à la rubrique Juste valeur de l'actif et du passif des régimes de retraite présentée dans cette note.

Les nouvelles prises de position comptables en vertu des PCGR des États-Unis publiées par le FASB qui suivent sont entrées en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2009, mais l'adoption de ces prises de position n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Regroupements d'entreprises

En décembre 2007, le FASB a remplacé les directives en vertu du Topic 805 de l'ASC, intitulé *Business Combinations*. Les nouvelles directives reprennent les principales exigences des directives initiales, notamment l'utilisation de la méthode d'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises et l'identification d'un acquéreur pour chaque regroupement. Les nouvelles exigences importantes comprennent ce qui suit :

- Davantage de catégories d'actifs acquis et de passifs pris en charge doivent être évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition.
- Tous les coûts d'acquisition doivent être passés en charges.
- La part des actionnaires sans contrôle dans les filiales doit être évaluée initialement à la juste valeur et classée à titre d'élément distinct des capitaux propres.

Il n'y a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés annuels de 2010 puisque nous n'avons conclu aucune acquisition au cours de l'exercice.

Comptabilisation des actifs acquis et des passifs pris en charge découlant d'éventualités lors d'un regroupement d'entreprises

En avril 2009, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 805-20 de l'ASC, intitulé *Business Combinations – Identifiable Assets and Liabilities and Any Noncontrolling Interest*, qui exige de l'acquéreur qu'il évalue les actifs acquis et les passifs pris en charge découlant d'éventualités lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition si celle-ci peut être déterminée. Si la juste valeur ne peut être déterminée, alors les critères de constatation et les directives du Topic 450 de l'ASC, intitulé *Contingencies*, et du Topic 450-20 de l'ASC, intitulé *Contingencies – Loss Contingencies*, s'appliquent. Après la constatation initiale, une société doit élaborer une formule systématique et logique pour les évaluations subséquentes des passifs, selon leur nature. Il n'y a eu aucune acquisition au cours de l'exercice.

Instruments d'emprunt convertibles

En mai 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 470-20 de l'ASC, intitulé *Debt with Conversion and Other Options*. Ces directives précisent que les émetteurs d'instruments d'emprunt convertibles doivent comptabiliser séparément les composantes passif et capitaux propres de façon à refléter adéquatement le taux d'emprunt de l'entité qui s'appliquait à un instrument d'emprunt non convertible.

Comptabilisation des opérations de transfert d'un actif financier et de financement du rachat de cet actif

En février 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 860 de l'ASC, lesquelles exigent que le transfert initial d'un actif financier et le financement du rachat qui a été conclu lors du transfert initial, ou en prévision de celui-ci, soient évalués ensemble à titre d'opérations liées, à moins que certains critères ne soient respectés.

Comptabilisation des contrats d'assurance de garantie financière

En mai 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 944 de l'ASC, intitulé *Financial Services – Insurance*. Ces directives exigent qu'une société d'assurance comptabilise des provisions pour sinistres avant la survenance d'un événement de défaut lorsqu'il existe une preuve que l'obligation financière assurée a subi une détérioration de crédit et elles clarifient les méthodes de comptabilisation et d'évaluation à utiliser pour

la constatation des primes et des provisions pour sinistres. Les directives prévoient également des obligations d'information supplémentaires.

Comptabilisation d'un instrument (ou d'une composante incorporée) dont le montant du règlement est fondé sur le cours de l'action d'une filiale consolidée d'une entité

En novembre 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 815 de l'ASC, lesquelles fournissent des précisions quant à la question de savoir si un instrument financier pour lequel le montant versé à la contrepartie se fonde en totalité ou en partie sur le cours de l'action d'une filiale consolidée de l'entité doit être indexé sur le cours de l'action de l'entité publiante et, de ce fait, ne pas être exclu de l'exception concernant le champ d'application de la définition d'un dérivé.

Dérivés et instruments de couverture – exception au champ d'application relativement aux dérivés de crédit incorporés

En mars 2010, le FASB a publié l'ASU 2010-11, intitulée *Derivatives and Hedging – Scope Exception Related to Embedded Credit Derivatives*. Cette directive clarifie le mode d'établissement des caractéristiques des dérivés intégrés de crédit et donne le choix non récurrent d'appliquer l'option de la juste valeur afin de mesurer tout placement dans des actifs financiers titrisés, peu importe si ces placements contiennent ou non des dérivés intégrés.

Incidence d'une modification de prêt lorsque le prêt fait partie intégrante d'un groupe d'actifs comptabilisé en tant qu'actif unique

En avril 2010, le FASB a publié l'ASU 2010-18, intitulée *Receivables: Effect of a Loan Modification When the Loan is Part of a Pool that is accounted for as a Single Asset*. Pour ce qui est des prêts qui sont comptabilisés dans des groupes en vertu du Subtopic 310-30, cette mise à jour interdit le retrait de ces prêts du groupe d'actifs lorsque les prêts sont modifiés. Si les flux de trésorerie du groupe varient, le groupe doit être soumis à un test de dépréciation.

Titres de participation

En juin 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 260 de l'ASC, intitulé *Earnings per Share*, lesquelles stipulent que les attributions à base d'actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis et qui sont assorties de droits non susceptibles d'extinction de recevoir des dividendes répondent à la définition d'un titre de participation et qu'elles doivent être prises en compte dans le calcul du résultat par action à l'aide de la méthode des deux catégories.

Détermination de la durée de vie utile des actifs incorporels

En avril 2008, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 350 de l'ASC, intitulé *Intangibles – Goodwill and Other (FSP FAS 142-3, Determination of the Useful Life of Intangible Assets)*. Ces directives modifient les facteurs qui doivent être pris en compte dans l'établissement des hypothèses relatives au renouvellement ou à la prorogation utilisées pour déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé.

Évaluation des passifs à la juste valeur

En août 2009, le FASB a publié l'ASU 2009-5, intitulée *Fair Value Measurements and Disclosures (ASC Topic 820) – Measuring Liabilities at Fair Value*. Cette mise à jour précise les méthodes à utiliser pour évaluer la juste valeur d'un passif lorsque le prix coté d'un passif identique n'existe pas sur un marché actif et clarifie le fait que la juste valeur d'un passif peut être évaluée en fonction du prix coté du passif lorsqu'il se négocie comme un actif sur un marché actif, sans ajustement du prix pour tenir compte des restrictions à l'égard de la vente du passif.

Événements postérieurs à la date du bilan

En février 2010, le FASB a publié l'ASU 2010-09, intitulée *Subsequent Events – Amendments to Certain Recognition and Disclosure Requirements*, qui est entrée en vigueur pour nous le 1^{er} mai 2010. Cette mise à jour fournit des directives relatives à l'évaluation des événements postérieurs et permet aux émetteurs assujettis à la SEC de ne pas publier la date à laquelle les événements postérieurs sont évalués.

Modifications comptables futures

Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles normes comptables décrites ci-dessous sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Entité à détenteurs de droits variables

En juin 2009, le FASB a publié les directives en vertu du Topic 810-10-15 de l'ASC [FAS 167 – *Amendments to FASB Interpretation No. 46(R)*]. Cette mise à jour remplace l'approche quantitative qui permet de désigner

le principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables par une méthode axée sur l'identification de l'entité publiante qui a le pouvoir de diriger les activités d'une entité à détenteurs de droits variables ayant le plus d'incidence sur la performance économique de l'entité, et l'obligation d'absorber les pertes de l'entité éventuellement importantes pour l'entité à détenteurs de droits variables ou le droit de retirer les avantages de l'entité éventuellement importants pour l'entité à détenteurs de droits variables. Cette nouvelle directive s'applique aux entités qui étaient auparavant désignées comme des structures d'accueil

admissibles. Des renseignements supplémentaires sont aussi exigés en ce qui concerne la participation à des entités à détenteurs de droits variables. Selon nos évaluations actuelles, nous consoliderons deux fiducies constituées à des fins de titrisation et de placement, alors que nous déconsoliderons certains fonds de placement et certaines EDDV de titres à enchères américains.

En février 2010, le FASB a publié l'ASU 2010-10, intitulée *Consolidation: Amendments for Certain Investment Funds*. Cette mise à jour reporte l'application du Statement 167 (codifié dans le Topic 810-10) pour ce qui est de la participation d'une entité publiante dans des fonds communs de placement, des fonds communs du marché monétaire, des fonds de couverture, des fonds de placements privés et des fonds de capital-risque si certaines conditions sont réunies.

Ces nouvelles normes doivent être appliquées de manière rétroactive et prendront effet, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2010.

Comptabilisation des transferts d'actifs financiers

En juin 2009, le FASB a publié des directives en vertu du Topic 860 de l'ASC, intitulé *Transfers and Servicing (FAS 166, Accounting for Transfers of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140)*. Ces directives éliminent le concept de structure d'accueil admissible aux fins comptables et imposent des critères supplémentaires et clarifient certains principes liés aux exigences relatifs à la comptabilisation comme une vente du FAS 140 que les cédants doivent appliquer pour évaluer la cession d'actifs financiers. Cette norme interdit également le reclassement des prêts hypothécaires dans les titres, à moins que le transfert dans une structure de titrisation de créances hypothécaires garanties ne réponde à tous les critères relatifs à la comptabilisation comme une vente. Selon notre évaluation initiale, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a principalement pour effet de ne plus permettre de comptabiliser à titre de vente la cession de créances sur cartes de crédit à une structure d'accueil admissible ainsi que la cession de titres adossés à des créances hypothécaires à une fiducie commanditée par le gouvernement. En ce qui nous concerne, ces modifications ont pris effet le 1^{er} novembre 2010 et doivent être appliquées de manière prospective pour les cessions conclues à compter de la date de prise d'effet.

Accords de prestations multiples générateurs de produits

En octobre 2009, le FASB a publié l'ASU 2009-13, intitulée *Revenue Recognition: Multiple-Deliverable Revenue Arrangements*. Cette directive, qui prendra effet le 1^{er} novembre 2010 en ce qui nous concerne, exige que la contrepartie aux accords de prestations multiples soit répartie entre toutes les prestations selon la méthode du prix de vente relatif, interdisant ainsi le recours à la méthode du montant résiduel.

Informations à fournir sur la qualité de crédit des créances de financement et la provision pour pertes sur créances

En juillet 2010, le FASB a publié la mise à jour ASU 2010-20, intitulée *Disclosure about the Credit Quality of Financing Receivables and the Allowance for Credit Losses*. Cette mise à jour qui, en ce qui nous concerne, prendra effet le 1^{er} novembre 2010, exige la présentation d'informations ventilées sur les créances de financement et les provisions pour pertes sur créances connexes. En vertu de cette nouvelle directive, l'information qui suit devra être présentée par secteur du portefeuille ou par catégorie de créances de financement :

- un calendrier de variation de la provision pour pertes sur créances;
- le placement connexe dans les créances de financement;
- les créances de financement à intérêts non comptabilisés;
- les indicateurs de qualité de crédit à la fin de la période considérée;
- la chronologie des créances de financement en souffrance;
- les ventes et les achats importants de créances de financement;
- l'information relative aux restructurations de dettes de débiteurs en difficulté.

Comptabilisation des coûts liés à l'acquisition ou au renouvellement de contrats d'assurance

En octobre 2010, le FASB a publié la mise à jour ASU 2010-26, intitulée *Accounting for Costs Associated with Acquiring or Renewing Insurance Contracts*, qui traite des diverses pratiques actuellement utilisées pour la capitalisation des coûts d'acquisition pouvant être reportés dans le cadre de l'acquisition ou du renouvellement de contrats d'assurance. Cette mise à jour qui, en ce qui nous concerne, prendra effet le 1^{er} novembre 2011 précise que les coûts directs différentiels découlant de l'acquisition du contrat, de même que certains coûts liés aux activités de tarification, frais d'émission et de traitement de la police, frais médicaux et d'inspection et coûts liés aux activités de vente de contrat du personnel de vente, doivent être capitalisés à titre de coûts d'acquisition reportés. Tous les autres coûts doivent être traités comme des coûts non incorporables et passés en charges.

Autres modifications

Les lignes directrices suivantes publiées par le FASB entreront en vigueur, en ce qui nous concerne, le 1^{er} novembre 2011 : l'ASU 2010-15, intitulée *Financial services – Insurance – How Investments Held through Separate Accounts Affect an Insurer's Consolidation Analysis of Those Investments*, et l'ASU 2010-13, intitulée *Compensation – Stock Compensation – Effect of denominating the Exercise Price of a Share-Based Payment Award in the Currency of the Market in Which the Underlying Equity Security Trades*.